

# RAPPORT DE LA Commission d'enquête sur Cornwall

PHASE 2  
LA VOIX  
DES TÉMOIGNAGES  
OFFICIEUX

VOLUME 1

VOLUME 2

VOLUME 3

VOLUME 4

L'honorable G. Normand Glaude  
Commissaire



### **Dédicace et reconnaissance**

Ce volume est dédié aux personnes qui ont eu le courage de « raconter leur expérience de vie » et dont le récit nous a tous profondément touchés. Ce fut un honneur de collaborer à différents titres au processus de témoignage officieux.

*Mike Church*

*Anna DeVuono*

*Jan Handy*

*Ben Hoffman*

*Peter Jaffe*

*Gail Kaneb*

*Patrick Lechasseur*

*Angela Long*

*Lori Loseth*

*Phil Murray*

*Colleen Parrish*



L'artiste qui a dessiné ce bouleversant croquis a subi une agression sexuelle quand il était enfant.

*Cette image représente plusieurs choses : la responsabilité des adultes envers les enfants, le fait que les enfants et les jeunes personnes vulnérables comptent sur l'aide d'adultes bienveillants, et la présence de l'enfant agressé dans l'adulte survivant.*



*L'artiste qui a dessiné ce croquis au crayon nous renvoie à sa propre enfance et nous fait comprendre que les adultes n'étaient pas à l'écoute des enfants vulnérables et qu'ils n'ont pas répondu à leurs besoins, les abandonnant plutôt à leur sort.*

RAPPORT DE LA  
Commission d'enquête  
sur Cornwall

# RAPPORT DE LA Commission d'enquête sur Cornwall

PHASE 2  
LA VOIX  
DES TÉMOIGNAGES  
OFFICIEUX

VOLUME 1

VOLUME 2

VOLUME 3

VOLUME 4

**L'honorable G. Normand Glaude**  
Commissaire



---

## Table des matières

<b>1 Séances de témoignage officieux dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall</b> .....	<b>1</b>
Discussion sur le processus des témoignages officieux	1
Un message porteur d'espoir	5
Objectifs des témoignages officieux	5
Processus suivi pour l'organisation des séances de témoignage officieux	6
Personnes qui ont livré un témoignage officieux	10
<b>2 Les témoignages officieux</b> .....	<b>13</b>
Paroles : Dois-je être... ou suis-je?	13
« Aujourd'hui, je crois en l'avenir »	15
« Écoutez les enfants »	18
« C'est mon héroïne »	22
« Je m'étais égaré »	25
« Ne laisse pas tes larmes couler en plein jour »	31
« je suis fière de qui je suis »	37
« Que devrais-je faire maintenant? »	41
« C'est dur d'être le vrai moi »	45
« Je ne savais pas ce qu'était l'amour »	53
Nouvelle : La cachette	57
« Un tout nouveau chapitre »	60
« Il n'y a pas d'avenir pour moi »	63
« Je veux que tout le monde sache ce qui m'est arrivé. Je veux que tout le monde sache ce qui est arrivé à d'autres. »	65
« Ceci est la vérité. Rien que la vérité. »	67
Poème : Cri d'enfant	73
« Un effet d'entraînement »	74
« Un milliard de bombes atomiques qui explosent tout le temps »	76
Paroles : Cric-crac	80
« L'étoile du Nord »	82

« Un énorme pas en avant »	86
« Un fardeau lourd à porter »	90
« Plus jamais le même »	94
« Une sagesse hors du commun »	96
« Esprit de la Femme-Érable »	100
« Une profonde reconnaissance »	107
« La pression de la virilité »	114
« Ne plus se contenter d'exister et vivre vraiment »	117
« C'est très divisé à Cornwall »	120
« Vous savez, nous sommes nombreux »	125
« Entre l'arbre et l'écorce »	127
<b>3 Recevoir des témoignages officieux : l'expérience de l'écoute</b>	<b>133</b>
<b>4 Résumé des recommandations</b>	<b>135</b>
Counseling et traitement	135
Services	136
Réaction en milieu de travail	137
Éducation, formation et sensibilisation	137
Soins pour les familles et pour les enfants pris en charge	139
Admission et reconnaissance	140
Le système judiciaire	140
Autres	141
<b>5 Conclusion : Les voix entendues</b>	<b>143</b>
<b>Annexe : Information fournie à propos des témoignages officieux</b>	<b>145</b>



# Séances de témoignage officieux dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall

## **Discussion sur le processus des témoignages officieux**

L'Enquête publique sur Cornwall a été instituée pour que nous puissions faire enquête et rapport sur de mauvais traitements qui auraient été infligés dans le passé à des enfants et à des jeunes à Cornwall, en examinant l'intervention du système judiciaire et d'autres institutions publiques à l'égard de ces allégations. Les auditions de témoins tenues dans le cadre de la Phase 1 de l'Enquête nous ont permis de créer un dossier de preuve exhaustif et conforme aux procédures sanctionnées par la loi, notamment la transmission au préalable des documents, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire. Pour la Phase 1, l'accent a été mis sur la réaction des institutions quant aux plaintes de sévices sexuels infligés à des enfants et à des jeunes. Les travaux de la Phase 1 ne permettaient pas d'établir s'il y avait eu sévices ou si quelqu'un était criminellement responsable. Cependant, le décret qui a créé l'Enquête publique sur Cornwall a également offert toute la latitude voulue pour trouver des façons d'entendre les personnes venues parler de leur cheminement de vie, y compris des cas de sévices, des répercussions de ces sévices pour les victimes et de l'effet des allégations de sévices pour les membres de la municipalité de Cornwall :

Le commissaire peut fournir... des occasions autres que les auditions formelles de témoins pour les personnes touchées par les allégations d'antécédents de sévices sur des jeunes dans la région de Cornwall afin que celles-ci puissent parler des événements qu'elles ont vécus et des répercussions qu'ils ont eues sur leur vie<sup>1</sup>.

---

1. Décret 558/2005, le 14 avril 2005.

À mesure que les travaux de l'Enquête avançaient, il est devenu évident qu'il y avait des personnes qui pourraient bénéficier des processus plus officiels cités dans le décret. Parmi ces personnes, mentionnons :

- celles qui n'ont pas pu témoigner lors des auditions de témoins de la Phase 1 parce qu'elles n'avaient pas signalé les allégations à aucune institution et qu'elles ne pouvaient donc pas témoigner relativement à la réaction de l'institution, ce qui est au cœur du mandat de l'Enquête;
- celles qui n'étaient pas prêtes sur le plan émotif à témoigner lors de la Phase 1 de la Commission d'enquête;
- celles qui ont témoigné au cours de la Phase 1, mais qui ne se sentaient pas libres de dire tout ce qu'elles auraient souhaité dire sur ce qui s'est passé ou de parler de l'incidence que ces événements ont eue sur elles;
- les membres de la famille ou les autres personnes qui soutiennent les personnes concernées par la Commission d'enquête ou par des incidents faisant l'objet de l'Enquête et qui voudraient raconter leur expérience;
- les personnes qui sont touchées dans le cadre de leur travail et qui pourraient nous donner une meilleure idée des répercussions plus élargies sur le milieu de travail;
- les personnes qui voulaient parler de certains aspects de cette Enquête qui les touchaient ou d'expériences qu'elles ont vécues à l'égard des services connexes à la Commission d'enquête.

Il était clair que certaines personnes voulaient un autre processus pour la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall, tout comme il était clair que l'élaboration de ce processus allait être ardue. Les attentes élevées quant au processus et l'opposition de l'avocat de l'une des parties ont rendu la tâche de trouver une approche raisonnable difficile.

Par conséquent, nous avons tenu une consultation officielle sur des séances de témoignage officiels. Voici comment cela s'est déroulé :

- Un document de consultation a été transmis à toutes les parties, et affiché dans notre site Web [www.cornwallinquiry.ca](http://www.cornwallinquiry.ca) dans le cadre de la Phase 2, après quoi il a été envoyé à toutes les personnes de la liste d'envoi de la Phase 2;
- Les membres du personnel de la Commission d'enquête ont rencontré l'avocat des parties à plusieurs reprises;
- Des dates précises ont été fixées, en novembre 2007, pour les personnes désireuses de discuter de possibles séances de témoignage officiels avec des membres du comité consultatif de la Commission d'enquête, et il y a eu des journées « portes ouvertes » les 29 et 30 novembre 2007;

- Les personnes intéressées pouvaient également communiquer avec la directrice des politiques, qui a documenté leurs points de vue, préférences et préoccupations, qui ont été pris en considération.

La consultation s'est tenue du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 4 février 2008. L'objectif consistait à recueillir suffisamment de commentaires en vue d'une décision que je devais prendre et qui a été annoncée au printemps 2008.

Dans le cadre du processus de consultation, nous avons examiné différents modèles pour les séances de témoignage officieux; la durée; le type d'environnement convenant aux témoignages officieux; la présence de personnes de soutien, de conseillers et d'avocats; le recours à l'enregistrement; des exemples de types de résumés pour les témoignages officieux; et les processus d'approbation des résumés. Une question importante lors de la consultation consistait à savoir qui entendrait les témoignages officieux : le commissaire de la Commission d'enquête, les membres de mon comité consultatif ou des professionnels indépendants. Une autre question importante consistait à déterminer si les personnes qui viendraient donner un témoignage officieux pourraient s'identifier ou identifier d'autres personnes.

Le document de consultation était très détaillé en ce qui a trait aux mécanismes des modèles possibles pour la tenue des séances de témoignage officieux, pour qu'il y ait de l'information concrète nous permettant de réagir. Ce fut utile, par exemple, pour nous aider à déterminer un endroit approprié pour la tenue des séances de témoignages officieux, car les participants potentiels ont pu communiquer directement avec les responsables de l'Enquête pour leur faire part de leurs préférences.

Au terme du processus de consultation, j'ai pris une décision. À la fin de mars 2008, dans une déclaration publique, j'ai expliqué les raisons qui ont motivé ma décision de tenir des séances de témoignages officieux pour mon comité consultatif, au cours de l'été et de l'automne 2008. J'avais alors déclaré ce qui suit :

J'ai la ferme conviction que le fait de pouvoir parler de leurs expériences peut avoir un effet thérapeutique pour ces personnes. L'une des options proposées pour la consultation prévoyait que je m'engage personnellement dans le processus. Et de nombreuses personnes, y compris des parties à l'Enquête, considéraient que c'était important. Or, bien qu'à regret, j'en suis venu à la conclusion qu'il ne serait pas utile que je participe directement à l'Enquête. Nous allons donc suivre un autre processus qui permettra aux personnes désireuses de le faire, de parler de leur expérience en privé dans le cadre de la Phase 2.

Ce que nous avons entendu lors de cette consultation m'a persuadé que, pour des fins thérapeutiques, il est préférable que la personne qui entend

le témoin n'occupe pas une fonction juridictionnelle. Par ailleurs, en optant pour une solution qui exclut la participation du commissaire de cette Enquête, nous pouvons donner à ceux qui le souhaitent l'occasion de raconter leur histoire beaucoup plus tôt, et leur donner plus de temps pour livrer leur témoignage officiel, si elles en ont besoin. La nécessité d'accorder plus de temps est un autre message qui a été retenu lors de la consultation.

Les membres de mon comité consultatif m'ont signalé que de nombreuses personnes leur ont dit qu'elles trouvaient frustrant d'avoir à attendre plusieurs mois avant l'enclenchement du processus. Par conséquent, ils étaient d'accord pour un processus qui pourrait démarrer dès cet été — plutôt que l'an prochain. J'ai tenu compte de cette recommandation pour rendre ma décision. Cette décision offre également un autre avantage : elle nous permettra de travailler simultanément à la Phase 1 et à la Phase 2, ce qui nous aidera à rédiger un rapport plus tôt.

Au cours des mois suivants, nous avons précisé les détails des séances de témoignages officiels, en tenant compte de ce qui avait été dit dans le cadre du processus de consultation quant au cadre physique et émotif requis pour les témoignages officiels et les processus d'évaluation et d'approbation requis pour la préparation des résumés.

En mai 2008, j'ai fait une autre déclaration au sujet des témoignages officiels. J'avais alors insisté sur plusieurs points clés :

- Le processus des témoignages officiels devait préserver le caractère confidentiel des détails que les personnes fourniraient sur leur histoire personnelle.
- L'information fournie lors des témoignages officiels ne pourra pas être utilisée dans un procès civil ou servir à la constatation d'actes répréhensibles dans le cadre de l'Enquête.
- Je tiendrai compte des recommandations faites lors des témoignages officiels, et ces témoignages éclaireront mes recommandations pour la Phase 2. Je lirai tous les résumés des témoignages officiels, mais seulement une fois que j'aurai terminé mes conclusions sur la Phase 1.

Cette dernière décision avait pour but de rassurer les personnes qui craignaient que les témoignages officiels entendus au cours de la Phase 2 aient une incidence sur les conclusions de mauvaise conduite que je pouvais rendre à la Phase 1.

Une fois que nous avons franchi l'importante étape du processus de consultation sur les témoignages officieux dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall, nous nous sommes concentrés sur l'organisation des séances.

## **Un message porteur d'espoir**

Voici quelques paroles entendues au début d'une séance de témoignage officieux :

Nous te remercions, ô Créateur, pour cette journée que nous allons passer ensemble. Nous te demandons de nous montrer la voie aujourd'hui et de nous guider dans toutes nos actions et pour les choses que nous allons entendre. Aide-nous à soutenir notre sœur qui est venue ici pour elle-même, pour pouvoir libérer son esprit et poursuivre sa route. Elle en a fait du chemin, ô Créateur, pour en arriver là, et il est très important pour elle de faire ce qu'elle doit faire aujourd'hui.

## **Objectifs des témoignages officieux**

Cette introduction reflète à bien des égards certains objectifs qui sous-tendent les séances de témoignage officieux : honorer et respecter le vécu de chaque personne, la soutenir, et respecter le courage dont toutes les personnes ont fait preuve en nous confiant cette partie importante et douloureuse de leur vie.

Les objectifs précis des témoignages officieux de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall étaient les suivants :

- veiller à ce que la population soit au courant de la possibilité de se faire entendre lors des témoignages officieux — nous espérons que les personnes qui n'avaient pas livré de témoignage lors de la Phase 1 se manifesteraient;
- créer une expérience positive par la tenue de séances de témoignage officieux favorisant la guérison de la personne, une meilleure compréhension et la croissance personnelle;
- produire un recueil de résumés anonymes dans le cadre du rapport sur la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall qui sera un testament significatif et respectueux pour les participants et qui permettra à la population de mieux comprendre la situation.

Pourquoi choisir de livrer un témoignage officieux? La meilleure explication vient d'une personne qui a participé aux séances de témoignage officieux :

Au moment où j'ai été victime de sévices, j'étais un enfant. Je n'étais pas en mesure d'obtenir de l'aide ou de m'adresser aux autorités par moi-même. Ça ne fait pas très longtemps que j'ai la stabilité et le soutien nécessaires pour faire face à mon passé. J'avais l'impression d'être « sans voix ». Il est important pour ma propre croissance que je défende mes intérêts et que je dénonce les mauvais traitements dont j'ai été victime, et les séquelles qu'ils ont laissées pour la vie.

Je crois que les objectifs des témoignages officiels ont été atteints. Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui sont venues donner un témoignage officiel, et dont les propos se reflètent dans les résumés.

### **Processus suivi pour l'organisation des séances de témoignage officiel**

Pour atteindre les objectifs du processus de témoignages officiels, il fallait tenir compte de trois aspects clés pour le déroulement des séances :

- l'aménagement du lieu approprié;
- les communications;
- l'inscription.

Nous avons eu la chance de trouver un endroit approprié pour la tenue des séances de témoignage officiel, un lieu convenant aux besoins des personnes, conformément aux commentaires et aux demandes des personnes qui ont pris part au processus de consultation. Les gens nous ont dit qu'il était important que les témoignages officiels se déroulent dans un endroit à la fois privé et accueillant — qui ne ressemble pas à un édifice du gouvernement ou à un tribunal. Le personnel de la Phase 2 a trouvé un endroit privé dans l'annexe d'un immeuble qui abritait un organisme de services sociaux réputé de Cornwall. Je suis reconnaissant à cet organisme, qui a accepté de nous sous-louer ce lieu pour l'Enquête. Situé sur une rue résidentielle, l'immeuble offrait de nombreux espaces de stationnement à l'écart; il était accessible aux fauteuils roulants, comportait une entrée privée et permettait de fournir un cadre approprié pour la tenue des séances de témoignage officiel. Toutes les personnes qui ont participé au processus des témoignages officiels ont eu des commentaires élogieux sur le lieu choisi. Il a permis de créer une atmosphère agréable et confortable et de renforcer le fait que le processus des témoignages officiels n'était pas une procédure judiciaire. Ce cadre a contribué de manière significative à la réalisation des objectifs fixés pour les témoignages officiels.

Je vais parler brièvement de ce cadre. Il est nécessaire d'aborder ce sujet parce que, lors des témoignages d'experts entendus à la Phase 1 et des consultations sur les témoignages officiels, les participants ont soulevé la question de l'environnement physique propice aux témoignages des adultes qui ont été victimes d'une agression sexuelle ou pour interviewer des enfants ou de jeunes gens. Les gens nous ont dit qu'ils voulaient un « endroit chaleureux », et qu'ils ne voulaient pas d'un cadre froid ou impersonnel pour les témoignages ou les entrevues. En précisant ce que l'on veut dire par « endroit chaleureux », nous pourrions aider des personnes qui aimeraient créer un tel environnement à l'avenir. Le lieu choisi pour recueillir les témoignages officiels était aménagé comme une salle de séjour, avec des fauteuils, des divans et une table à café. Les personnes qui venaient témoigner pouvaient s'asseoir où elles voulaient et décider où les autres allaient s'asseoir. Il y avait un bureau, parce que certaines personnes préféraient la séparation ou la distance qu'il créait — cette distance donnait un sentiment de sécurité à certains participants. La lumière naturelle entrait par les fenêtres, mais les rideaux pouvaient être tirés pour plus d'intimité. Il y avait des lampes comme on en retrouve habituellement dans une maison, pas dans un bureau. Il y avait un endroit où les gens pouvaient prendre l'air, ce qui était nécessaire pour assurer le confort des personnes qui venaient témoigner. Il y avait une toilette individuelle, comme dans une maison. Des boissons chaudes et froides étaient offertes, ainsi que des collations légères, ce qui contribuait à créer une atmosphère accueillante. Il y avait une pièce séparée pour les personnes qui avaient besoin d'intimité ou de se retirer pour se remettre de leurs émotions. Il y avait une couverture molletonnée au cas où quelqu'un aurait eu froid. Il y avait un placard pour accrocher les manteaux et un endroit pour ranger les bottes, afin d'assurer le confort des personnes venues témoigner. Les détails relatifs à l'environnement sont importants parce que ce sont souvent les petits détails qui peuvent avoir une influence sur l'impression d'ensemble et qui peuvent rendre la conversation plus ou moins difficile. Nous voulons partager notre expérience quant à l'aménagement d'un cadre chaleureux pour que d'autres personnes puissent bénéficier de notre approche et l'appliquer à l'aménagement de leur propre lieu accueillant pour recevoir des témoignages ou tenir des entrevues avec des personnes vulnérables.

Une fois que nous avons trouvé un lieu propice à la tenue des séances de témoignage officiels, nous avons tourné notre attention sur la communication. Cette Commission d'enquête a cherché à sensibiliser la population à la formule des témoignages officiels :

- Des annonces ont été publiées dans des journaux locaux de Cornwall et dans des journaux hebdomadaires des comtés voisins, en anglais et en français;

- Le personnel de la Commission d'enquête a écrit à tous les conseillers dont la demande avait été approuvée dans le cadre du programme de counseling et qui avaient des clients qui pourraient vouloir participer. Des séances d'orientation ont également été organisées à l'intention des conseillers;
- Une lettre a été envoyée aux personnes inscrites sur la liste d'envoi de la Phase 2 — les personnes qui souhaitaient être tenues au courant;
- Une lettre a aussi été envoyée aux avocats de toutes les parties pour la Phase 1 et la Phase 2;
- Les points de presse portant sur le processus des témoignages officiels ont donné lieu à des articles dans les journaux;
- Des publicités radio ont été diffusées pendant un mois. Les messages étaient présentés par des membres du comité consultatif comme Mike Church et Peter Jaffe, qui ont invité toutes les personnes intéressées à participer aux séances de témoignage à les contacter, en fournissant leurs coordonnées;
- Les renseignements ont été affichés sur le site Web de la Commission d'enquête. Ces renseignements sont fournis à la fin du présent volume.

Avec le temps, le bouche à oreille est également devenu un outil de communication, les commentaires positifs des personnes qui ont participé aux séances de témoignage officiels à propos de leur expérience ont incité d'autres à en faire autant.

Bien que les communications aient joué un rôle utile pour faire connaître la possibilité de participer à des séances de témoignage officiels, certaines personnes ont indiqué qu'elles ne participeraient pas parce qu'elles voulaient que les témoignages officiels soient uniquement entendus par le commissaire. Comme cette solution n'était pas envisageable, ces personnes ont choisi de ne pas participer.

Le système d'inscription permettait aux personnes qui le souhaitaient de communiquer avec le personnel de la Phase 2 de l'Enquête. Comme cette mesure leur donnait l'occasion de discuter de ce qui allait se passer avant de s'inscrire, elles n'étaient pas obligées de s'engager tout de suite à donner un témoignage officiel.

Les personnes qui ont décidé de s'inscrire ont obtenu un rendez-vous de deux heures au moment de leur choix. Les rendez-vous étaient suffisamment espacés pour éviter tout chevauchement. Nous voulions ainsi éviter qu'une personne qui venait de livrer un témoignage ne croise la prochaine personne qui arrivait pour donner le sien. Les gens pouvaient obtenir un rendez-vous en soirée et le samedi, ou pendant la journée. Les personnes qui venaient témoigner pouvaient être



accompagnées de leur conseiller, dont les honoraires étaient pris en charge par le programme de counseling, à condition que le conseiller ait participé à la séance de formation sur les témoignages officiels. Les personnes avaient également accès aux services de soutien aux témoins. Une description détaillée de ces services est donnée dans mon rapport de la Phase 2. De plus, les personnes avaient accès à un service de traduction simultanée de l'anglais au français et du français à l'anglais.

Les personnes qui voulaient livrer un témoignage officiel pouvaient choisir les membres du comité consultatif et demander (sans avoir à fournir d'explication) qu'un membre du comité consultatif en particulier soit exclu. En général, les témoignages officiels de chacune des personnes ont été entendus par deux des membres du comité consultatif :

- Mike Church
- Jan Handy
- Ben Hoffman
- Peter Jaffe
- Gail Kaneb
- Phil Murray
- Colleen Parrish

Chose intéressante, la combinaison la plus fréquente demandée lors de l'inscription était un homme et une femme.

Avant d'entendre tout témoignage officiel, les membres du comité consultatif ont reçu une séance d'orientation sur le lieu et le processus des témoignages officiels, ainsi qu'une formation pour les préparer à entendre les témoignages officiels. Les membres du comité consultatif m'ont dit qu'ils avaient trouvé les témoignages officiels qu'ils avaient entendus à la fois touchants et significatifs. Ils étaient heureux de leur expérience et se sont dits honorés par la confiance que leur ont accordée les personnes qui étaient venues témoigner.

Une fois que tous les témoignages officiels ont été entendus, le processus de la préparation des résumés a débuté. Lors de chaque témoignage officiel, une transcription était préparée à partir des notes et au moyen d'un dispositif d'enregistrement utilisé pendant le témoignage. Le personnel de la Phase 2 de l'Enquête a préparé l'ébauche du résumé à partir de la transcription ou des notes prises au cours du témoignage. Nous avons ensuite envoyé à chaque personne qui est venue témoigner le résumé de son témoignage, en lui indiquant qu'elle pouvait en modifier le contenu, surtout si elle craignait que celui-ci permette de l'identifier. Les membres du personnel ont ensuite apporté des changements après avoir passé en revue les lettres ou avoir discuté des résumés par téléphone

ou en personne. Un résumé définitif a ensuite été rédigé par le personnel de la Commission d'enquête, puis envoyé aux témoins. Des changements mineurs ont ensuite été apportés par les rédacteurs de ce rapport. La transcription, les notes et les versions antérieures ont alors été détruites. Toutes les personnes qui ont livré un témoignage officieux ont reçu de l'information sur la manière dont les dossiers seraient utilisés. Nous leur avons également dit que je tiendrais compte de leurs recommandations pour la Phase 2 et que je lirais leur résumé par la suite, et qu'elles auraient ainsi une incidence sur mon rapport de la Phase 2. Cependant, nous avons également indiqué aux personnes qui ont donné un témoignage officieux que le résumé de leur témoignage et leurs recommandations ne pouvaient pas avoir de répercussions sur les constatations ou les conclusions de la Phase 1 de l'Enquête.

Les voix des personnes qui ont présenté un témoignage officieux dans le cadre de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall ont été clairement entendues, comme en font foi les résumés présentés aux présentes. Je vous invite à écouter ces voix lorsque vous les lirez.

### **Personnes qui ont livré un témoignage officieux**

Trente et une personnes se sont inscrites pour livrer un témoignage officieux. Trois d'entre elles ont choisi de ne pas poursuivre le processus pour diverses raisons. Au final, il y a donc eu 28 personnes qui ont été entendues. Le groupe de témoins était composé de 17 hommes et 11 femmes. La plupart de ces personnes sont venues accompagnées d'une personne de soutien — habituellement le conjoint, un membre de la famille ou un ami. Huit personnes étaient accompagnées de leur conseiller et sept ont eu recours aux services de soutien aux témoins. Une seule personne est venue accompagnée d'un avocat, une possibilité qui était offerte pour les témoignages officieux. En tout, 108 personnes ont assisté aux séances de témoignages officieux, soit pour livrer un témoignage, soit pour soutenir une personne qui était venue le faire.

Deux des personnes sont venues témoigner pour parler des répercussions des incidents ou des sévices sexuels allégués survenus dans le contexte de leur travail et de l'effet qu'ils ont eu sur leur vie personnelle. Trois personnes qui ont donné un témoignage officieux étaient des membres de la famille d'un survivant, et les vingt-trois autres personnes avaient été victimes d'agression sexuelle pendant leur enfance ou leur jeunesse.

La plupart des personnes qui ont livré un témoignage officieux n'avaient pas témoigné à la Phase 1 de l'Enquête. Seulement six des personnes qui avaient témoigné durant la Phase 1 ont également livré un témoignage officieux. C'est une information dont il faut tenir compte, car il est possible de se tromper en essayant

de deviner l'identité d'une personne. J'aimerais mettre en garde les personnes qui lisent les résumés des témoignages officieux. Bien que certains récits puissent sembler connus, il ne s'agit pas nécessairement du compte rendu ou de la personne que le lecteur a en tête, à la suite des témoignages entendus à la Phase 1 ou de faits rapportés dans les médias.

La plupart des personnes qui ont livré un témoignage officieux ont jugé l'expérience utile, ont trouvé que leurs sentiments avaient été traités avec respect et qu'elles avaient été accueillies avec gentillesse, qu'elles se sont senties soulagées d'un fardeau ou estiment qu'elles « ont eu leur mot à dire ». En revanche, d'autres personnes nous ont dit qu'elles ont été déçues par le processus des témoignages officieux ou ont déclaré que la Phase 2 n'avait pas répondu à leurs attentes. D'autres personnes nous ont également fait part de certaines inquiétudes quand à l'issue de la Phase 1, comme les répercussions d'une décision prise par la Cour d'appel ou l'approche adoptée par les avocats de certaines des parties. Les personnes qui ont témoigné avaient la possibilité de formuler des critiques ou d'exprimer leur déception — dans le cadre d'un processus axé sur les témoins, et non à l'égard d'une institution ou une organisation, y compris la Commission d'enquête elle-même. Au cours des observations finales de la Phase 2, l'avocat du groupe des victimes a souligné que ses clients se sont dits satisfaits du processus des témoignages officieux. Il a souligné à quel point il était important pour ces personnes d'avoir été traitées avec compassion par les membres du comité consultatif.

Après les séances de témoignage officieux, le personnel de la Commission d'enquête a envoyé à toutes les personnes une ébauche du résumé de leur témoignage et la plupart d'entre elles ont fait des commentaires sur leur résumé. Les personnes qui témoignaient avaient la possibilité de demander qu'un résumé ne soit pas rédigé, mais une seule personne s'est prévaluée de cette option. La plupart des personnes ont indiqué qu'elles étaient satisfaites du résumé de leur témoignage. Toutefois, quelques-unes ont été déçues par le fait que les résumés étaient anonymes ou trouvaient qu'ils auraient pu être plus détaillés en ce qui concerne leur expérience de vie ou qu'ils auraient pu faire des références plus précises aux responsables de leurs mauvais traitements qu'ils ont identifiés. Des efforts ont été faits pour satisfaire chaque personne à l'égard de son résumé, mais l'une des règles fondamentales du processus des témoignages officieux était d'empêcher toute identification. Certains détails qui auraient permis d'identifier les personnes ont donc été omis des résumés.

Les personnes qui étaient accompagnées de personnes de soutien ont énormément apprécié leur présence et ont souvent profité de la séance de témoignage officieux pour les remercier et pour souligner le rôle qu'elles ont joué dans leur vie. De nombreuses personnes qui ont témoigné ont également

fourni des illustrations, des poèmes et des paroles de chansons. Ces œuvres nous ont donné un aperçu des expériences vécues par les personnes qui ont témoigné et une meilleure idée des conséquences de ces expériences. Ces modes d'expression montrent également le rôle important que l'art peut jouer pour développer la force morale vis-à-vis des expériences de vie traumatisantes et pour communiquer ou représenter des émotions puissantes et des moments angoissants.

## Les témoignages officiels

### **Paroles : Dois-je être... ou suis-je?**

Dois-je continuer à divaguer?

Dois-je m'éloigner?

Dois-je continuer?

Espérer un jour meilleur?

Dois-je vivre seul?

Quand je commence à m'effondrer?

Dois-je m'enfermer chez moi?

Devrais-je rester seul?

Dois-je effacer mes craintes?

Me réveiller avec elles tous les matins?

Dois-je parler à des prophètes?

Dois-je renaître? Encore et encore?

Dois-je prier pour la paix?

Dois-je prier pour l'amour?

Dois-je chercher à être soulagé?

Des pensées qui me hantent?

Dois-je cesser de poser des questions?

Dois-je effectuer mes tâches?

Dois-je aller plus loin?

Jusqu'à m'épuiser?

Dois-je vivre avec la douleur?

Dois-je cesser de me plaindre?

Faut-il que je sois si pauvre?

Et continuer de chercher... la même chose? La même chose? La même chose?

Dois-je rester là à attendre?

Dois-je mener une enquête?

Dois-je rester plongé dans la perplexité et ne pas hésiter?

Dois-je vraiment ressentir des besoins?

Dois-je recevoir?

Dois-je me conformer à leurs perceptions?

Dois-je respecter la vie?

Dois-je essayer d'apprendre?

Dois-je continuer, sans jamais m'en faire, et subsister?

Et subsister? Et subsister? Et subsister?

*L'auteur est un survivant d'actes d'abus sexuel. Ces paroles traduisent ses sentiments et ses inquiétudes.*

## « Aujourd'hui, je crois en l'avenir »

L'homme a été accueilli à la séance de témoignage officieux, puis nous a parlé de son expérience de vie ponctuée de nombreuses difficultés, de même que les décisions courageuses qu'il a prises pour changer sa vie. Le témoin nous a raconté qu'il a grandi dans une maison marquée par l'alcoolisme et les mauvais traitements. Sa mère était toxicomane, et ses parents ne cessaient de se séparer et de se réconcilier. Le milieu familial était marqué par la négligence et par la violence physique et psychologique. Vers l'âge de 5 ou 6 ans, il a été placé en famille d'accueil avec sa sœur cadette. Depuis cette époque, il est aux prises avec des problèmes liés à l'abandon et a de la difficulté à établir des liens de confiance.

Il nous a raconté que lorsqu'il était en famille d'accueil, il déménageait souvent d'une maison à l'autre. Bien qu'il s'entendait bien avec sa sœur auparavant, la relation s'est détériorée après leur placement en famille d'accueil, et il a commencé à déverser sa colère sur elle. Il ajoute qu'aujourd'hui encore, les relations avec sa sœur restent tendues. De plus, il a commencé à voler alors qu'il se trouvait en famille d'accueil.

À l'âge de 9 ans, sa garde a été confiée à nouveau à sa mère.

Jusqu'à l'âge de 11 ans, il avait toujours été un excellent élève. Toutefois, il a commencé à fréquenter des voisins plus vieux que lui et s'est mis à fumer et à boire. Il a également eu une relation difficile avec son beau-père et a fait quelques fugues de plusieurs jours. Il allait à la maison de son meilleur ami et y restait jusqu'à ce que sa mère ou son beau-père viennent le chercher.

Alors qu'il avait environ 11 ans, son meilleur ami et une autre de ses connaissances lui ont présenté à un homme plus âgé qui les laissait boire et prendre de la drogue chez lui. La première fois qu'il s'est rendu chez cet homme, le témoin était ivre et drogué, et il se souvient que l'homme en question lui a offert de rester dans le grenier de sa maison. Il a décidé de rester, mais il a, par la suite, été retenu dans cette maison contre son gré pendant environ deux semaines. Le grenier était verrouillé de l'extérieur, et il ne pouvait pas s'enfuir. Il a déclaré que pendant qu'il était enfermé dans la maison, il y avait des films pornographiques qui jouaient constamment à la télévision et que l'homme plus âgé l'agressait sexuellement.

Pendant que le témoin était en captivité, il n'avait pas le droit de sortir, à moins d'être accompagné de l'homme plus âgé. Il avait peur de faire du bruit, car il y avait un autre homme qui vivait dans la maison. Il avait peur que l'homme plus âgé appelle la police ou que quelque chose de terrible lui arrive s'il faisait du bruit. « Alors j'étais toujours recroquevillé sur le lit et c'est là que je restais », nous a-t-il dit. Un jour, il a entendu ses amis en bas se disputer avec l'homme plus âgé; ils affirmaient qu'ils croyaient que le témoin se trouvait dans la maison et

qu'il était retenu contre son gré, ce que l'homme plus âgé niait. Pendant sa captivité, il a été agressé sexuellement tous les jours. Il a raconté que, quand il était dans cette maison, « c'était tout simplement l'enfer. »

Ses amis ont éventuellement pu l'aider à s'évader de la maison de l'homme plus âgé. Ils se sont faufiletés par la véranda arrière et ont ouvert la porte verrouillée du grenier.

Après l'épreuve qu'il a subie alors qu'il était préadolescent, sa vie a commencé à se détériorer. Ses notes, qui étaient jusque-là excellentes, ont commencé à baisser, et ses fugues sont devenues beaucoup plus fréquentes. Il a également commencé à boire et à prendre de la drogue sur une base régulière. Il a subi une évaluation pour déterminer s'il avait une maladie mentale, mais on n'a rien trouvé. Il nous a raconté que, pendant toute cette période, il a vu des médecins et des conseillers, mais que personne ne lui avait demandé s'il avait déjà été victime de mauvais traitements.

Il est ensuite allé vivre chez son père biologique, un toxicomane, qui lui a infligé de mauvais traitements. À l'âge de 12 ans, il est retourné en foyer d'accueil, car aucun de ses parents n'était capable de composer avec son comportement ou de s'occuper de lui convenablement. Il a déclaré qu'il s'est déjà enfui d'un foyer d'accueil également, car il n'aimait pas l'autorité. Il a ensuite passé un certain temps dans un établissement de détention pour jeunes contrevenants. Il a cessé d'aller en classe, s'est fait expulser de l'école en huitième année, et passait son temps à consommer de la drogue. Il a indiqué qu'il n'arrivait pas à trouver de l'aide et qu'on ne lui a jamais demandé quel était son problème.

Vers l'âge de 14 ou 15 ans, il a été agressé sexuellement par une femme. Certains lui ont dit qu'il « en avait eu de la chance. » Mais il ne voit pas les choses du même œil — l'agression d'une jeune personne par un adulte reste une agression.

Il a ensuite passé plusieurs années en détention pour une série de crimes. Pendant ces années de détention, nous a-t-il fait remarquer, personne ne lui a jamais demandé s'il avait déjà été agressé. Il a indiqué qu'il a reçu un soutien pour toutes sortes de problèmes, y compris la gestion de la colère et les habiletés d'adaptation, mais que « malgré tous ces efforts, rien n'a été fait pour aller au fond des choses ou pour découvrir les causes principales de ses problèmes. »

Lorsqu'il a été remis en liberté, il est retourné à sa vie dure, s'est remis à la drogue et au crime sur une base quotidienne et est retourné en détention. Après sa remise en liberté, il a déménagé dans une autre ville, mais il a repris ses anciennes habitudes, et a été détenu plusieurs fois. À propos de sa période de détention, il déclare que « La prison n'était pas mal. Ça c'est un autre problème : la prison n'était pas mal, vous savez — au moins, j'avais trois repas par jour et un putain de toit au-dessus de ma tête. »



Lorsqu'il est retourné vivre à Cornwall, il a vu l'homme qui l'avait agressé sexuellement et a commencé à chercher de l'aide et à parler de l'agression à sa famille. Il a ressenti un soulagement lorsqu'il s'est mis à parler de son agression, même s'il se sentait encore frustré par le manque d'intervention concernant l'agression dont il a été victime.

L'homme qui a témoigné a déclaré que, quand il était jeune, il ne regrettait pas ce qu'il avait fait et a expliqué qu'il avait fait ce qu'il devait faire pour survivre. Mais maintenant, il dit qu'il éprouve des remords pour ce qu'il a fait, surtout envers son beau-père qui, il le réalise maintenant, essayait de l'aider.

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ressentait, l'homme a répondu que quand il était drogué ou ivre, il était constamment habité par des sentiments de colère et de haine. Il prend maintenant des médicaments pour contrôler sa colère, son anxiété et le stress.

En revenant sur ses expériences, le témoin a affirmé qu'il était essentiel de former les professeurs, les conseillers d'orientation professionnelle, et toute personne qui est en contact avec les enfants pour leur apprendre à détecter les signes d'une agression afin que les interventions puissent avoir lieu plus tôt. Dans son cas, il se souvient que sa chute a été très soudaine, et il croit que les personnes de son entourage auraient dû reconnaître les signes, comme ses notes qui ont baissé et son isolement social, et lui venir en aide.

Il parle avec amour de ses propres enfants, et dit que ce sont eux qui lui ont donné la force de continuer et de lutter contre l'agression : « C'est grâce à eux que je suis ici — et que je suis sobre. Je fais cela pour mes enfants, parce que je ne veux pas qu'ils aient à endurer tout ce j'ai dû endurer — pas du tout. »

Le témoin a déclaré avec une fierté compréhensible qu'il est sobre et qu'il n'a pas consommé de drogues depuis quinze mois, et qu'il a eu un conseiller régulier qui l'a aidé à explorer ses émotions. Il avait également hâte d'entreprendre un programme de formation professionnelle qui lui permettra de venir en aide aux autres personnes qui ont été victimes d'une agression. Il a ensuite déclaré : « Aujourd'hui, je crois que j'ai un avenir. »

## « Écoutez les enfants »

Une femme a parcouru une distance considérable, accompagnée de son plus jeune fils, pour venir livrer son témoignage officiel.

Elle a raconté sa vie et nous a dit qu'elle n'avait aucun souvenir de sa mère et qu'elle ne lui avait jamais parlé, bien qu'elle soit toujours vivante, et qu'elle n'avait connu son père que lorsqu'elle était adolescente. Elle s'imaginait un « papa de conte de fées », mais dans les faits, il était un alcoolique, qui l'a agressé physiquement et sexuellement. Il était également violent envers sa femme, même en vieillissant, et il a fini par se suicider.

La femme qui a témoigné a grandi avec sa sœur, jusqu'à ce qu'elles soient séparées au milieu de l'adolescence, mais les sœurs n'ont jamais eu de foyer stable, et déménageaient constamment d'un endroit à l'autre. Elle a déclaré qu'elle a vécu dans plus de trente endroits différents, y compris un lieu destiné aux enfants handicapés, même si elle n'était pas handicapée. Elle a été séparée des autres membres de sa famille, et sa sœur jumelle est morte à la naissance. La plupart des maisons où elle a été « accueillie » n'étaient pas des foyers chaleureux, et des agressions physiques, verbales et sexuelles s'y sont produites. Elle se souvient qu'on la traitait souvent de « rejet » et qu'il y avait d'autres enfants qui pleuraient et qui étaient en détresse. Il y avait parfois des enfants qui arrivaient et repartaient aussitôt, ce qui la rendait craintive : « Que leur était-il arrivé? Étaient-ils morts? » Elle s'est mise à avoir peur des adultes qui l'entouraient. Cette longue expérience d'instabilité et de rejet a provoqué chez elle le sentiment « que personne ne voulait d'elle et que personne ne l'aimait. » Elle a donc conclu qu'elle ne pouvait pas faire confiance aux hommes.

Ses souvenirs d'agression remontent à un jeune âge. Elle nous a raconté qu'il y avait souvent des femmes (des épouses et des mères) qui savaient que leur mari agressait de jeunes filles et elles disaient souvent « qu'elles l'avaient cherché. » Elle dit qu'il y avait également de la violence verbale — quand elle était une petite fille, on lui disait qu'elle était laide, et que sa mère aurait dû se faire avorter. En toute objectivité, les photos qu'elle a apportées montrent qu'elle était une enfant très mignonne, une chose qu'elle trouve presque surprenante en tant qu'adulte. Mais de nombreuses maladies ont laissé des traces — la varicelle, la rougeole, la teigne, la rubéole et des vomissements fréquents. Au lieu de la soigner, les personnes se fâchaient contre elle parce qu'elle était malade, et allaient même jusqu'à l'isoler à l'extérieur de la maison. Seule sa sœur a essayé de la reconforter, mais on la battait pour cette raison.

Elle se souvient aussi qu'elle a été agressée par un homme qui jouait le rôle d'un père, et qu'elle et sa sœur résistaient à ces agressions et étaient enfermées, et elle se souvient des blessures subies par sa sœur. Elle se souvient également que

sa sœur et elle-même étaient battues pour la moindre raison, et qu'elles devaient constamment faire des tâches ménagères.

Il y a une seule occasion où elle a été traitée avec gentillesse et où elle n'a pas subi d'agression, et où les autres enfants étaient bien traités également. Elle se souvient d'expériences agréables, comme apprendre comment faire cuire une dinde, décorer la maison et aller à la messe. Malheureusement, l'homme qui lui avait offert ce foyer chaleureux est décédé subitement. Tous les enfants avaient peur de ce qui allait leur arriver ensuite. Même si elle n'avait rien à voir avec ce décès, la femme qui a témoigné avait peur d'avoir contribué à la mort de cet homme au grand cœur. Les funérailles ont été une expérience atroce, car on l'a obligée à toucher le mort : elle a alors fondu en larmes, a été secouée de forts sanglots et a eu très peur. Elle s'est enfuie mais la police l'a retrouvée deux jours plus tard, après quoi elle a eu droit à des punitions corporelles parce qu'elle s'était enfuie et qu'elle n'avait pas su maîtriser ses émotions lors des funérailles. En tant qu'adulte, elle se rend maintenant compte que cet homme au grand cœur ne voudrait pas qu'elle se sente responsable de sa mort : « Cela le rendrait fou de savoir que je pouvais penser que je l'avais tué. » Maintenant qu'elle a vécu la mort de son conjoint et qu'elle a vu d'autres personnes mourir, elle sait que « la mort est une chose qui arrive. » L'une des choses qu'elle regrette à propos de cette époque, c'est qu'on lui a enlevé un souvenir — un cadeau qui lui rappelait une courte période de bonheur.

Elle a raconté qu'elle et les autres enfants qui vivaient avec cet homme et son épouse dans un environnement de type familial ont ensuite été placés en famille d'accueil avec un autre groupe.

À l'adolescence, elle a trouvé que l'une des expériences qu'elle trouvait les plus blessantes, c'est quand des adultes en position d'autorité se moquaient d'elle à propos de son physique et de son poids. La même chose est arrivée à d'autres fillettes en sa présence. Elle et sa sœur ont réagi à la situation par différents troubles de l'alimentation — comme si le fait d'être grosse ou maigre pouvait les protéger contre les agressions sexuelles.

Un groupe d'enfants se sont enfuis ensemble de la famille d'accueil où ils avaient été placés et ont fait ce qu'ils pouvaient pour survivre et se nourrir. Ils ont commencé à parler de leurs expériences, à se rendre aux autorités. Mais, là encore, elle s'est fait traiter « d'emmerdeuse », même si les plaintes se sont révélées être fondées par la suite. Elle avait aussi peur d'être accusée d'introduction par effraction, après la fuite, mais cela ne s'est pas produit.

Elle en sait très peu aujourd'hui sur les enfants qu'elle a connus pendant son enfance difficile. Ce qu'elle connaît, ce sont les histoires tristes — les suicides et les homicides involontaires : « ceux-là n'ont pas réussi à s'en sortir. » La plupart

des personnes qui s'occupaient d'elle sont décédées ou ont quitté la région. Mais un jeune homme s'est rendu chez elle et lui a courageusement présenté des excuses pour la façon dont son père avait agi. Il était clair que c'était quelque chose qui l'avait tourmenté pendant de nombreuses années, puisqu'ils avaient grandi ensemble.

Grâce au counseling qu'elle reçoit actuellement, la femme commence à se rendre compte que, pour avoir parcouru tant de chemin comme elle l'a fait, elle devait avoir une force intérieure qui manquait aux autres. Elle a expliqué qu'elle avait désormais des enfants adultes. Certains d'entre eux sont les enfants de son mari, avec qui elle a passé de nombreuses années et qui est maintenant décédé. Bien qu'elle ait été mariée pendant des dizaines d'années, il y avait de graves problèmes dans le mariage. Son mari l'obligeait parfois à avoir des relations sexuelles. Il était également infidèle et l'a trompée quelques fois avec des personnes qu'elle connaissait. Il a eu un enfant avec une autre femme, et les paiements requis pour la pension alimentaire ont réduit ses ressources financières lorsque son mari est décédé, ce qui a contribué à ses ennuis financiers actuels.

L'un de ses enfants, né avant son mariage, a été le fruit de l'inceste et d'une agression, et sa relation avec lui a été difficile depuis le début. On lui a reproché de ne pas s'être fait avorter, et on a tenté de lui enlever le bébé, en partie à cause de son âge et en raison des circonstances entourant la grossesse. Son enfant était violent avec elle, se moquait d'elle et avait des comportements extrêmes, allant même jusqu'à suggérer qu'elle avait eu du plaisir lors du viol au cours duquel l'enfant avait été conçu. Il y a eu des interventions, mais aucune n'a réussi.

Toutefois, la femme a déclaré que, en tant que parent, elle « n'a jamais levé la main sur un de ses enfants. » Elle a tellement souffert des punitions corporelles qui lui avaient été infligées qu'elle n'aurait jamais pu les administrer à son tour. Et maintenant qu'elle a des petits-enfants, elle dit toujours à ses enfants de ne jamais utiliser les punitions corporelles et de ne pas se livrer à l'inconduite sexuelle. Elle a l'impression que son fils est un homme de sa génération en raison de ses attitudes. Quand il était adolescent, par exemple, il tenait tête à son mari en lui disant « Non, c'est non. »

Devenue adulte, la femme qui a témoigné avait une faible estime de soi. Elle a été violée et on l'a comparée à de la « marchandise endommagée ». Elle a été agressée et traitée de « putain ». En fait, elle n'a eu qu'une seule relation sexuelle consensuelle, avec l'homme avec qui elle a été mariée pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, elle a de la difficulté à joindre les deux bouts et vit avec un de ses fils, qui a de graves problèmes de santé. Elle n'est pas heureuse où elle vit, mais elle n'est pas certaine qu'un déménagement améliorerait sa situation. Elle se dit

heureuse d'avoir appris la naissance de son petit-enfant, mais elle regrette de ne pas pouvoir le voir et le tenir dans ses bras. C'est une chose qui lui ferait tellement plaisir. Elle a un bon conseiller, mais elle se coupe encore la peau pour « engourdir sa douleur » bien ces incidents sont moins fréquents depuis qu'elle a commencé les séances de counseling sur une base régulière. Lorsque son fils voit cela, il est bouleversé. Par ailleurs, en raison de sa mauvaise expérience, elle se méfie de toute personne en situation d'autorité comme la police ou les services spécialisés dans le bien-être de l'enfance et a de la difficulté à lutter pour sa survie au jour le jour. Elle a perdu du poids parce qu'elle n'a pas assez d'argent pour s'acheter de la nourriture et doit fréquenter les banques alimentaires. Elle ne se sent pas à sa place dans la ville où elle vit actuellement.

Lorsqu'elle repense à ses expériences, elle trouve qu'il est important, lorsque l'on confie des enfants à quelqu'un, que la personnalité de l'enfant placé en famille d'accueil ou de l'enfant adopté soit mieux harmonisée à celle des parents de famille d'accueil ou des parents adoptifs. Elle trouve que les personnes qu'elle a connues et qui l'ont agressée n'auraient jamais dû être en contact avec des enfants. Elle croit également que des cours devraient être offerts pour former les parents de famille d'accueil ou les parents adoptifs potentiels. La stabilité est aussi un élément important : il faudrait, par exemple, réduire le nombre d'enfants placés en famille d'accueil et limiter les contacts avec les travailleurs sociaux. Ayant déjà subi des blessures physiques — traumatismes crâniens, bras fracturés — et les hôpitaux s'étant, dans ces occasions, contentés d'excuses comme un accident de voiture ou une chute au lieu de chercher à savoir si les blessures pouvaient résulter d'une agression, elle pense que les autorités de la santé publique devraient être plus attentives et veiller à tenir des dossiers minutieux. Une grande partie des dossiers sur son enfance sont disparus, ce qui est en soit une perte lorsque l'on veut reconstituer sa vie et comprendre « ce qui s'est passé ».

La femme, à qui nous avons vivement conseillé de prendre soin d'elle, a dit qu'elle appréciait les efforts faits par le personnel de la Commission d'enquête pour l'aider à remplir des demandes d'aide financière et lui offrir une assistance matérielle pour elle-même et son fils. Elle a également déclaré qu'elle éprouvait de l'affection pour sa famille et ses sœurs et que la famille est importante pour elle. Son courage et sa force de caractère ont été soulignés par toutes les personnes présentes.

La femme a terminé son témoignage par cette remarque : « Écoutez les enfants. Je crois que si quelqu'un nous avait écoutés, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui. J'écoute mes enfants tout le temps. Je crois que les enfants sont importants; ils sont notre avenir. »

## « C'est mon héroïne »

L'homme que nous avons accueilli à la séance de témoignage officieux nous a parlé de son expérience en tant que mari d'une femme qui a été agressée sexuellement sur une longue période. Sa femme a été agressée par des membres de la famille quand elle était enfant — par son père, au vu et au su de sa mère et même avec son aide, et par presque tous ses oncles. Elle a également déclaré qu'elle a déjà été agressée par des prêtres, et que les membres de sa famille s'échangeaient des photos d'elle nue pour de l'argent. L'épouse du témoin a grandi à Cornwall et dans des collectivités à proximité de Cornwall.

Le témoin nous a raconté que les agressions subies par sa femme se sont déroulées sur une longue période et qu'elles ont seulement pris fin à l'âge de 21 ans, lorsqu'elle était mariée et mère de deux enfants.

Son mari n'est pas natif de la région de Cornwall. Il est ouvrier spécialisé. Il est le second mari de la femme, qui a vécu une longue expérience d'agressions sexuelles durant son enfance. Par ailleurs, le premier mari de la femme était violent.

Le mari nous a parlé des répercussions, nombreuses et profondes, que ces mauvais traitements ont eues sur sa femme, leur vie familiale et leur relation intime. Comme sa femme a déjà été agressée sexuellement, en raison des flashbacks, leurs relations sexuelles ont souffert, certains actes étant déplaisants ou simplement impossibles à accomplir pour sa femme. L'homme a indiqué que malgré ces problèmes, leur couple était basé sur le soutien mutuel.

En pensant au début de leur relation, l'homme se rappelle être revenu du travail et avoir trouvé sa femme cachée dans un placard avec ses deux fils adolescents. Il nous a raconté que dans le passé, le père de sa femme disait aux fils et au premier mari de cette dernière « de la laisser seule » lorsqu'elle était bouleversée à la suite d'une interaction avec lui. Les enfants lui désobéissaient souvent pour porter secours à leur mère. Son mari actuel garde les objets coupants hors de sa portée et a dû surveiller sa femme et la « raisonner » lors d'épisodes où elle risquait de se blesser.

L'incidence de ce passé marqué par les agressions sexuelles était également visible dans la détresse de leur fille, qui a déjà trouvé sa mère cachée dans un placard ou lorsqu'elle a remarqué des marques de brûlures ou des coupures qu'elle s'était infligées. Leur fille s'est également habituée à voir sa mère dans un état de détresse extrême et aux troubles de dissociation survenant lorsque sa mère revit les agressions du passé.

Le mari a décrit la pression exercée par sa belle-famille pour empêcher sa femme de porter plainte contre les proches et les autres personnes qui l'ont agressée. Il a indiqué que sa famille a démenagé plusieurs fois pour échapper

aux menaces des proches de sa femme et à leurs tentatives de la contrôler. Il a remarqué que toutes les interactions avec la famille de sa femme semblaient se terminer de façon identique : on essayait de la pousser au suicide. Il a également indiqué que la famille de sa femme a fait de fausses allégations contre lui et l'a menacé. Par ailleurs, le mari a été gravement blessé à la suite d'une agression par sa femme, qui a cédé aux demandes de son père. Sa blessure lui a coûté son emploi dans son métier spécialisé. Il gagnait bien sa vie — il a déjà gagné 3 500 \$ en une semaine. Cette perte s'étend sur plus de six ans : « Faites le calcul vous-même; quand j'y pense, j'en pleure! » Le stress lié à sa vie familiale a entraîné une dépression, et il est maintenant suivi par un psychiatre. La famille a connu des difficultés financières et se demande comment faire pour passer l'hiver.

L'homme a raconté que sa belle-famille cherchait constamment à contrôler la vie de sa femme et à s'ingérer dans leur vie à la moindre occasion. Aussi doit-il être vigilant et composer avec une série de menaces, de rapports et d'actions contre lui en tant que principal appui de sa femme. Il dit qui n'aime pas contrôler les autres. Il croit que c'est la raison pour laquelle sa femme a fait des progrès considérables ces derniers temps. Il a affirmé : « Je lui répète sans cesse que son opinion est importante, qu'elle est intelligente; que ce que sa famille dit ne compte pas, qu'en y mettant les efforts nécessaires, elle peut faire tout ce qu'elle veut. » Selon lui, « ils sont en train de perdre la bataille parce qu'elle n'a plus peur ». Il fait remarquer « que certaines choses peuvent la rendre anxieuse, mais qui ne l'est jamais? » Toutefois, il déclare que c'est un dur combat, parce qu'au début, non seulement il devait rassurer sa femme sur ses capacités, mais chaque fois que les membres de sa belle-famille rétablissaient le contrôle mental, ils s'en servaient pour leur faire du mal. Par exemple, ils ont poussé sa femme à vendre leurs possessions, à détruire des téléphones cellulaires, à mettre en gage sa bague de fiançailles et à couper les services publics. Puis, on l'a accusé de ne pas prendre soin de sa famille de manière appropriée. Ces allégations sont survenues dans le cadre d'un litige sur la garde d'enfant avec le premier mari de sa femme, qui l'avait déjà agressée.

L'homme a donné un exemple pour montrer la relation « en dents de scie » avec sa femme. Alors que sa femme et lui vivaient près de Cornwall, la famille de sa femme avait convaincu celle-ci qu'il avait été infidèle et qu'il était violent envers les enfants, ce qu'il niait. Le mari a déclaré que ces allégations étaient toutes fausses, mais que les incidents dont on l'accusait ressemblaient aux mauvais traitements que le père avait fait subir à sa femme. Le plan de la famille consistait à ce que sa femme obtienne un logement pour personnes à faible revenu de Cornwall. Pour parvenir à ses fins, la famille lui a recommandé de dire qu'elle avait été agressée par son mari, pour que sa demande de logement soit traitée. Lorsque son mari l'a interrogée à ce sujet, sa femme a admis que c'était vrai. Plus tard, sa

belle-famille a convaincu sa femme de porter une accusation contre lui, accusation qui, s'étant révélée sans fondement, a été rejetée. Malgré tout, pendant cette période de séparation, le mari envoyait de l'argent à sa femme pour ses frais de subsistance. Or sa famille gardait l'argent et lui en donnait à peine assez pour survivre. Des situations de ce genre se sont poursuivies jusqu'en 2005. Il décrit cette époque comme « une période noire de sa vie ».

L'homme a dit que l'année 2005 a marqué un tournant pour sa femme. Elle a alors admis avoir reçu des menaces d'un membre de la famille, et que les innombrables menaces, appels et tentatives de manipulation étaient monnaie courante. Néanmoins, il affirme que personne n'est intervenu pour tenter de mettre fin aux agissements de la famille de sa femme et leur demander des comptes, malgré le fait que son père avait déjà été reconnu coupable d'agression sexuelle.

Le mari a dit qu'il n'a pas été facile de venir témoigner, mais que le témoignage officiel est la première occasion où quelqu'un souhaitait comprendre ce qui lui est arrivé en tant que conjoint d'une personne qui a été victime d'agressions sexuelles pendant son enfance. Au cours du résumé de toutes les épreuves de sa femme, il nous a dit qu'il ne sait vraiment pas comment il a fait pour survivre à « une telle vie ». Il veut – tout comme sa fille – que justice soit faite au nom de sa femme. Il a conclu son témoignage en disant qu'il était important de parler de l'agression dans l'espoir qu'aucun autre enfant n'aura à vivre ce que sa femme a subi. « C'est une personne exceptionnelle, parce qu'elle a décidé de parler. » « C'est mon héroïne! »



## « Je m'étais égaré »

L'homme qui est venu témoigner était accompagné de son épouse et d'une personne de soutien. Il a insisté sur le fait que son témoignage reflétait sa propre opinion, et non celle de son conseiller, de sa conjointe ou de son avocat.

Il raconte que sa famille était pauvre et qu'elle avait des ressources limitées. Par conséquent, les enfants ont été placés en famille d'accueil. Il était le plus jeune, et il se rappelle que ce fut une période traumatisante et qu'il avait essayé de sauter de la voiture lorsqu'on l'a emmené. Il était trop jeune pour comprendre ce qui se passait, et il a été séparé de certains de ses frères et sœurs — « ils se sont dispersés ». Il vivait souvent des situations à court terme, changeant souvent d'école et de maison.

Dans l'une de ses premières familles d'accueil, il se souvient que lui-même et son frère devaient travailler « comme des hommes » malgré leur jeune âge. S'ils étaient lents ou revenaient à la maison en retard, ils avaient droit à des punitions corporelles, surtout les plus vieux, qui essayaient de le protéger, parce qu'il était le plus jeune. Les enfants se sentaient isolés et n'avaient pas de bons résultats à l'école et étaient trop « terrifiés » pour dire quelque chose. Ils étaient souvent placés dans des foyers qui n'étaient pas appropriés à leur âge pour ce qui est des travaux qu'on exigeait d'eux ou des dangers auxquels ils étaient exposés. À l'école, il se sentait honteux de ne pas vivre avec ses propres parents et avait l'impression qu'on le punissait plus sévèrement que les autres enfants à cause de cela. Par exemple, un autre enfant pouvait dire de gros mots et être mis en retenue, alors qu'il était suspendu pour la même faute.

Bien qu'il ait rencontré des personnes gentilles, il a vécu dans un seul endroit qui ressemblait à un véritable foyer : « Ce fut la meilleure période de mon enfance ». Il a apprécié le soutien que lui a offert un homme qui était comme un vrai père pour lui, qui l'aidait à effectuer ses tâches, « sans le disputer ». Par conséquent, ses notes se sont améliorées à l'école. Notamment, son grand potentiel pour l'art a commencé à se manifester. Il était également très fort en orthographe et avait de la facilité pour les mathématiques. L'avenir était prometteur, mais la situation n'a malheureusement pas duré. La maladie a frappé dans sa famille d'accueil, après quoi il a dû être placé ailleurs alors qu'il était un jeune adolescent : « C'est à ce moment-là que les choses ont commencé à se gâter ». En plus des jeunes enfants de la famille, il y avait un autre adolescent plus âgé et plus costaud que lui qui vivait dans la maison et qui n'était pas un membre de la famille. Le témoin a été agressé sexuellement mais avait trop honte au début pour en parler à la famille : « Vous comprenez, c'était un secret bien gardé ».

Il a réagi par la colère aux agressions qu'il a subies, et il a fini par être expulsé de l'école parce qu'il se battait. Il était très troublé; il s'emportait; il sortait pour aller pleurer. Il a en a voulu à sa mère, qui n'a pas su garder la famille

ensemble et qui ne l'a pas protégé. Effectivement, pendant les premières années de séparation, il espérait que sa mère « le reprendrait », mais l'alcool et ses mauvais choix de partenaires l'ont empêchée de remplir ses obligations parentales. Il croyait qu'il devait se défendre par lui-même — il n'y avait personne d'autre pour le faire à sa place. Il a affronté son agresseur, mais il en résulta une lutte inégale au cours de laquelle il a été blessé, mais qui lui a au moins permis d'en être séparé.

À la fin de cette période difficile, il se rappelle que les personnes qui s'occupaient de lui ont dit des choses blessantes, le traitaient de bon à rien et lui disaient qu'il n'avait aucun avenir à cause de ses problèmes à l'école. Il a réagi en parlant des agressions dont il était victime dans leur maison : « J'ai essayé de dire ce qui se passait. Je ne suis pas allé dans les détails. » Ses commentaires ont été accueillis avec colère, on l'a giflé et on l'a envoyé dehors en pleine tempête un jour où il faisait très froid : « J'étais anéanti. J'aurais voulu mourir. »

Il s'est enfui en pleine tempête et s'est retrouvé chez sa mère. Il se souvient que, ce soir-là, il a raconté l'agression dont il avait été victime à sa mère, à son beau-père et à l'homme qui était le chef de famille là où il habitait. Il a déclaré que le lendemain il a également révélé ce qui lui était arrivé, mais cette fois-ci à un membre des autorités. À la suite de ces révélations, il a été placé dans de nombreuses familles d'accueil — et plus de quarante ans plus tard, il pense qu'il n'a jamais reçu d'explication ou d'excuse. À ce moment-là, il ne recevait aucune aide professionnelle. « Ce fut une période très pénible de ma vie. » Et ces mauvais débuts lui ont rendu la vie plus difficile par la suite.

Le témoin a raconté qu'après l'incident qui l'a poussé à s'enfuir chez sa mère, il a été placé dans des familles d'accueil pour de courts séjours, sans succès. Il n'a reçu aucune aide dans ces foyers et était considéré comme un « élève absentéiste ». Il a indiqué qu'il y a eu des personnes qui se sont montrées gentilles et compatissantes et qui ont tenté d'intervenir en sa faveur, notamment « une dame extraordinaire ». Malgré cela, il a fini par aboutir dans un centre d'éducation surveillée parce qu'il était « difficile ». Il dit qu'il aurait préféré vivre chez la « dame extraordinaire » pendant le peu de temps qui restait avant qu'il ait 16 ans. Pour l'inciter à aller à ce centre, une personne qu'il n'avait jamais rencontrée avant lui a dit que « c'était un endroit merveilleux — il y a des sports. » Mais une fois rendu sur place, il s'est rendu malade tellement il a pleuré : « C'était la goutte qui fait déborder le vase, et je savais que j'allais là pour rien... Il n'y avait aucune aide professionnelle. Il n'y avait personne. Il n'y avait personne. » Il a été séparé des seules personnes qui tenaient à lui. Il dit qu'il se sentait amer et rempli de haine.

Au centre d'éducation surveillée, la détérioration de sa santé mentale et physique a donné lieu à l'administration immédiate de sédatifs, par injection, et à une détention dans une infirmerie, dans le noir. Il a affirmé qu'il a été agressé sexuellement dans cet endroit, qu'il était vulnérable et incapable de se défendre en raison de son âge et des sédatifs qu'il prenait. Il a indiqué que ses agresseurs étaient des hommes d'âge adulte. Quand il a commencé à sortir du centre pour aller travailler dans l'atelier de menuiserie externe, il a aimé l'expérience — les gens qui étaient là « me traitaient bien ». Mais il a remarqué qu'une grande partie des jeunes hommes dans cet endroit étaient des francophones — dans une proportion beaucoup plus élevée que dans la population générale. Cela continue de l'inquiéter.

À l'âge de 16 ans, sans aucun préavis et après seulement quelques mois, il a été libéré du centre, sans assistance et sans aucune disposition. Il a dit que, au moment, où il a quitté le centre :

« Je ne pouvais pas tolérer l'autorité... Je suis tombé dans l'alcool et tout ce que j'ai fait, c'était de me faire du mal... Tout ce que nous faisons, mon frère et moi, c'est boire et nous battre... nous nous fichions de tout le monde. Comment aurais-je pu me soucier des autres? Je ne m'aimais pas moi-même. »

Plusieurs années plus tard, il a obtenu un emploi régulier, il s'est marié et a eu des enfants. Mais sa femme devait supporter un « ivrogne du dimanche ». Au travail, il contestait constamment l'autorité : « J'ai perdu mon emploi et tout le reste. » Il a eu de la difficulté à trouver du travail en raison de son éducation limitée. « Je m'étais égaré », se souvient-il. Bien qu'il aimait ses enfants, il ne savait pas comment agir en père de famille. Quand sa femme est partie avec les enfants, il avait des pensées suicidaires, il « avalait des pilules et buvait de manière excessive », et se retrouvait souvent aux urgences ou en détention à l'unité de psychiatrie. Aucune intervention ne l'a aidé. C'était dû en partie au fait que le genre de personnes qu'il fréquentait était des bagarreurs et des buveurs : « Alors, je croyais que c'était une chose normale... Je ne pouvais pas comprendre les gens qui ne buvaient pas. » Il nous a également expliqué qu'il est devenu alcoolique « pour soulager sa douleur... J'essayais de garder tout à l'intérieur. »

Alors qu'il luttait contre son problème d'alcool, il a trouvé le courage de se rendre à la police pour parler de l'agression qu'il avait subie au centre d'éducation surveillée. Il essayait de sauver sa peau. La réaction a été décevante : ses agresseurs étaient tous décédés. « Je suis là pour tenter de réclamer de l'aide, et j'essaie de demander justice, et voilà que les portes se referment sur moi. »

Mais il est fier de pouvoir dire qu'il est resté sobre à ce moment-là — « Je ne sais pas comment j'ai fait, mais je suis resté sobre. »

Il se souvient du miracle qui s'est produit dans sa vie pendant cette période difficile :

« J'étais à genoux et j'ai simplement demandé à Dieu de m'enlever l'envie de boire... Le matin de mon dernier verre, l'envie de boire est disparue. Elle n'est plus jamais revenue. Cela fait plus de huit ans maintenant, et c'est un miracle. »

Il est un fervent adepte des AA, mais même dans cet environnement, il trouve qu'il est difficile de parler des expériences qu'il a vécues durant son enfance. Lorsqu'il l'a fait, d'autres hommes sont venus lui parler d'expériences similaires.

Quand il parle en tant qu'adulte, il se remémore avec tristesse l'enfance qu'il a eue avec ses frères et ses sœurs, et leur vie en tant qu'adultes survivants. Ils sont tous dans la soixantaine maintenant, et beaucoup d'entre eux ont de graves problèmes de santé. Il aime son frère qui est mourant : « Il n'a jamais obtenu justice. Je n'ai jamais obtenu justice. » Son frère a été un modèle de sobriété — pendant plus de trente ans. Ils demeurent proches, et l'exemple de son frère est une inspiration.

Lorsqu'ils repensent à tout cela, le témoin et son épouse se demandent si les choses se seraient passées autrement si sa famille naturelle l'avait aidé davantage. Bien qu'ils étaient pauvres, il n'y avait pas d'agression physique ou sexuelle à la maison; les solutions de rechange étaient pires. Ses parents auraient pu profiter de séances de consultation pour alcooliques et d'un soutien financier.

De plus, il croit que les familles d'accueil devraient faire l'objet d'une évaluation plus rigoureuse et que les références devraient provenir de personnes indépendantes et non de membres de la famille. Lorsqu'il y a des enquêtes, elles devraient être menées avec impartialité. Il devrait y avoir des « visites surprise » dans les foyers d'accueil où sont placés les enfants, et les entrevues devraient avoir lieu sans la présence des personnes en position d'autorité : « Il faut croire les enfants qui disent qu'ils ont été agressés, et on devrait accorder autant d'importance aux cas de violence physique et psychologique qui sont signalés qu'à ceux d'agression sexuelle. » De plus, il faudrait donner une formation sur la détection des signes d'agression, comme la colère chez les jeunes hommes.

Une autre question qu'il veut souligner est la position désavantageuse dans laquelle se trouvent de nombreux hommes sur le plan de l'éducation en raison d'une enfance difficile et du manque d'occasions. Par exemple, s'il avait l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires, il pourrait trouver un meilleur emploi. Et puis, toute formation coûte de l'argent, et les personnes qui reçoivent

des prestations d'invalidité n'y ont pas accès. Il propose que l'on mette sur pied une sorte de fonds de perspectives d'emploi pour aider les gens à recevoir une formation ou une meilleure éducation.

Le témoin a été déçu par l'Enquête publique sur Cornwall. Il estime que l'on a trop voulu « couper les cheveux en quatre » sur le plan des questions juridiques, que l'on ne s'est pas suffisamment préoccupé de la question de l'imputabilité, et que les institutions ont trop de pouvoir : « Je ne crois pas que c'est une bonne chose. » Il affirme qu'il n'a pas pu révéler des détails importants sur ses expériences. Depuis l'expérience négative qu'il a vécue avec la Commission d'enquête, il dit « qu'il n'est plus le même ». « Je croyais que mon jour allait venir et que quelqu'un allait m'écouter. » Quand il a vu que ce n'était pas le cas, il en a été bouleversé. Il s'est senti trahi. Il a également indiqué qu'il était « fâché » par certains reportages dans les médias.

Récemment, il se sentait comme une personne différente — perdu et en détresse. Il fuit comme il le faisait quand il était un petit garçon. On lui a rappelé qu'il avait déjà pris des mesures dans le passé pour changer sa vie, pour arrêter de boire, pour aller en thérapie et pour s'occuper de lui-même et des autres. Et que sa force en tant qu'homme pouvait encore sauver ce petit garçon. Son épouse et lui méritent d'être heureux — pour bâtir le meilleur avenir possible.

L'homme venu témoigner a déclaré : « Toute ma vie je n'ai fait que rencontrer de mauvaises personnes sur mon chemin. Vous comprenez, il m'a fallu beaucoup de temps avant que je puisse croire qu'il existe de bonnes personnes dans ce monde. Mais je le crois maintenant, poursuit-il, le counseling a été la meilleure chose qui me soit arrivée. Ils m'aident tellement en ce qui a trait à certains aspects de mon enfance et à ce que j'ai vécu. » Il est heureux que certaines de ses sœurs bénéficient également de counseling.

Mais il a quand même tenu à dire : « J'aimerais que certaines institutions aient le courage de dire “Nous reconnaissons notre responsabilité dans ces événements” et que les personnes soient tenues responsables pour ce qui est arrivé ou qu'elles admettent tout simplement qu'elles ont fait des erreurs. » Il pense qu'on a trop blâmé les autres, et qu'il y a un manque d'imputabilité pour les personnes ou les organismes. Par exemple, ce n'est que tout récemment que des corrections ont été apportées à ses dossiers, afin de prendre acte qu'il n'avait jamais consenti aux agressions sexuelles — qu'il n'était pas consentant — et l'information qu'il a fournie à ce sujet a été corroborée.

En résumé, le témoin se tourne vers l'avenir et recherche toujours le bonheur. Il remercie Dieu pour la femme qui partage sa vie, bien qu'il lui en mette beaucoup sur les épaules. Elle est tellement compréhensive. L'une des raisons pour lesquelles il est allé en counseling est pour devenir un meilleur compagnon pour cette femme. L'exemple de son frère et sa sagesse lui procurent la tranquillité d'esprit.

Il espère que d'autres enfants obtiendront de l'aide plus tôt que lui, et qu'ils ne devront pas subir les mêmes épreuves : « Il faut espérer un monde meilleur. »

Les personnes qui ont entendu le témoignage ont reconnu le courage dont il a fait preuve en venant témoigner, pour travailler pour les générations suivantes, pour forcer les organismes à améliorer leurs interventions et pour s'assurer d'un meilleur équilibre des pouvoirs. Elles ont toutes reconnu les talents, l'intelligence et la persévérance du témoin et se sont dites honorées d'avoir entendu son témoignage officiel.

## « Ne laisse pas tes larmes couler en plein jour »

Une femme, maintenant dans la quarantaine, nous a parlé de ses expériences et de graves conséquences que les agressions sexuelles dont elle a été victime durant son enfance ont eues sur l'ensemble de sa vie. Elle est venue à la séance de témoignage officiel accompagnée de son mari et d'un thérapeute. Certains souvenirs causent des troubles de dissociation chez cette femme ou la ramènent à la période de son enfance où les divers incidents d'agression se sont produits. Son thérapeute a réussi à la ramener au présent en la rassurant et en l'ancrant dans la réalité actuelle. Toutes les personnes l'ont félicitée pour le courage qu'elle a montré en venant témoigner.

La femme venue témoigner vivait dans une famille avec ses deux parents et trois frères et sœurs. Elle est née et a été élevée à Cornwall. Elle a fréquenté une école séparée et une école catholique. Trois ans après son mariage, elle est partie de Cornwall pour aller vivre ailleurs, parce qu'elle avait peur de son père et de ses autres agresseurs. Elle a par la suite vécu ailleurs en Ontario.

La femme venue livrer un témoignage officiel a raconté qu'elle avait été agressée sexuellement par son père à partir de l'âge de 4 ans, puis violée à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à 15 ans. Il y a eu d'autres agressions après ses 15 ans, jusqu'à ce qu'elle quitte Cornwall avec son mari. En plus de son père, elle a révélé que son grand-père l'agressait et l'embrassait sur la bouche avec la langue, de même que ses sœurs. Ces incidents se produisaient à Noël ou lors d'autres réunions familiales. Si elle se plaignait ou résistait, son père affirmait que c'était un « signe de respect » auquel il fallait se prêter. De plus, elle a déclaré qu'un seul de ses oncles dans sa famille élargie n'agressait pas les enfants dans la famille : c'était « la seule bonne personne. »

Elle avait l'impression que tout le monde était au courant des agressions, mais que personne ne faisait rien fait pour la protéger parce son père, croyait-elle, avait des accointances parmi le clergé et la police locale, par le truchement des activités sportives. Elle a raconté ses souvenirs d'agression dans un groupe religieux auquel participaient également d'autres enfants, et se souvient qu'elle sentait que c'était son devoir de s'assurer que c'était elle qui subissait les agressions au lieu des autres, afin de protéger ces enfants, dont l'un était son cousin. Elle a raconté que les prêtres disaient : « punissez-vous pour les péchés que vous avez commis et récitez le Je vous salue Marie et le Gloire à Dieu ». Elle se souvient également qu'on l'a amenée à se sentir coupable des agressions, comme si elle en était responsable. Elle avait l'impression qu'elle n'était pas une « bonne fille » et qu'elle devait se punir en se coupant la peau ou en se privant de nourriture.

Les agressions ne se limitaient pas à la maison — comme le sous-sol —, mais se produisaient également dans des terrains de camping où se trouvaient

d'autres membres de la famille. Dans ces situations, elle se rappelle avoir été témoin d'agressions sur d'autres enfants par les membres de sa famille lorsqu'elle était encore toute jeune.

Certains souvenirs se sont pas tout à fait clairs. Par exemple, elle se souvient qu'elle a déjà fait un court séjour dans un foyer d'accueil, vers l'âge de 9 ans. Ses sentiments de tristesse ont refait surface durant son témoignage officiel. Elle se souvient également d'autres petits enfants qui étaient aussi malheureux, mais ce n'est pas très clair pourquoi elle avait été amenée là. Elle se souvient que, vers l'âge de 5 ans, elle a vu son père tuer un bébé avec un pieu, et elle croit savoir où le bébé a été enterré. Elle déclare qu'elle a établi le contact avec une femme qui se souvenait avoir vu le père de la femme à cet endroit.

De plus, elle a des souvenirs, qui remontent vers l'âge de 12 ans, des leçons de catéchisme, et est effrayée lorsqu'elle y repense. Elle se souvient de prêtres qui faisaient des « choses horribles » dans ce qu'elle appelle « une pièce avec un grand fauteuil rouge. » Il y en avait un qui était en charge, et qu'elle a appelé « la puissance suprême. »

À un certain moment pendant son enfance elle a pensé devenir religieuse, mais lors du témoignage officiel elle a évoqué une retraite à laquelle elle a participé et où une religieuse lui a dit qu'elle ne devait pas prendre le voile. Elle lisait la Bible tous les soirs quand elle était jeune. Elle croit en Dieu, mais elle a déclaré : « mon Dieu est d'amour... Il ne fait pas de mal à son prochain. » Elle se souvient d'enfants qui pleuraient mais qu'elle n'était pas capable de protéger : « Le bien-être des enfants innocents me préoccupe. » Elle se souvient avoir vu ces enfants se faire agresser dans le sous-sol d'une église.

Lorsqu'elle est retournée vivre à la maison au début de l'adolescence, elle raconte qu'à un certain moment, son père s'inquiétait du fait qu'elle n'avait pas eu ses règles — « il avait peur. » Elle se souvient qu'on l'a amenée chez le médecin au cours de l'hiver et qu'elle s'est fait avorter. Elle se souvient de la douleur dans son bassin et des saignements. Elle se rappelle que sa mère lui a dit : « J'ai déjà eu des hémorragies — tu n'as qu'à aller prendre un bain et à t'allonger les jambes surélevées. » Elle se souvient ce que sa mère lui a dit après l'avortement : « C'est mieux pour toi. Ce bébé aurait été retardé. »

Les agressions subies durant son enfance ont eu des répercussions profondes sur la vie de cette femme. En plus de la souffrance et de la tristesse qu'elle a vécues pendant son enfance, elle a eu beaucoup de difficulté en tant que jeune adulte. Elle a notamment été mariée à un homme qui l'agressait sexuellement comme le faisait son père. Elle se souvient ce que son père a dit à son premier mari : « Tu n'as qu'à la laisser seule dans la chambre quand elle pleure — elle s'en remettra. » Elle se souvient que son mari l'a forcée à avoir des rapports sexuels alors qu'elle était recroquevillée dans un coin, en pleurs : « Il me retournait, faisait ce qu'il a à faire, et s'en allait. » Elle se souvient que, après ces



rapports forcés, elle avait souvent envie de se couper la peau encore ou d'avaler « un tas de pilules. »

Sa façon de réagir aux agressions subies durant son enfance était de se couper à de multiples reprises, de se faire des égratignures ou de consommer des pilules en grande quantité. Elle a continué de ressentir le besoin d'être « obéissante » pendant de nombreuses années — par exemple, en détruisant des journaux intimes ou des preuves des agressions à la demande de son père, ou en n'élevant jamais la voix lorsqu'elle était à la maison ou en présence de ses parents. Elle a indiqué qu'elle se montrait respectueuse envers ses parents à la maison.

Vers la fin de la vingtaine, alors qu'elle ne vivait plus à la maison et habitait dans une autre région de l'Ontario, la jeune femme a décidé de participer à des séances de counseling et a assisté à des réunions à l'intention des femmes qui ont déjà été agressées sexuellement. Avec le temps, elle a jugé qu'il était nécessaire de signaler les agressions commises par son père. Lorsque sa famille a entendu parler de son intention de porter plainte contre son père, sa mère et ses sœurs ont fait plusieurs appels de menace pour tenter de l'empêcher de porter des accusations contre son père. Elle se souvient de sa mère au bout du fil : « J'ai dit aux enfants de te laisser seule, parce qu'ils ne sont pas au courant de ce que tu as vécu, mais si tu t'entêtes à faire cela, ce sera toi ou moi qui paiera le prix, tu comprends? » À ce moment-là, elle ne savait pas si cela voulait dire qu'elle ou sa mère allait être tuée.

Elle a continué d'être terrifiée par son père, qui semblait « maître de lui-même » en tout temps. Quand il venait dans sa maison, elle allait se cacher dans le sous-sol avec les enfants. Elle descendait parfois au sous-sol et faisait jouer la chanson « Don't Let the Sun Catch You Crying » (Ne laisse pas tes larmes couler en plein jour), et elle tapait dans le mur de ciment avec son poing. Son père s'est par la suite vanté d'avoir « des relations » dans la police après que des accusations ont été portées contre lui. Elle avait peur de lui à cause de ce qu'il lui avait dit au sujet de ses relations avec la police et les prêtres de Cornwall.

Lorsqu'elle a signalé les agressions qu'elle a subies durant son enfance et en tant que jeune adulte, elle ne s'est pas sentie soutenue, car elle s'est heurtée à la résistance de sa mère, de ses sœurs et de son mari d'alors. À l'époque, ils suivaient les conseils du père sur « la manière dont il fallait s'y prendre avec elle ». Par conséquent, elle s'est sentie toute seule lorsqu'elle a porté plainte contre son père et lorsqu'elle faisait des efforts pour être entendue. Elle a l'impression que l'on n'a pas donné la priorité à sa plainte et elle a été très déçue que les enquêtes et la poursuite aient pris tellement de temps. Elle avait l'impression que l'enquêteur l'a traitée comme si c'était elle qui était l'agresseur et qu'il a tenté de la convaincre de ne pas intenter de poursuites, en prétendant que l'on risquait de ne pas la croire et que la plupart des victimes devaient se soumettre à un contre-interrogatoire rigoureux. Elle se rappelle qu'elle a demandé

au policier à quel moment son père serait arrêté, parce que ses émotions en dents de scie et les appels de menace pourraient alors cesser. L'attente a été très longue. Elle se souvient qu'elle a appelé la police à maintes reprises, et une fois l'agent de police qui a pris sa déposition lui a dit : « Arrêtez de nous téléphoner, vous commencez à nous casser les pieds. » Cela l'a mise en colère. Elle se souvient que lorsque son père a finalement été arrêté, le policier lui a téléphoné et lui a dit : « Nous avons demandé à votre père de venir au poste de police et il s'est rendu par lui-même, sans protester. » Cela reste une grande déception pour elle. Elle aurait voulu que son père soit menotté au moment de l'accusation.

Au tribunal, on l'a informée des conditions qui seraient imposées à son père : il ne devait pas se trouver avec des enfants de moins de 16 ans, il aurait plusieurs années de probation, il ne pouvait plus consommer d'alcool et il devait participer à une thérapie de groupe pour les agresseurs sexuels. Il a également écopé d'une peine de prison de courte durée. Elle se rappelle également qu'elle s'est fait dire par son bureau de probation environ un an plus tard qu'il « n'avait pas besoin d'agent de probation. » Elle se souvient que ces mots ont été dits sur le ton de la plaisanterie. Elle se rappelle aussi que son père a passé moins de trois semaines en prison parce qu'il « s'est payé une crise cardiaque ». Il a ensuite été transféré à une maison de transition, où il devait passer seulement les fins de semaine, et elle a entendu dire que « son père n'a jamais continué la thérapie de groupe ». Elle se doutait que son père ne prenait pas la situation au sérieux et qu'il continuait de se retrouver dans des situations où il pouvait être en contact avec des enfants. Par exemple, il garde son petit-fils depuis plus de trois ans. Elle a signalé un incident où un garçon du voisinage venait « jouer dans le sous-sol et boire une boisson gazeuse » — l'endroit où elle se faisait agresser. Elle a signalé l'incident mais n'a pas été satisfaite du résultat. Elle a raconté qu'on lui a dit que, apparemment, la période de probation de son père était terminée, et que « aucune accusation ne pesait sur lui. » Par ailleurs, pendant cette période, elle a vu son père embrasser sa sœur avec la langue, signe qu'il n'avait pas modifié son comportement.

Au cours des dernières années, elle a ressenti de la frustration et a longtemps attendu pour obtenir les preuves de l'accusation contre son père dans les journaux, et après six ans d'attente, elle les a enfin obtenues. Elle se demande également comment il est possible que le médecin qui la traitait depuis qu'elle était enfant pendant 21 ans n'avait apparemment aucun dossier médical sur elle, malgré de multiples consultations et visites à l'hôpital. Il semblerait, d'après l'article de journal dont elle a obtenu copie, qu'un exposé conjoint des faits aurait été déposé au tribunal par l'avocat de la défense et le procureur de la Couronne. Elle trouvait que l'exposé des faits ne représentait qu'une petite partie de la nature et de l'étendue des agressions sexuelles.

En plus des autres épreuves dans sa vie, elle a raconté que sa mère, qui ne lui n'avait pas parlé depuis plus de cinq ans, lui a téléphoné pour lui dire : « J'ai l'impression que tu vas avaler un tas de pilules et que tu vas mourir, et je m'inquiète pour toi. » Elle a ensuite abouti à l'hôpital à cause d'une surdose. Pendant qu'elle était à l'hôpital, sa sœur lui a téléphoné et lui a dit qu'elle avait une amie qui traitait le trouble dissociatif de l'identité, et « qu'elle pouvait la guérir en deux jours. » Elle se rappelle que sa sœur est venue avec cette soi-disant thérapeute autorisée, qui l'a convaincue « qu'elle n'existait pas ». Elle a également déclaré que cette femme avait laissé entendre que si elle allait témoigner à la Commission d'enquête, quelqu'un lui ferait du mal, à elle ou à sa famille. Après le départ de sa sœur et de son amie, raconte-t-elle, elle a encore fait une surdose et a failli mourir ce jour-là. Elle se rappelle qu'elle et sa famille ont quitté leur maison et se sont cachées pendant deux ans. Elle a également signalé cet incident mais sa plainte n'a pas abouti.

Au début de la relation avec son mari actuel, qui l'appuie, les membres de sa famille étaient critiques envers lui, suggérant qu'il n'était pas bon pour elle. Ils ont essayé de lui faire du mal et sont même allés jusqu'à lui demander de faire du mal à son mari. Elle se souvient que son père lui a dit « de se procurer une arme à feu et de le descendre. » Cet incident a également été signalé à la police, et rien n'a été fait. Au cours du témoignage officiel, elle a déclaré qu'en raison de l'agression sexuelle, de la manipulation et du contrôle qu'il exerçait sur son esprit, elle avait accédé à la demande de son père et tiré sur le bras de son mari actuel, lui déboîtant l'épaule, une blessure qui a nécessité une chirurgie et qui l'a rendu incapable d'exercer son métier spécialisé. Jusqu'à ce jour, elle se sent coupable de la blessure qu'elle a infligée à son mari et pour avoir causé la perte de son gagne-pain. Elle a souligné que, paradoxalement, son père avait perdu son commerce lorsqu'il a été accusé.

Elle continue de se sentir menacée et craintive. Aujourd'hui encore, elle continue d'avoir des flashbacks et des dissociations accompagnées de souvenirs partiels. Elle s'en veut parfois de ne pas « s'être protégée ». Elle s'inquiète également pour le bien-être de ses trois enfants, dont deux sont de jeunes adultes qui ne vivent plus à la maison. Les agressions survenues dans le passé ont eu de terribles répercussions sur leur vie, et la famille est aux prises avec des problèmes de communication en ce moment. La plus jeune de ses enfants est très intuitive et sait que « quand maman ne va pas bien, elle est là pour la serrer dans ses bras » et lui fait savoir, lorsqu'elle parle trop du passé, que c'est le temps de prendre une pause et de « jouer ou lire ». Quant à son mari, elle croit qu'il l'a aidée à sentir qu'elle est « quelqu'un », et qu'elle est forte. Il lui dit toujours que « quoi qu'il soit arrivé, ça n'a jamais été de ta faute ». Les rapports sexuels sont impossibles pour elle depuis six ans, et elle indique que son mari

lui donne beaucoup de soutien pour l'aider à surmonter ce problème. Elle se souvient qu'il lui a dit : « Je ne vais pas compromettre tes souvenirs ou tes flashbacks. Je peux attendre jusqu'à ce que tu sois prête. »

En matière de réalisations, la femme a trois enfants et vit actuellement une relation où elle reçoit du soutien et de l'affection. Sa plus jeune fille vit à la maison avec elle et son mari. Son thérapeute diplômé l'a aidée, et elle a des séances régulières de counseling. L'un des signes les plus visibles des progrès réalisés est qu'elle ne s'est pas fait de coupure depuis deux ans et qu'elle ne s'est pas égratignée depuis trois mois.

Elle repense à son enfance et ne peut pas croire tous les mauvais traitements dont elle a souffert et dont elle a été témoin, qu'elle vivait entourée d'adultes qui n'ont rien fait pour les protéger, elle et les autres enfants. Elle considère que, durant cette période de sa vie, c'est comme si toutes les personnes étaient des « morts vivants », qui ne pouvaient pas se lever pour dévoiler un « secret » qui était en fait connu de tous.

Cette femme nous a fait savoir qu'elle avait apprécié l'expérience du témoignage officieux — parce qu'elle a pu raconter son histoire « elle-même » et exposer au grand jour ce qui s'est produit dans la vie d'une petite fille et parce qu'elle veut que les gens soient au courant que l'on a caché de mauvais traitements infligés à un enfant. C'était comme si un poids avait été retiré de ses épaules.

### « Je suis frère de qui je suis »

La femme a été accueillie à la séance de témoignage officiel par toutes les personnes présentes, de même que sa sœur, qui est venue de l'extérieur de l'Ontario pour la soutenir.

La femme qui est venue donner son témoignage officiel a indiqué qu'elle n'avait que 3 ans lorsqu'elle a été placée en foyer d'accueil en compagnie de sa sœur de 6 ans. Elle a été séparée de ses autres frères et sœurs et n'a pas su pendant plusieurs années qu'il y avait d'autres enfants dans sa famille.

En raison de son jeune âge, elle n'a que quelques souvenirs de cette période, mais ce ne sont pas de bons souvenirs. Par exemple, elle se souvient qu'elle a reçu une punition corporelle et qu'elle a été enfermée dans un placard. Sa sœur aînée essayait de la faire sortir lorsqu'elle entendait ses cris de peur. Elle se souvient également qu'elle a été giflée et que l'homme qui était le chef de famille « me touchait à des endroits où il n'était pas censé me toucher et je me mettais toujours à pleurer ». Elle a raconté lors du témoignage officiel qu'on l'avait prévenue que, si elle disait quelque chose, on lui enlèverait sa sœur. Elle a obéi : « parce que ma sœur était toute ma vie et je ne voulais pas qu'elle s'en aille. » Malgré son silence, elles ont été envoyées dans des foyers d'accueil séparés : « J'ai tellement pleuré parce que je savais que je n'avais rien dit à personne, et on m'a tout de même enlevé ma sœur. »

À l'âge de 7 ans, elle a été placée dans une maison qui se trouvait à une certaine distance de Cornwall. Elle raconte :

« Il y avait souvent un homme qui venait me chercher le soir. Il me faisait très mal et il me ramenait à la maison après, j'étais toujours couverte de sang et je pleurais parce que j'avais très mal. Puis la mère adoptive arrivait et me lavait... et tout ce qu'elle me disait c'était de ne pas faire de bruit et d'aller me coucher. »

Elle se souvient qu'après un certain temps on lui a dit qu'on ne voulait plus d'elle et elle est allée vivre dans plusieurs autres endroits. Dans un des foyers, on l'a mise dans une pièce sombre et on l'a privée de nourriture en guise de punition. Dans un autre, elle était battue régulièrement avec un bâton et ses mains, ses pieds et ses cuisses étaient couverts de zébrures et d'ecchymoses. De plus, elle a déclaré que dans un de ces foyers, la femme et sa fille ont tenté de la noyer dans la toilette et la frappaient sur la tête avec un manche à balai. Elle se souvient qu'on ne l'a pas amenée à l'hôpital ou chez un médecin, même lorsqu'elle saignait à cause de ses blessures. Une autre épreuve consistait à la jeter dehors toute nue, en plein hiver. Quand elle vomissait, elle était obligée de manger son vomi. Il y avait également des épisodes de grave violence

physique. Elle se rappelle qu'elle a tenté de s'enfuir, mais qu'on l'a rattrapée et battue. Elle a déclaré au cours du témoignage officiel que le fils de la famille l'agressait, et qu'il disait que « c'était correct. » Elle a dit que lorsqu'elle s'est plainte aux autorités des services de bien-être de l'enfance, on ne l'a pas crue.

Elle se souvient que, vers l'âge de 9 ans, les voisins ont été témoins des mauvais traitements qu'elle subissait, et qui avaient habituellement lieu dans le sous-sol. En tant qu'adulte, on lui a dit que les voisins ont déjà dit que « si personne ne la sortait de là, elle sortirait dans une housse mortuaire ». À l'époque, elle ne pesait plus que cinquante-six livres.

À l'âge de 10 ans, elle a été adoptée par une autre famille. Bien qu'elle ait rappelé au cours de son témoignage officiel que la famille a pleuré lorsqu'ils ont remarqué les marques causées par ses blessures, la femme qui témoignait déclare qu'elle s'est aussi fait battre par ses nouveaux parents adoptifs et que son père adoptif l'agressait : « Je n'avais personne à qui en parler... J'avais peur d'en parler parce que je ne voulais pas être battue encore, alors j'ai gardé cela pour moi. » Elle dit qu'elle a « abandonné ».

La femme venue témoigner a raconté que sa stratégie de survie consistait à « vivre comme cela jusqu'à 18 ans, âge auquel je pourrais vivre toute seule —, sans dépendre de personne. » Elle pense que c'est ce qui explique pourquoi elle s'est mariée alors qu'elle n'avait que 16 ans et qu'elle est restée dans des relations instables, où elle a subi des violences physiques et psychologiques et des agressions sexuelles : « Je ne me suis jamais sentie aimée au cours de ma vie. On m'a fait croire que c'est ce que je méritais. Je ne sais pas ce que c'est que de “se sentir en sécurité”. »

L'un des rares bons souvenirs qu'elle garde de son adolescence, c'est quand sa sœur l'a retrouvée, après avoir trouvé des photos et des lettres que sa petite sœur lui avait envoyées dans le passé. La femme venue témoigner a rendu visite à sa sœur dans sa maison, et la famille de sa sœur l'a reconduite chez elle. Sa sœur, qui était présente, se souvient de cette maison : « C'était sale et il y avait des mouches partout, elle n'avait pas de chambre à coucher convenable, et il manquait des portes, et je me suis dit, pauvre petite. » Sa sœur a ensuite fait la connaissance du petit ami de la femme, qui est ensuite devenu son mari. La sœur a dit pendant le témoignage officiel qu'elle « n'aimait pas son mari. Je croyais qu'elle méritait mieux : Je n'aimais pas la façon dont il la traitait. »

Effectivement, la femme qui témoignait a révélé que son mari avait des problèmes d'alcool, qu'il était manipulateur et violent et qu'elle craignait pour sa sécurité. Elle a également eu une autre relation par la suite, où la violence était telle qu'une détention a été ordonnée après son hospitalisation. Son fils a été très soulagé de la voir sortir de cette situation. Elle indique qu'elle a toujours peur lorsqu'elle voit l'homme qui l'a maltraitée et qu'elle craint toujours pour sa sécurité.

Ses enfants sont l'une des plus grandes sources de joie de sa vie adulte. Malheureusement, l'un de ses fils et sa petite-fille adorée, qui n'avait que trois semaines, ont perdu la vie dans l'incendie de leur maison, environ trois ans avant le témoignage officiel. Elle était très proche de son fils. Bien qu'elle n'aurait rien pu faire pour changer cela, elle « vit avec ce poids tous les jours ». Son autre fils a eu un bébé et elle aime beaucoup passer du temps avec lui. Elle se rappelle qu'elle était très affectueuse avec ses fils, pour « briser le cycle de la violence », et leur répétait constamment qu'elle les aimait, et elle les serrait dans ses bras avant qu'ils aillent se coucher. En tant qu'adulte, son fils se confie à elle, et elle passe beaucoup de temps avec lui, sa copine et son petit-fils. Elle trouve cela drôle que la petite amie de son fils lui ressemble.

La femme venue témoigner a récemment revu la sœur avec laquelle elle a passé du temps durant son enfance, et son fils a fait la connaissance de certains cousins. Sa sœur a dit : « Je ne crois pas que nous avons perdu l'affection que nous avions l'une pour l'autre. » Ensemble, elles ont retrouvé certains des endroits où elles ont vécu quand elles étaient petites et elles ont reconstitué une partie de l'histoire de leur famille.

La femme qui a témoigné a également indiqué qu'elle recevait de l'aide d'un excellent conseiller et que ce counseling l'a aidée à se débarrasser presque complètement de ses médicaments contre l'anxiété. Elle doit toutefois lutter contre des problèmes de santé considérables qui nuisent à ses activités quotidiennes et elle continue de vivre avec des « symptômes de dépression » tous les jours. Souvent, elle se « cache derrière un sourire et personne ne s'en rend compte ». Elle croit que c'est attribuable à un manque d'estime de soi et de confiance en elle. Elle a expliqué que, quand elle était petite, on lui a raconté que « c'est la vie qui est faite comme cela, et j'en ai eu la preuve lorsque j'ai atteint l'âge adulte ».

Elle se sent plus forte, surtout lorsqu'elle réussit à éviter les mauvaises relations. Elle a des amies qui la soutiennent dans cette décision : « J'ai eu deux amies qui m'ont aidée à passer au travers ». Elle a également appris qu'elle avait des origines autochtones, mais c'est une source de conflit pour elle, car les gens la voient souvent comme une Autochtone, même si elle n'a pas été élevée dans cette culture et qu'on ne l'a pas renseignée sur ses origines exactes. Mais, dit-elle, « je suis fière de qui je suis ».

En ce qui concerne les recommandations pour la Phase 2, la femme venue témoigner a vivement conseillé aux gens « d'écouter les enfants lorsqu'ils disent qu'il leur est arrivé quelque chose. Ne pensez pas qu'ils vous mentent. » Elle croit également qu'il est important d'insister sur la nécessité de superviser les maisons où l'on place des enfants et que les parents naturels peuvent « s'aider eux-mêmes, pour faire en sorte que l'enfant revienne à la maison. N'abandonnez pas vos enfants pour simplement les confier tout de suite à un foyer adoptif. »

Et, chose très importante selon elle, « on ne devrait pas séparer les frères et sœurs » ou il faudrait, au moins, faire des efforts importants pour leur permettre de rester en contact. Elle dit que la situation aurait été différente si elle et sa sœur « avaient grandi ensemble — nous aurions été beaucoup plus proches ». Elle se souvient avec tristesse qu'une autre de ses sœurs a grandi près de chez elle et est allée à la même école qu'elle, mais qu'elles « ne savaient même pas qu'elles étaient des sœurs ». Pour conclure, elle a formulé un vœu : « J'espère seulement qu'ils feront la bonne chose — et que les bonnes décisions seront prises au terme de la Commission d'enquête. »

Les personnes qui ont eu l'honneur d'entendre le témoignage officieux de cette femme l'ont encouragée à prendre soin de sa santé — d'aller dehors, de marcher, de voir des amis et de prendre soin d'elle. On l'a félicitée pour son sens de l'humour, pour la force de caractère qu'elle a montrée en venant témoigner, et pour ses contributions en tant que mère, amie, sœur et grand-mère.



## « Que devrais-je faire maintenant? »

Une femme s'est présentée avec son mari afin de parler des effets importants que peut avoir un cas d'abus sur les personnes présentes dans le milieu de travail dans lequel il se produit.

Le couple résidait depuis longtemps à Cornwall, parmi de nombreux amis et membres de sa famille. Il participait à plusieurs activités locales et jouissait d'une vie sociale active. De plus, la dame et son mari étaient très impliqués au sein de leur famille, étant souvent les personnes à qui les membres de leur famille étendue se confiaient quand ils avaient besoin d'aide ou de soutien. Ils donnaient et donnent toujours de leur temps et de leur énergie, même si les responsabilités sont parfois lourdes.

La femme qui a livré le témoignage officiel occupait un emploi professionnel à temps partiel, et son travail profitait au public. Elle était fière de son travail et appréciait ses collègues.

Au milieu des années 1980, la dame a commencé à remarquer le comportement suspect d'un collègue masculin. Discrètement, des collègues ont commencé à passer des commentaires. Elle n'a pas noté d'incidents particuliers, mais a remarqué que parfois, il semblait excité de voir un jeune homme se présenter sur le lieu de travail ou il intervenait pour s'occuper du cas d'un garçon adolescent pourtant destiné à d'autres personnes. Il passait aussi beaucoup de temps en compagnie d'un autre homme, qui ne travaillait pas dans la même équipe, mais faisait partie de la même organisation, et qui a été par la suite accusé de délits sexuels. Il semblait s'arranger pour se retrouver seul en compagnie de jeunes hommes, par exemple, en les invitant dans des salles privées.

Comme travailleuse à temps partiel, la dame était témoin de moins de choses que ses collègues. Les employés à temps plein étaient mal à l'aise et soupçonneux, et quand ils allaient voir les responsables du personnel, on leur répondait qu'il leur fallait des preuves. Au fil du temps, la dame a mis sur pied des façons d'intervenir, se disant que si une seconde personne était présente aux côtés de l'homme en question, il lui serait impossible d'adopter un comportement inapproprié — par exemple, en entrant dans la pièce où son collègue était en compagnie d'un jeune homme afin de lui offrir son aide. En revanche, elle estimait devoir respecter le travail de son collègue, qui occupait un poste nettement plus élevé que le sien. De plus, l'homme était très amical et gentil avec tout le monde. Cependant, avec les jeunes hommes, il semblait être un peu plus qu'amical.

Un jour, alors que la dame était en congé, la police a arrêté son collègue au travail pour une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un jeune homme. L'incident s'était produit au travail et le père de la jeune victime avait porté plainte. Les collègues de la dame lui ont téléphoné ce jour-là, et lors de son arrivée au travail elle éprouvait une sorte de dégoût. « Tout le monde était bouleversé », a-t-elle noté.

Elle était prise dans un tourbillon d'émotions, en partie car elle avait à peu près le même âge que l'accusé, alors que ses autres collègues étaient bien plus jeunes. Certains disaient « ce n'est pas ma faute, c'est la sienne », mais ils étaient clairement bouleversés. Elle avait l'impression que tous les gens qui entraient dans le bureau ce jour-là « me jugeaient, moi et les autres, d'après les rumeurs ». Elle se sentait gênée et anxieuse.

Au cours de cette pénible journée, la dame a rencontré un cadre qui lui a demandé comment elle se sentait. Elle a répondu en toute honnêteté en lui parlant du tourbillon d'émotions qu'elle ressentait et en lui expliquant qu'elle devait « faire fi des larmes, de la frustration, des taches noires » et faire son travail afin de servir les gens plus vulnérables qui avaient besoin de son aide. Elle pleurait aussi en pensant à son collègue en prison, derrière les barreaux.

Quand le cadre a répondu « nous allons venir te voir », elle s'est sentie soulagée. Mais quand les cadres sont venus voir le personnel, peu d'aide a été offerte à la dame et à ses collègues. C'était comme si on leur disait de « passer à autre chose », a-t-elle expliqué.

À son retour à la maison ce soir-là, la dame a reçu un appel téléphonique d'un ami qui connaissait aussi l'accusé. Son ami lui a expliqué que l'accusé désirait qu'elle agisse comme témoin de moralité et lui a demandé si elle pensait que l'accusé était coupable. Déstabilisée par la demande, elle ne savait pas quoi répondre. Le problème n'était plus seulement lié au travail, il avait investi son foyer.

À cette époque, plusieurs événements importants se déroulaient dans sa vie. Ses enfants changeaient d'école ou allaient étudier dans une autre ville et elle organisait une sortie pour célébrer un important anniversaire. La veille de cet anniversaire, alors qu'elle était excitée et avait très hâte à cette soirée, l'accusé lui a téléphoné pour lui demander d'agir en tant que témoin de moralité, ce qu'elle refusa de faire. Quand l'accusé lui a demandé « pourquoi pas? », elle se souvient que « J'étais abasourdie. J'ai dit "Non", mais je me suis dit "Bon Dieu, il n'y a pas moyen d'avoir un peu de soutien." »

Le soir suivant, quand elle est sortie en compagnie de son mari et de quelques amis, les autres couples se sont mis à parler de ce qui s'était passé, pour faire la conversation, sans se rendre compte de l'impact de leurs paroles. La dame s'est mise à pleurer et était bouleversée, alors que la soirée devait être agréable. Plus tard ce soir-là avait lieu une grande célébration durant laquelle le couple s'est senti apprécié et aimé. Malgré tout, la dame dit qu'elle se sentait « épuisée ».

De retour au travail, les collègues de l'accusé ont été interrogés. La dame a également été interrogée à son domicile, mais n'a finalement pas été appelée à témoigner en cour. L'anxiété des gens a grimpé — l'homme avait-il été en contact avec leurs enfants? La dame a commencé à songer aux risques auxquels ses enfants avaient été exposés. Elle vivait dans l'inquiétude. Durant son enfance, on

ne parlait tout simplement pas de sujets reliés au sexe, surtout pas avec les enfants. Elle ne savait tout simplement pas comment traiter la situation.

Un jour, on a frappé à sa porte. C'était la femme de l'accusé, tenant un cadeau, qui a fondu en larmes, en demandant pourquoi les collègues de son mari ne l'aidaient pas et en demandant à la dame une aide qu'elle ne pouvait simplement pas lui donner. Encore une fois, elle a dû s'en tenir à sa conviction que ce ne serait pas correct d'agir en tant que témoin de moralité.

Au point culminant de cette situation, la dame était profondément affectée dans sa vie quotidienne. Elle évitait les endroits où elle pourrait croiser l'accusé ou sa femme et avait peur de les rencontrer par hasard, à la banque, par exemple. Sur le plan professionnel, elle faisait du bon travail, mais tentait d'éviter tout contact pouvant être jugé inapproprié, craignant que les gens ne les jugent, elle et son équipe, en raison des gestes d'un seul homme. Afin de surmonter cette situation, et car elle devait en plus traîner un lourd fardeau émotionnel et physique en raison d'un drame dans sa famille étendue, elle a décidé de consulter un professionnel. Encore une fois, cela ne l'a pas aidée. Elle n'avait pas l'impression que le stress qu'elle vivait en milieu de travail était traité.

Un an après son arrestation, l'homme a plaidé coupable à des chefs d'accusation réduits. À ce stade, de nombreux collègues de la dame, eux aussi mécontents et aux prises avec des problèmes émotionnels, n'avaient pas reçu l'aide demandée.

Plusieurs années plus tard, la dame a croisé son ex-collègue reconnu coupable de délits sexuels et ils se sont parlé; la dame estimait qu'il s'agissait d'un « nouveau départ ». Elle ne ressentait plus le besoin d'éviter l'homme et sa femme. Elle a aussi appris qu'il y avait un suivi professionnel en cours, ce qui l'a rassurée quant aux risques futurs.

Des dizaines d'années plus tard, la dame se soucie encore du jeune homme qui a été agressé sexuellement, elle a entendu dire qu'il a vécu une vie difficile depuis l'agression, mais elle ne sait pas si c'est vrai. Elle a entendu des rumeurs de règlement hors cour entre les deux parties, mais encore là, elle ne peut en être sûre. Elle possède des éléments d'information qui l'aident, mais ne peut entièrement tourner la page.

La femme qui a donné le témoignage a souligné que suivre de près les travaux de l'Enquête publique sur Cornwall l'a aidée à mieux comprendre les réactions à un cas de sévices sexuels, surtout la colère des hommes qui ont été victimes d'abus quand ils étaient jeunes. Elle n'avait pas tout à fait saisi cette colère en la voyant, mais elle la comprend maintenant.

En se remémorant ces événements, elle a fait part des sentiments habituellement exprimés quand une personne se retrouve en présence d'un collègue qui profite de son rang pour commettre des abus : « Aurais-je dû faire les choses différemment? Aurais-je dû deviner? Que devrais-je faire maintenant? Comment puis-je accepter

que quelqu'un de bon ait fait quelque chose de mauvais? » Cela a mené à une discussion sur le fait que les agresseurs peuvent avoir l'apparence de très bonnes personnes et que cela leur permet de tromper et d'abuser. De plus, respecter ses convictions n'est pas toujours facile — cela peut nous isoler.

À la suite de son expérience, la dame avait quelques recommandations à formuler :

- Les employeurs devraient mettre sur pied des comités ou un endroit où s'adresser pour parler de cas de sévices sexuels suspectés ou avérés au travail et instaurer les politiques et les procédures de soutien. En ce qui a trait au personnel affecté, il s'agit d'une question de santé en milieu de travail, et on ne devrait pas les « laisser à eux-mêmes » s'ils désirent obtenir de l'aide.
- Les cadres devraient être formés afin de comprendre et de soutenir le personnel profondément affecté par les gestes inappropriés d'autrui au travail. Par exemple, être en mesure de détecter les possibilités d'épuisement professionnel en raison de tels incidents. Le milieu de travail doit guérir : « passer à autre chose » n'est pas assez — les dirigeants doivent nous aider à y parvenir.

La femme qui a déposé le témoignage a transporté un lourd fardeau émotionnel pendant longtemps. Elle reconnaît maintenant qu'elle regrettait la perte d'un environnement de travail qu'elle aimait en raison de cette situation d'agression sexuelle et du manque de soutien au travail quand elle en avait le plus besoin — elle souffrait aussi en pensant au jeune homme victime d'abus et aux autres qui pourraient aussi avoir subi des agressions.

La dame a remercié son mari pour son soutien alors qu'elle luttait avec ses émotions au fil des ans. Elle était reconnaissante d'avoir pu livrer un témoignage officieux à propos des effets du cas de sévices sexuels qu'elle avait vécu. Les effets des sévices sexuels sur les milieux de travail et la société sont répandus, bien plus que les gens ne l'imaginent, et ils durent bien plus longtemps qu'on ne le croit. Il s'agit là d'une leçon pour tous les employeurs : ils doivent être en mesure de fournir un soutien adéquat.

## « C'est dur d'être le vrai moi »

Un homme de Cornwall est venu livrer son témoignage officieux en compagnie de sa sœur, de son jeune frère et d'un bon ami. Il a expliqué que bien qu'il n'ait pas « confiance » dans l'Enquête publique sur Cornwall, il y assistait car il voulait que ses recommandations pour l'avenir soient prises en compte — « afin d'avoir mon mot à dire dans ma propre guérison ». Il voulait également qu'il soit pris acte de son dur périple, de l'enfance à l'âge adulte. En somme, il ne voulait pas rater l'occasion de livrer un témoignage officieux.

L'homme qui a livré le témoignage officieux était issu d'une famille nombreuse (sept personnes); il était l'avant-dernier de la famille et n'avait qu'une sœur. Son père était un ouvrier, et avait occupé divers emplois, notamment débardeur, contremaître et superviseur. Sa mère était auxiliaire familiale et souffrait de dépression chronique; elle avait fait quelques séjours prolongés dans des centres de soins. L'homme a expliqué avoir découvert, en consultant des dossiers des services de protection de l'enfance, que ces services avaient été en contact avec sa famille alors qu'il était encore « dans le ventre de sa mère », bien que l'assistance offerte ne semblait pas très élaborée.

L'homme a ensuite expliqué que ses premiers souvenirs remontent à l'âge de 4 ans. Son plus jeune frère était né et sa mère était soignée dans un hôpital psychiatrique, peut-être en raison d'une dépression post-partum. Les membres de la famille ont été dispersés chez divers proches pendant environ six à neuf mois. La seule exception fut le nouveau-né, qui est rentré à la maison peu après le départ de la mère et qui est ensuite allé vivre chez les beaux-parents de l'aîné des garçons pendant environ deux ans et demi.

Il y a eu une période où la famille a été réunie, à l'exception du plus jeune, qui vivait dans la belle-famille de l'aîné, et de ce dernier, qui était marié. L'homme se souvient que sa mère était très douce; elle faisait toujours preuve d'affection et disait aux enfants qu'elle les aimait : « C'est quelque chose qu'il faut chérir. » Il a cependant expliqué que ses fréquentes absences en raison du traitement de sa dépression ont rompu le lien maternel, surtout pour les plus jeunes. Durant cette période, le père s'est éloigné de la famille, entretenant d'autres relations et sombrant dans l'alcoolisme au lieu de s'occuper de sa femme et de ses enfants.

Le témoin officieux a expliqué que ses problèmes ont commencé quand il a été agressé par un voisin adolescent, puis par son propre frère, qui avait huit ans de plus que lui. L'homme a parlé de la personne qui lui a « volé son innocence » : un voisin qui profitait des moments difficiles vécus par la famille. Avant ces agressions, l'homme se souvient d'interactions positives alors qu'il « jouait avec ses frères et sa sœur et se sentait bien ». Les agressions physiques, sexuelles et psychologiques par le voisin se sont est aggravés au fil du temps, et après un moment son frère y a également pris part. Le témoin a déclaré que son voisin a

aussi tenté d'agresser sexuellement d'autres membres de sa famille et leur a certainement fait subir des violences physiques et psychologiques. À ce jour, l'homme se demande si ce voisin n'aurait pas également agressé des membres de sa propre famille et « s'il s'agissait d'un comportement appris ou d'un comportement déviant et de désir ».

Il se souvient que son frère l'a agressé physiquement, psychologiquement et sexuellement alors qu'il était âgé de 4 à 11 ans. Il se souvient, avec force détails, avoir été forcé à donner des fellations et s'être fait sodomiser tout en étant frappé à coups de poing dans les reins et dans l'estomac. Toute résistance faisait redoubler la violence et la souffrance, notamment car il était trop peu développé physiquement pour s'adonner à certains actes sexuels. « Les agressions verbales et psychologiques que j'ai subies pendant que je me faisais sodomiser et agresser physiquement est quelque chose à laquelle je pense tous les jours », a-t-il expliqué. « Je me sentais sans défense. Personne ne pouvait me sauver, je n'avais aucune famille vers qui me tourner. »

Ses agresseurs étaient les aînés dans leurs foyers respectifs, et comme leurs parents étaient faibles ou carrément absents, ils utilisaient ce pouvoir pour contrôler des enfants beaucoup plus jeunes. L'impact de ces agressions violentes et répétées était important : « Enfant, je me sentais toujours comme un moins que rien. J'étais solitaire. Je ne me sentais pas aimé... Je me promenais seul, avec l'impression d'être complètement vide. » Le témoin se souvient également d'avoir éprouvé des difficultés à l'école : dès la deuxième ou la troisième année, « le bureau du directeur était ma seconde maison », car il se fâchait rapidement et se battait lorsqu'on se moquait de lui. L'homme explique cela de la manière suivante : « J'ai une très faible estime de moi et j'avais de la difficulté à me concentrer sur mes travaux scolaires, car je me demandais continuellement ce qui allait m'arriver. » Vivre dans la peur et l'humiliation l'affectait et il rapporte avoir développé des troubles d'apprentissage. L'homme a été placé dans une classe d'éducation spéciale en raison de « soi-disant troubles d'apprentissage et de comportement ». Cela a empiré la situation, car il se sentait comme « s'il y avait quelque chose qui n'allait pas avec moi » et a été la cible d'intimidation de la part d'autres élèves. Toute réaction à l'intimidation résultait en « la courroie », mais au fil du temps, il a cessé de ressentir la douleur.

Vers la fin des années 1960, le plus jeune frère et la sœur ont été placés en famille d'accueil. Le témoin vivait chez un frère plus âgé et a été brièvement réuni avec sa mère, qui avait reçu son congé de l'hôpital. Un frère plus âgé a aussi été placé en famille d'accueil. Bien que plusieurs des enfants aient été placés, l'homme indique que son nom ne figure pas dans les dossiers des services d'aide à l'enfance à cette époque. Il semble qu'on l'ait manqué quand est venu le temps d'apporter de l'aide aux enfants. À propos de cette période, alors qu'il

avait entre 8 et 12 ans, il indique ne pas se souvenir de visites des services d'aide à la maison ou de questions portant sur sa situation ou son bien-être. Quand ses parents se sont séparés, il est allé vivre chez le frère qui l'avait agressé, ce qui a évidemment ouvert la porte à d'autres agressions.

Comme il avait souvent changé d'école, une certaine confusion s'est installée en ce qui a trait à ses dossiers scolaires, et il affirme avoir été envoyé à l'école secondaire à un trop jeune âge. Comme il était le plus jeune élève de l'école, il avait de la difficulté à faire ses travaux scolaires et était victime d'intimidation de la part des autres élèves. S'il se « défendait », il recevait des punitions. De plus, les agressions à la maison se sont poursuivies : « Je n'avais personne à qui me confier, et ceux vers qui je me suis tourné n'ont pas entendu mes appels à l'aide. »

À 13 ans, on l'a finalement placé en famille d'accueil. Cependant, selon lui, son conseiller lui faisait subir de la violence physique et psychologique, le menaçant de le placer dans une « maison de discipline » s'il répétait les « épisodes de colère » des premières années du secondaire. Il était tenu de maintenir de bonnes notes même s'il ne possédait pas les bases lui permettant d'entreprendre des études plus poussées. Il passait ses cours, mais difficilement. Dans sa famille d'accueil, il subissait le « châtement corporel », ce qui lui rappelait les violences physiques qui accompagnaient des agressions sexuelles dont il avait été victime de la part de son voisin et de son frère. Alors qu'il avait 13 ans, il dit avoir « songé au suicide. Je ne me sentais pas aimé, et j'avais peine à croire que quelqu'un puisse un jour m'aimer. » Il a trouvé un poème qui reflète bien ses sentiments de l'époque :

### **Le vrai moi**

*C'est dur d'être le vrai moi*

*C'est dur de sourire quand je n'ai vraiment plus envie de sourire*

*C'est dur d'aimer quand je ne me sens pas aimé*

*C'est dur d'admettre que j'ai tort quand je sais que j'ai raison*

*C'est dur de vivre quand je n'ai vraiment plus envie de vivre*

*C'est dur d'être le vrai moi.*

En famille d'accueil avec sa sœur et un petit frère, l'homme a expliqué être « celui qui faisait la plupart des travaux » dans une grande ferme laitière. Il a décrit une journée typique de sa vie de jeune adolescent :

4 h 45	Lever, en réponse à un « coup » dans le mur de l'homme de la maison pour lui dire de se lever
4 h 45–7 h 30	Nourrir les bêtes, nettoyer les étables, préparer la traite et nettoyer

7 h 45–8 h 15	Déjeuner
8 h 15–8 h 30	Se changer pour aller à l'école
8 h 45–15 h 15	Prendre le bus pour l'école et suivre les cours
15 h 15–15 h 30	Revenir de l'école
15 h 30–16 h 45	Nettoyer et préparer la traite
16 h 45–17 h 30	Souper
17 h 30–19 h 30	Faire la traite et les travaux du soir
20 h	Coucher

Cela lui laissait très peu de temps pour faire ses devoirs et se divertir. Cet horaire s'est poursuivi jusqu'à ses 17 ans. Durant les premières années, a-t-il indiqué, il subissait de la violence physique et psychologique; une fois plus vieux, il subissait principalement de la violence psychologique. Le témoin a indiqué que, vers la fin de cette période de sa vie, il a découvert que l'homme de la maison agressait sexuellement certaines des filles dont il avait la charge. Lorsque le témoin a interrogé une des filles à ce propos, à son grand dégoût, a-t-il précisé, la fille s'est déshabillée et lui a offert de « me laisser faire ce que l'homme de la maison et un des frères lui faisaient », parce qu'il avait toujours été gentil avec elle. Il a promis à la fille, qui accusait un retard de développement, qu'il ne lui ferait aucun mal et est allé chercher son agresseur. Cependant, cet incident lui a rappelé de douloureux souvenirs de son propre passé de victime d'agressions.

Lorsqu'il a affronté le père de la famille d'accueil, « tout est sorti ». Il se souvient que « je voyais la culpabilité dans ses yeux, et il m'a dit de ne plus jamais lui parler ». Par la suite, la vie à la maison est devenue de plus en plus difficile, car les deux hommes ne pouvaient pas se parler des activités quotidiennes de la ferme, ce qui a isolé le témoin. Ce dernier a senti qu'il ne pouvait se confier à personne — ni la mère de la famille d'accueil ni les autorités ne l'écoutaient. Au bout du compte, il s'est de nouveau refermé sur lui-même. Il sentait que « les gens en autorité vers qui je m'étais tourné m'avaient abandonné ».

Défait, ne sachant plus vers qui se tourner, le témoin a quitté la ferme de sa famille d'accueil à 17 ans. On lui a refusé l'aide sociale; il a ensuite compris qu'il ne pourrait pas terminer ses études s'il ne retournait pas à la ferme. Il se sentait également obligé « de protéger mon petit frère » et les filles de la ferme qui étaient victimes d'agressions sexuelles. Il a indiqué que la mère de la famille d'accueil souhaitait qu'il revienne à la ferme — pour y travailler — mais que les services d'aide à l'enfance ne lui ont pas permis de le faire. La seule autre option était un groupe d'accueil ou une autre ferme. « Totalement désespéré », le jeune homme a occupé trois emplois pour survivre et passant ses temps libres à rendre visite à sa mère dans une maison de soins infirmiers; il était son seul visiteur régulier.



L'homme a ensuite expliqué que de nombreuses années plus tard, à la maison de soins de sa mère, il a rencontré « une dame plutôt corpulente » qui l'a agrippé en disant « il sait ». Il a compris qu'il s'agissait d'une des filles de la ferme et a confirmé au personnel que cette fille avait bel et bien subi des agressions sexuelles. Même s'il était maintenant dans la trentaine, il a « gardé les souffrances en dedans, sans jamais en parler à autrui ».

Le témoin officieux se souvient qu'un des problèmes reliés à son départ de la ferme était qu'il laissait son petit frère derrière lui. Il a indiqué avoir ensuite découvert que ce dernier avait été témoin d'une terrible confrontation entre la mère de la famille d'accueil et une des filles relativement aux agressions sexuelles commises sur la fille par le père de la famille d'accueil. Le père de la famille d'accueil a quitté la maison, la mère a frappé la fille avec le talon d'un soulier, la blessant, et le petit frère a été envoyé à la recherche du père. Il a retrouvé l'homme mort, électrocuté. Comme le père de la famille d'accueil était en bonne santé, on a conclu au suicide. Les filles ont été retirées de la maison dans les jours qui ont suivi, mais on n'a pas dit au frère ce qu'il est advenu d'elles. Ensuite, le petit frère a été maltraité par la mère de la famille d'accueil et a reçu une éducation assez médiocre. Le témoin estime que les services d'aide à l'enfance ne les ont pas protégés, son frère et lui, et qu'ils ont dû « s'élever eux-mêmes ». Aujourd'hui, le témoin voit les effets que cela a eus sur son frère, sur sa santé et dans ses problèmes financiers, et voit aussi les traces de la violence physique subie pendant des années. Le témoin a noté que le « moment le plus gratifiant de ma vie » fut lorsqu'il a dit à la mère de la famille d'accueil, à propos de ses mauvais traitements, notamment ses remarques dégradantes, qu'il « ferait quelque chose de bien ». Par exemple, lorsqu'il a vendu sa maison, il lui a fait part de ce succès financier. En y réfléchissant, il a compris que si son petit frère n'a plus besoin de se prouver à cette femme, lui-même en a encore besoin.

Après plusieurs années de travail, le témoin s'est marié et a lancé sa propre entreprise. Il possédait sa propre maison sur une rue paisible et a eu deux enfants. Il surprotégeait continuellement ses enfants et sa femme, et un jour où il a croisé son agresseur, il a vite éloigné ses enfants, s'est enfermé dans le garage et a songé au suicide. Sa femme a demandé « qu'il s'explique », mais il ne lui a révélé qu'une petite partie de son histoire. Durant cette période, l'homme s'est dit dépressif, il revivait ses souvenirs et luttait contre la dépression, « en essayant de tout garder secret ».

Vers la fin de la trentaine, a-t-il révélé, il a « sombré » et a demandé l'aide d'un groupe de soutien pour hommes. Pendant plusieurs années, il a travaillé à accepter ses sentiments envers ceux qui l'avaient agressé et a décidé de rapporter les faits à la police. Il a expliqué qu'il estimait que ses agresseurs devraient admettre leurs gestes. Il avait « une mission : reprendre le contrôle de ma vie. » Il avait compris que la honte et la colère qu'il ressentait n'étaient pas les siennes, mais

celles de ses agresseurs. Il a également décidé de révéler son passé à sa femme et ses enfants « ont été mis au courant du secret de papa ». C'est aussi à cette période qu'il a commencé à s'intéresser aux cas et aux personnes de l'opération Vérité.

Estimant que l'opération Vérité n'était pas bien dirigée et que ça le décourageait, il s'est dit, explique-t-il : « Si je raconte mon histoire, qui va me croire? » Malgré ça, ou peut-être grâce à ça, il a offert ses services aux autres victimes, en les dirigeant vers les services qui l'avaient aidé, tout en leur disant que « surtout, nous ne sommes pas seuls et que nous avons le droit d'être ici ». Gérer tout cela, aller de l'avant avec des accusations et retourner à l'école était bien plus qu'une « question d'équilibre » immensément difficile. C'était, en ses mots, « de la torture pour survivre ». Il estime qu'en confrontant ses agresseurs, il peut maintenant leur dire « vous avez violé mon corps, vous avez volé mon innocence, vous avez tenté de m'empêcher de vivre une heureuse vie d'adulte, mais vous n'y êtes pas parvenus, car j'ai appris à reprendre le contrôle — de ma vie, de mon corps, de mon âme. »

Durant cette période, selon lui, sa notoriété a augmenté, faisant allusion à diverses situations où, lors de sorties, d'importantes personnes l'approchaient en lui disant savoir qui il était. Il a indiqué avoir été menacé par des personnes d'autorité ou ayant de l'influence. Il a aussi ressenti un manque de respect de la part des autorités, qui auraient de plus démontré de la sympathie envers ses agresseurs, et a expliqué que ses démarches « n'étaient pas très bien vues au travail ». Il a fini par craquer et a démissionné. En ce qui a trait à sa propre entreprise, il a indiqué que certaines personnes ont arrêté de faire affaire avec lui ou ont incité d'autres à le faire, en raison de son activisme. Certaines personnes ont continué de faire affaire avec lui, car c'est un bon travailleur, mais il n'a pas été en mesure de faire survivre son entreprise.

Finalement, son frère et son ancien voisin ont été reconnus coupables des gestes reliés aux agressions en question. Son frère a reconnu le viol, bien que des termes techniques différents aient été utilisés dans les accusations. Le témoin a écrit à son frère pour lui demander de ne plus le contacter, car « il avait perdu ce droit acquis en tant que frère ». Cependant, l'homme se disait déçu que son frère ait été accusé en tant que mineur et estimait que « l'empathie et la compassion » démontrées par les autorités étaient insuffisantes, et que les autorités « n'avaient pas fait leur travail ».

Parmi les autres effets négatifs d'une agression, il y a les séquelles physiques, et le témoin a indiqué avoir dû consulter un spécialiste des reins en raison des dommages causés quand il était enfant. Le médecin a noté que le type de dégâts correspondait à ceux qu'on pouvait remarquer chez les personnes ayant subi des sévices sexuels étant enfants. L'homme a également dû prendre des médicaments pour contrôler son anxiété et d'autres conditions médicales. Comme il était

travailleur autonome, le fait de devoir payer pour ses médicaments lui a causé un stress additionnel. La manifestation de ses souvenirs menait parfois à des crises de panique, car il se sentait envahi par la trahison, la colère et la frustration. Il souffre également de migraines.

Malgré tout, l'homme a affirmé avoir commencé à reprendre le contrôle de sa vie : il reçoit des services de counseling, il a raconté à sa femme ce qu'il a vécu durant son enfance, il a expliqué à ses enfants pourquoi il les surprotégeait. Il s'est fixé pour mission de dénoncer ceux qui ont abusé de son corps et de sa confiance plutôt que d'accepter les sentiments négatifs reliés aux agressions dont il a été victime. Il a déclaré :

« Lentement, j'apprends comment répondre à mes besoins primaires. J'apprends que le contact humain n'est pas dangereux. J'apprends que je mérite de m'aimer et d'être aimé... J'apprends que croire en moi et en Dieu m'aidera à surmonter cette épreuve. »

L'homme qui a déposé le témoignage officiel a aussi signifié son insatisfaction relativement aux phases 1 et 2 de l'Enquête publique sur Cornwall, que ce soit le choix du commissaire, l'interaction avec le personnel juridique, d'enquête ou de counseling et même les présentations faites à propos des services de counseling. Par exemple, il estime que, en ce qui a trait à l'ordre des contre-interrogatoires ou des soumissions, ceux qui représentaient les victimes auraient dû passer en dernier, afin que les victimes aient le « dernier mot ». Il estime ne pas avoir eu droit à « l'enquête approfondie et impartiale » qu'il désirait ou qu'on lui avait promise lorsque l'enquête publique a été amorcée à Queen's Park. Bien qu'il ait déposé des allégations de mauvaise conduite de la part de membres de la communauté, il croit que durant la Phase 2, « rien ne sera utilisé ». Il a de plus raconté divers incidents qui l'ont directement affecté, et qui ont affecté d'autres personnes pour lesquelles il a énormément d'estime qui, d'après lui, ont été injustement punies pour « avoir fait ce qu'il fallait faire ». Il croit avoir droit à une compensation. Il a expliqué qu'il estimait que le personnel de l'Enquête publique sur Cornwall était insensible et ne faisait pas du bon travail. Il a également critiqué certains avocats représentant des établissements et certains témoins des établissements et déploré un manque de compassion généralisé envers les victimes. Il a également exprimé son insatisfaction relativement à certains membres du comité consultatif qui ont miné sa confiance en l'Enquête. Il croit que ce qu'il a à dire va « tomber dans l'oreille d'un sourd ». Il a également critiqué les dirigeants de certains établissements qui n'ont pas reconnu l'urgence de soutenir les survivants adultes et qui, selon lui, n'ont pas favorisé de procédés inclusifs, même s'ils prétendaient le contraire.

En ce qui a trait aux recommandations, le témoin estime qu'un établissement local doit être remplacé et qu'un nouveau personnel indépendant doit être engagé.

Il estime que tous les établissements devraient compter sur un « agent de conformité » indépendant qui veillerait au respect de leurs propres politiques. Il croit de plus qu'une enquête portant sur l'Enquête publique, la façon dont elle a été mise sur pied et son mandat devrait être entreprise.

Le témoin voudrait également recommander l'élargissement des services de l'organisme Le Projet pour hommes à Cornwall. Il veut qu'on appuie un refuge pour hommes. Il voudrait particulièrement que l'on offre des services spécialisés aux hommes et que l'on finance des cours pour les survivants masculins. Comme de nombreux hommes ayant été victimes d'agressions à un jeune âge n'ont pas eu la chance de se concentrer sur leurs études, on devrait offrir un soutien à ceux qui désirent retourner à l'école pour parfaire leur éducation. Il a également mentionné que la compensation pour « souffrances et douleurs » accordée par la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels est trop peu élevée et qu'il faudrait considérablement l'augmenter, surtout dans les cas des personnes plus âgées qui sont à la veille de la retraite et ont besoin d'argent. Dans le cas de ceux qui ne peuvent pas vraiment retourner à l'école, il suggère de leur offrir de l'aide au logement et des formations en planification financière de base et en préparation à la vie active. Aussi, il estime que continuer à offrir les formations et les ateliers offerts par l'Enquête publique serait profitable. Bien qu'il était globalement insatisfait de la Phase 2, il a tout de même trouvé que certains ateliers étaient « fantastiques » et croit qu'ils ont favorisé la sensibilisation. En ce qui a trait à la sensibilisation, il veut changer les attitudes, pour que le public voie le petit garçon qui a été maltraité, pas l'homme adulte. En revenant sur sa propre expérience, il a indiqué que les autorités « ne pouvaient pas voir l'enfant meurtri qui recherchait la sécurité, l'amour et la protection ». Il veut aussi des sentences plus strictes et un traitement obligatoire pour les personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles sur des enfants ou des jeunes.

Quant à l'avenir, le témoin officieux entend « s'appliquer à se remettre sur pied, avoir du plaisir, passer du bon temps avec mon petit frère, mes amis et ma sœur et retrouver ma famille ». Il a parlé affectueusement de son petit-fils et de sa propre lutte pour s'assurer que le petit garçon soit reconnu comme celui de son fils bien que les parents ne soient plus ensemble. On lui a rappelé qu'il méritait de vivre heureux et on l'a remercié de ce vibrant témoignage malgré son manque de confiance en l'Enquête. Ses accompagnateurs ont été remerciés de s'être présentés et de soutenir leur frère et ami de la sorte.

### « Je ne savais pas ce qu'était l'amour »

Une femme est venue livrer son témoignage officieux entourée de nombreux amis. Elle avait deux raisons d'avoir choisi le témoignage officieux : elle voulait contribuer à la protection des enfants contre la « douleur qui accompagne les sévices sexuels », mais elle voulait également s'aider elle-même — elle désirait « vivre les jours qu'il me reste en croyant en moi ».

Elle a établi le contexte de son témoignage en ses propres mots :

« Toute ma vie, j'ai vécu avec les souvenirs rattachés aux sévices que j'ai subis, avec les fantômes, les cauchemars et la honte cachée d'avoir été victime d'agression. J'en ai assez de me cacher d'un monstre invisible, de porter des masques pour dissimuler mes vrais sentiments, cette honte qui m'habite depuis si longtemps. J'étais une enfant.

« On nous a appris à ne jamais dire « non ». J'étais une enfant qui avait peur des conséquences si je disais ce qui m'était arrivé, une petite fille incapable de faire confiance à qui que ce soit. Je n'étais qu'une enfant qui n'a pas pu grandir dans la sécurité et l'amour dont tout enfant a besoin.

« Je voudrais croire que cette enquête permettra de mettre un terme à toutes les formes de sévices sexuels dans la région de Cornwall; pas seulement les agressions contre les enfants, mais les sévices contre tous, peu importe l'âge, le sexe ou la race. Je reconnais cependant que ces agissements ont cours depuis des temps infinis.

« Bien que nous ne puissions stopper tous les agresseurs, nous devons contribuer à changer la façon dont les sévices sexuels sur les enfants sont perçus et traités par diverses institutions.

« Nous devons nous entraider et tendre la main à toutes les victimes. Nous devons informer le public pour que les agressions sexuelles sur les enfants soient dénoncées, et non cachées comme ce fut le cas dans le passé.

« Nous devons enseigner à nos enfants et à tous les enfants à faire confiance aux institutions que nous avons haïes pendant si longtemps et nous devons réellement croire, une fois pour toutes, que nous étions des enfants qui cherchaient de l'amour, qui se tournaient vers des personnes auxquelles nous avions appris à faire confiance, car on nous avait dit que jamais elles ne nous feraient de mal.

« Je crois également qu'en témoignant aujourd'hui, bien que jamais je ne pardonnerai et que jamais je n'oublierai la douleur et la souffrance que j'ai vécues pendant presque toute ma vie, je fais le premier de nombreux petits pas que je dois faire pour mieux me comprendre. »

La femme qui a témoigné est née au Québec. Elle était l'enfant du milieu d'une famille nombreuse. Ses parents, des professionnels, ont déménagé dans la région de Cornwall/Stormont, Dundas et Glengarry. En raison de ce déménagement, elle est allée à l'école primaire au Québec puis à l'école secondaire en Ontario. Elle est allée à l'université, mais n'a pas terminé ses études.

Un de ses frères plus jeunes est décédé quand elle était en bas âge. Lorsque cela s'est produit, ses parents l'ont laissée sous la supervision d'autres membres de la famille. Ces personnes n'étaient pas gentilles et faisaient ou disaient souvent des « méchancetés ». Elle avait peur de l'une d'elles, qui accusait un retard de développement et était muette. La maison était sombre — ils n'avaient pas l'électricité — et elle devait partager un lit avec la femme qui accusait un retard de développement. Encore en bas âge, elle a pleuré pendant plusieurs nuits et s'est fait punir pour avoir empêché les autres de dormir.

Une nuit, un oncle est venu et l'a transportée dans son lit. Au début, il était gentil et lui faisait des câlins, ce qui la sécurisait. Il lui donnait aussi des bonbons et la faisait se sentir bien; « je me sentais spéciale ». Mais au fil du temps, « il est devenu étrange et les câlins se sont transformés en autre chose ».

Une fois de retour chez ses parents, l'oncle venait lui rendre visite de temps en temps et il « me touchait et tout ça ». Il lui a offert une poupée sur laquelle se trouvaient des dessins sexuellement explicites. Plus tard, il est allé encore plus loin et lui a fait du mal. Elle a tout raconté à un prêtre local, en confession, et il a ensuite averti les religieuses qui enseignaient à son école. On lui a dit que c'était sa faute et que « j'irais en enfer, car j'avais commis un péché effroyable ». À l'école, elle était isolée des autres enfants et les religieuses la lavaient à la brosse tous les jours, pour qu'elle soit propre. À la maison, ses frères plus âgés ont commencé à l'agresser disant que c'était « un jeu ». À cette époque, elle croyait que ses frères l'aimaient, et les agressions se sont poursuivies jusque tard dans son adolescence. La famille a de nouveau déménagé et a vécu plus près de l'oncle, qui venait rendre visite et dormait même à la maison plusieurs fois par semaine. Il semble que ses parents n'ont « jamais remarqué ». De plus, ses parents ne la soutenaient pas — par exemple, ils ne lui ont pas rendu visite quand elle a séjourné à l'hôpital en raison d'une sérieuse maladie et, à Noël, ils ne lui offraient que des uniformes pour aller à l'école. Elle se disait qu'elle ne pouvait rien dire à l'école, puisqu'on lui avait répété si souvent que c'était sa faute : « Je croyais

que tout était ma faute », se rappelle-t-elle. Un professeur s'est rendu compte qu'elle avait de la difficulté. Sa femme et lui étaient très gentils, mais ils n'ont jamais demandé pourquoi elle était malade et avait autant de difficulté à l'école. Plus tard cette année-là, le directeur a décidé qu'elle devrait prendre une année de congé.

Durant cette année de congé, alors qu'elle avait environ 14 ans, vêtue d'un vieux manteau de l'armée, elle est allée au magasin, où on lui a demandé d'aller livrer des cigarettes chez les voisins. Une fois là, son oncle et un voisin l'ont agressée sexuellement. De retour chez elle, elle a pris des pilules, car « je mourrais, cela ne m'importait plus. J'allais tout dire ». Après avoir tout dit à sa mère, elle est rentrée à l'hôpital, mais aucun suivi n'a été réalisé. Le ton de la fiche d'admission à l'hôpital était sec et dédaigneux et la fiche ne semblait pas indiquer de liens avec la police. Son conseiller sociopsychologique a indiqué qu'il trouve que cette attitude est très représentative des comportements de l'époque. L'action de la police a été limitée par le fait qu'elle avait honte et refusait de dire qu'elle portait un vieux manteau de l'armée. Plus tard, elle a compris qu'il y aurait pu y avoir de bonnes preuves sur ce manteau.

Environ un an plus tard, elle était enceinte. Elle n'avait jamais eu de petit ami et ne savait même pas qu'elle était enceinte. On l'a envoyée dans une maison pour mères célibataires et elle a pris la difficile décision de donner son enfant en adoption. Elle s'est dit que c'était beaucoup mieux que d'élever un enfant dans le contexte de sévices sexuels au sein de sa famille ou de devoir expliquer le lien de parenté de l'enfant.

Étrangement, quand elle est rentrée chez elle, tout était « comme si rien ne s'était passé » sauf qu'un membre de la famille l'a traitée de « putain ».

Une fois l'école secondaire terminée, la femme qui a témoigné s'est mariée, car « c'était la seule façon pour moi de m'en aller, et je devais m'en aller ». Juste avant son mariage, elle a été kidnappée et agressée sexuellement par des membres de sa famille. Plusieurs années plus tard, elle a eu une fille et, afin d'économiser pour acheter une maison, elle a emménagé de nouveau avec sa famille. Un membre de sa famille lui a offert de l'argent en échange d'une relation sexuelle. Elle a refusé, mais elle se souvient : « j'ai vécu une période où je me disais que la seule raison pour laquelle les gens peuvent m'aimer était si je couchais avec eux; je ne savais pas ce qu'était l'amour ».

Son enfance mouvementée l'a menée à manquer de confiance en elle-même à l'âge adulte. « J'abandonnais continuellement ce que j'entreprenais », a-t-elle expliqué. Elle avait de la difficulté à faire confiance — même en présence d'un psychiatre très aimable, il lui aura fallu plusieurs années avant de s'ouvrir. Elle a révélé certaines choses à ses enfants et à son mari. Or, ils ont mal réagi, et elle

n'a pas tout raconté. Lorsqu'elle en a parlé à sa mère une fois adulte, cette dernière s'est montrée peu réceptive, lui faisant remarquer que son oncle était mort — « oublié ça », lui a-t-elle dit.

Un jour, alors qu'elle était déjà adulte et qu'elle vivait à la campagne, des inconnus se sont introduits chez elle. Au début, elle croyait qu'il s'agissait de chasseurs perdus. Elle se souvient qu'ils ont fait mal à son chien, qu'ils l'ont agressée sexuellement, qu'ils l'ont attachée et qu'ils ont volé plusieurs objets. Son fils, qui est atteint de schizophrénie, l'a retrouvée et a appelé la police. Elle affirme qu'au lieu de répondre à l'appel, la police a fait en sorte que son fils « croie que c'était lui qui m'avait agressée et pense que je le protégeais ». Son fils lui a encore posé des questions récemment à propos de cet événement et elle a dû le rassurer et lui dire qu'il n'avait rien à se reprocher. Elle parle à son fils régulièrement et est même partie en vacances avec lui. Elle a indiqué que ses contacts subséquents avec la police ont été non productifs ou nuisibles, ce qui a contribué à accroître son manque de confiance envers les autorités.

Peu après cette introduction par effraction, elle a décidé de se retirer de la vie. Elle vivait dans une pièce et ne sortait jamais. Elle était désespérée et a dû être hospitalisée. Elle a quitté son mari; elle a expliqué durant son témoignage officiel que leur couple battait de l'aile depuis des années. Elle ressentait le besoin de recommencer sa vie et a fait les démarches pour recevoir des services de counseling et vivre loin de sa famille et du blâme.

Elle est partagée quant à son expérience lors de l'Enquête publique sur Cornwall. Elle a rapporté un incident avec une personne qui a mené à des appels téléphoniques agressifs de la part de membres de sa famille. Cependant, elle « recommence à faire confiance ». Elle a eu peu d'amis durant sa vie, mais elle en a maintenant plusieurs, notamment une qui est « comme une sœur, mais pas une méchante sœur ». Elle recrée la famille qu'elle n'a jamais eue. Elle fait du bénévolat pour aider les autres. Les gens aiment son sens de l'humour, ses talents artistiques et son intelligence et veulent la garder dans leur vie.

Cependant, elle indique que « ils ont volé ma foi en Dieu, mon sens de la justice. Ils ont volé mon sentiment de sécurité... et je ne les récupérerai jamais ».

La femme qui a témoigné estime qu'il est important que les gens puissent voir les sévices sexuels du point de vue des enfants victimes — comment un enfant se sent, comment un enfant perçoit les adultes, ce que ça fait d'être pris au piège, rejeté et de n'être jamais cru par les adultes. Elle croit que l'Enquête publique sur Cornwall devrait se pencher davantage sur ses aspects. Dans cette optique, la femme qui a livré le témoignage officiel a écrit une histoire. Son amie, qui est comme une sœur pour elle, a lu l'histoire à haute voix à tous les gens qui assistaient au témoignage avec elle, et elle désire la partager avec d'autres.



## **Nouvelle : La cachette**

*Blottie sur elle-même, comme une minuscule boule, Carol était couchée sur la courtepoinTE en patchwork qui couvrait son lit.*

*Alerte, elle attendait en silence, craignant la noirceur qui viendrait bientôt faire disparaître tout ce qu'elle connaissait, tout ce qui représentait la sécurité pour un petit enfant.*

*Trente, quarante minutes passèrent alors qu'elle tremblait, seule et effrayée dans la lueur de la lune. Un bruit! Carol sursauta et retint son souffle quelques instants. Oui, les sons étaient bien réels; elle avait vraiment entendu du bruit.*

*Grimpant lentement, ses frères marchaient lourdement sur chaque marche de bois, se plaignant à leur mère, demandant encore et encore le droit de rester debout plus longtemps, en montant vers les deux chambres les plus grandes.*

*Carol tendit l'oreille afin d'écouter les chuchotements étouffés venant de leurs chambres. Elle ne parvenait pas à entendre une grande partie des conversations derrière les portes closes.*

*Carol tourna la tête et fixa Anna et Marie, ses petites sœurs, qui dormaient paisiblement côte à côte dans le lit à une place sous la fenêtre. Dans la lueur de la lune, elle pouvait les voir; leurs jambes entrelacées et les draps et couvertures couvrant à peine leurs minuscules corps.*

*Carol regardait les fillettes profondément endormies. Elle imaginait jalousement les rêves qu'elles devaient faire : des princesses et des fées, des endroits magiques pleins de rires et de musique, des journées ensoleillées. La colère monta en elle. Elle ne comprenait pas comment elles pouvaient être si près et ne pas sentir le chaos qu'elle vivait, là, à moins de deux mètres d'elles.*

*Un rire perçant ramena Carol à la réalité. Elle se mit à genoux et se remit à guetter, toujours seule dans le noir.*

*Carol attendit et écouta les sons de la maison endormie. Ses frères devaient s'être endormis. Elle n'entendait plus aucun bruit venant de leurs chambres.*

*Carol devait lutter de plus en plus pour rester éveillée. Elle mâchouillait l'intérieur de ses joues, mordant si fort qu'elle goûta rapidement le sang dans sa bouche. Elle devait rester éveillée, alerte, sur ses gardes. « Un, deux, trois, quatre, cinq », comptait-elle. À « soixante-douze », la maison était complètement silencieuse.*

*Lentement, sans faire de bruit, Carol se leva de son lit puis marcha sur la pointe des pieds jusqu'à la porte de la chambre. Prudemment, elle se tint debout près de la porte, immobile, à l'affût d'un son, quel qu'il soit.*

*Un silence lugubre semblait flotter dans l'air. Carol saisit lentement la poignée de porte dans sa petite main tremblante, en retenant son souffle. Elle tourna lentement la poignée et ouvrit la porte.*

*Carol resta immobile quelques instants; les yeux grands ouverts, fixés sur le long couloir sombre.*

*Lentement, un peu comme si elle était en transe, elle marcha, dépassant la salle de bains, puis les deux portes derrière lesquelles ses frères s'étaient sûrement assoupis, jusqu'au bout du couloir.*

*Elle était maintenant face à la porte du grand placard; ce placard qui lui servirait encore une fois de sanctuaire et de prison.*

*Carol savait qu'elle avait très peu de temps pour faire de ce placard sa cachette secrète avant que Charlie ne monte encore une fois les escaliers à sa recherche. Elle savait qu'il avait lui aussi guetté les sons de ses parents qui dormaient dans leur chambre au rez-de-chaussée de la maison.*

*Il devait attendre un peu avant de réclamer son prix. Cela donnait à Carol le temps dont elle avait désespérément besoin.*

*En faisant coulisser la porte blanche du placard, elle fut horrifiée par le grincement que celle-ci avait émis en frottant sur ses rails. Rapidement, elle s'engouffra dans la noirceur du placard. Empoignant le lourd manteau d'hiver de sa mère, elle se fraya un chemin jusque dans le coin le plus éloigné. Carol ne referma pas la porte derrière elle, craignant que le bruit ne la trahisse.*

*Assise par terre dans le placard, sur les nombreuses paires de souliers du dimanche et de bottes d'hiver, Carol s'emmitoufla dans le manteau de sa mère, disparaissant dans la noirceur. Les minutes passèrent, puis les heures, alors qu'elle attendait, seule et effrayée. Elle imaginait de minuscules yeux brillants qui la regardaient; les yeux des affreuses araignées de maison qui avaient recouvert les murs du placard de toiles collantes, des araignées qui pourraient la tuer avec leur venin mortel.*

*Carol devait croire qu'en restant assise parfaitement immobile, emmitouflée dans le manteau de sa mère, elle devenait invisible pour les créatures qu'elle craignait tant.*

*Dans la noirceur figée, elle attendit les premières lueurs de l'aube pour s'approcher de la porte entrouverte. Épuisée, elle s'enfonça dans un sommeil troublé. Des rêves de monstres et de douleur envahissaient son esprit. Elle tenta de crier, mais aucun son ne s'échappa de sa bouche.*

*Entrouvrant les yeux, Carol scruta la noirceur devant elle. La dure réalité la rattrapa et elle se tendit; elle savait maintenant que la douleur ressentie n'était pas un cauchemar, mais bien la réalité. Charlie l'avait trouvée, il avait découvert sa cachette secrète, son sanctuaire. Elle n'avait pas rêvé sa douleur; l'odeur de bière et de cigarette et les mains qui parcouraient son visage étaient bien réelles.*

*Des larmes gonflaient ses yeux. Elle voulait vomir, pleurer, mais elle ravala ses sanglots. Elle voulait crier de douleur, mais la culpabilité et la honte qu'elle ressentait l'en empêchaient.*

*Encore et encore, Charlie la touchait de ses grandes mains sèches. Ses lèvres se posaient sur sa peau et elle en avait la nausée.*

*Carol réfléchit. Elle savait qu'elle devait trouver une autre cachette, une cachette où personne ne pourrait lui faire de mal.*

*Elle ferma les yeux et se mit à compter; « un, deux, trois, quatre ». Les nombres devenaient de plus en plus grands et de plus en plus complexes; elle devait s'évader, s'échapper; devenir « l'absolu ». « Trois cent quarante et un, trois cent quarante-deux. » Les petits yeux qui avaient fixé les monstres quelques minutes auparavant étaient maintenant fermés, tellement fort que cela lui donnait mal à la tête.*

*La peur et la douleur avaient vaincu la petite fille. Elle devait s'en aller, courir, pour se cacher. Où? Où pouvait-elle bien aller? La panique envahissait chacune de ses pensées. Finalement, en plein désarroi, son esprit lui permit de faire la seule chose qu'il lui était possible de réaliser : s'évader en elle-même dans un endroit reculé, tellement loin en elle que personne ne pourrait la retrouver et lui faire du mal de nouveau.*

*La petite fille qui avait joué dehors au soleil était partie et jamais elle ne reviendrait.*

*En quelques petites secondes, l'enfant avait disparu.*

## « Un tout nouveau chapitre »

Un homme s'est présenté avec sa femme et la famille et les amis de celle-ci afin de livrer son témoignage officiel. Récemment marié, il a parlé de sa rencontre avec sa femme et du moment où il est tombé amoureux d'elle, séduit par ses qualités et son innocence rappelant celles d'un enfant. Il se souvient qu'à une époque, elle vivait dans de mauvaises conditions et détestait son appartement, mais qu'elle avait persévéré, économisé et fini par emménager dans un nouvel appartement bien entretenu et bien meublé. Heureux d'avoir été invité à une fête dans son nouveau logis, l'homme a compris que l'amitié et l'admiration qu'il ressentait pour elle étaient plus que ça. Mais il a fallu du temps avant que sa femme lui accorde sa confiance. En effet, c'est seulement quand il a montré sa sincérité en l'aidant à se remettre d'une opération que « nous avons amorcé une relation et nous n'avons jamais cessé de nous fréquenter depuis ».

Au tout début de leur relation, il a découvert des détails sur l'enfance de sa nouvelle compagne, sur la séparation de sa famille et sur les violences psychologiques et physiques dont elle fut victime de la part de ceux qui devaient s'occuper d'elle et la protéger. Elle a expliqué à quel point elle se sentait mal aimée, « comme si elle n'était pas à sa place », qu'elle se mutilait, cherchant continuellement à fuir la douleur de son enfance. Elle faisait des cauchemars, sa jambe tremblait, elle pleurait pendant des heures. Parfois, elle avait peur de quitter son appartement pendant des semaines, « elle avait peur de son ombre ».

La vie familiale de l'homme était quant à elle stable et ses parents, immigrants au Canada, formaient un couple si solide qu'il ne « pouvait imaginer à quel point cela devait être difficile pour elle ». Ses parents, a-t-il expliqué, étaient « fantastiques », son père était « un vrai bon gars » et ses frères et sœurs étaient très gentils, dont un en particulier qui l'aidait continuellement avec les problèmes de la vie.

Sa propre vie avait « ses hauts et ses bas », mais il est fier de sa carrière et de son emploi actuel qui lui permet de « servir et protéger » et se sait capable de donner à sa femme l'amour inconditionnel dont elle a besoin. Avec le recul, il a compris qu'il a toujours été touché par les cas de violence domestique et les enfants qui étaient sexuellement agressifs. Il a découvert que s'il était gentil et respectueux, les enfants « s'ouvraient » et lui disaient pourquoi ils agissaient de la sorte — cela révélait souvent des cas d'agression. Le témoin s'est décrit comme n'étant « pas très autoritaire ».

Il se souvient que, lorsqu'il a épousé sa compagne, elle a gardé son nom de jeune fille. Cela avait une grande signification pour elle. Tous ses documents étaient soit au nom de son ex-mari, soit au nom de ses parents adoptifs qui la maltraièrent et qui étaient décédés, et elle n'avait aucune façon de récupérer le nom de ses parents naturels. Afin qu'elle puisse récupérer son nom et son identité, l'homme l'a aidée à réaliser la procédure de changement de nom officiel. Il

estimait qu'elle devait posséder des documents en son propre nom. Désormais, « elle a l'impression, pour la première fois de sa vie, d'être une vraie personne. Récupérer officiellement son nom était une étape très importante, et quand nous nous sommes mariés en 2007, elle a décidé de garder son nom. »

Au fil du temps, l'homme qui a livré le témoignage officieux a remarqué que sa femme avait une faible estime d'elle-même, ce qu'il attribue à son enfance difficile. Elle s'estimait « méchante » alors qu'elle est en fait aimante, qu'elle prend soin de lui et se soucie toujours de sa santé. Elle disait ne pas être « sociable » alors qu'en fait « elle est très amicale et d'agréable compagnie et se fait facilement des amis ». Il a souligné qu'elle avait une « propension à la dépendance » — frénésie alimentaire, tabagisme et jeu compulsifs —, mais elle tente de réduire ces tendances à l'aide de médicaments et en s'empêchant de rentrer dans les maisons de jeu. Elle a cessé de boire et n'a pas envie de recommencer. Il a également indiqué, relativement à son intérêt pour le jeu, que gagner la fait se sentir importante, alors que perdre la rend presque suicidaire. Ayant vu les ravages du jeu dans le cadre de son travail, le témoin veut que sa femme cesse de jouer. Il dit aussi qu'elle se néglige souvent et doit apprendre à prendre soin d'elle-même — par exemple en admettant qu'elle doit cesser de fumer.

Malgré le fait qu'elle vive dans une relation d'amour et de tendresse, elle est souvent gênée et réservée relativement à la sexualité — dans les films, par exemple — en raison de son passé. Elle disparaît, a-t-il expliqué, et « peu importe ce que je fais ou dis, je n'arrive pas à la rejoindre ». Il explique qu'avec le temps, en lui donnant de l'espace sur le plan émotif, elle s'engage de nouveau pleinement dans leur relation.

Il estime de plus que son manque d'estime de soi lui cause des problèmes au travail. Sa crainte de prendre des mesures disciplinaires contre les autres se traduit par de l'intimidation de la part des autres quand ce n'est pas carrément des gens qui essaient de profiter d'elle, sachant qu'elle ne « s'opposera pas à eux ». Il a aussi indiqué qu'elle est mal à l'aise lors de certains contextes sociaux, car elle a l'impression que les autres femmes « ont fait des études avancées et sont raffinées ». On lui a rappelé qu'elle « a autant d'atouts que les autres ». Elle a aussi tendance à ne pas reconnaître son talent : elle dessine très bien et possède une belle plume. L'homme a expliqué : « elle a un excellent sens de l'humour et fait beaucoup rire les gens. Elle est très drôle et son sourire est contagieux. » Malgré tout, elle a de la difficulté à accepter les compliments, voire à accepter qu'on lui dise « je t'aime ». Elle ne parvient pas à se percevoir comme une femme « aimable, attentionnée et généreuse ». Elle a de la difficulté à gérer les problèmes de la vie : « son premier réflexe est de s'enfuir », de se sentir comme si elle ne méritait pas de vivre. Ainsi, lorsqu'elle prend des décisions qui démontrent un mauvais jugement sur le plan financier, il ne s'impatiente pas; il voit plutôt ça comme un résultat de son enfance difficile. Il lui impose, par

contre, des limites de dépenses, tant pour assurer leur avenir que pour l'aider à gérer les conséquences de ses gestes. Il a noté que lorsqu'elle prend de mauvaises décisions financières, elle est comme « un enfant qui a fait quelque chose de mal » et regrette énormément; il n'aborde donc la question que lorsqu'elle est prête à le faire. De plus, il est également nécessaire de l'aider à éviter les situations qui l'affectent négativement, selon lui, et estime qu'il faut parler ouvertement de ces situations. Par exemple, elle se sent mal quand il doit travailler des heures supplémentaires pour gagner plus d'argent, et il désire travailler moins en contrôlant les dépenses. Il ne croit pas qu'il faille éviter de parler de cette situation; il estime que lorsqu'on parle ouvertement des choses, les gens disent plus tard « je suis content que tu en aies parlé ».

L'homme a souligné que cette occasion de déposer un témoignage officiel avait donné à sa femme de la « force intérieure » et une « nouvelle perspective ». Il espère que l'expérience lui permettra de croître, de s'ouvrir, d'aller chercher les services de counseling dont elle a besoin et de « finalement clore ce chapitre de sa vie ». Il estime qu'il s'agit d'un « premier pas positif vers la guérison » et a ajouté qu'elle « mérite de se sentir complète et bien et n'a pas besoin de ressentir la honte et la douleur qu'elle transporte comme un fardeau depuis toutes ces années ». Il était content de savoir qu'elle ferait appel à des services de counseling : « Elle aurait dû le faire il y a longtemps », pense-t-il.

À propos de leur vie actuelle, l'homme a indiqué que sa femme et lui « éprouvaient du plaisir tout le temps », à faire le déjeuner, à promener les chiens, à se balader en moto, à côtoyer les voisins — dans la vie de tous les jours, en somme. Il était également heureux de la voir raffermir ses liens avec ses enfants. Il a indiqué qu'elle avait établi un solide lien avec ses fils, qui sont très gentils avec lui. Un de ses fils, qui était présent au témoignage officiel, a dit qu'il aimait « passer du temps » avec le mari de sa mère. Il a cependant reconnu que celui-ci « fait des sacrifices pour entretenir leur relation ». Le fils a ajouté que « sa présence dans la vie de ma mère est une bénédiction ». Les deux fils approuvent cette relation. Le fils présent au témoignage à même indiqué, en riant : « ils sont tellement mignons ensemble ». Le fils a également indiqué que lui et ses frères et sœurs, à la recherche de leurs partenaires de vie, ont tendance à rechercher des personnes issues de familles nombreuses et très présentes, comme celle du mari de leur mère.

Le témoin a indiqué qu'ils ont comme objectif de prendre leur retraite, de voyager, de vivre heureux et en santé, de raffermir les liens familiaux tant avec la famille de sa femme qu'avec la sienne et d'améliorer leur situation financière. Il a conclu en disant qu'il estimait que ce témoignage était « un tournant... c'est clairement un changement important. Cela me permet d'emprunter un nouveau chemin. Je ne fais plus du sur-place... Je viens d'amorcer un tout nouveau chapitre. »

### « Il n’y a pas d’avenir pour moi »

Un homme de la région de Cornwall est venu livrer son témoignage officiel en compagnie de son conseiller. Il a rapporté avoir été victime d’agressions sexuelles à partir de l’âge de 12 ans. Il a été agressé par trois hommes en position de confiance et d’autorité par rapport à lui. Deux des agresseurs ont également agressé plusieurs de ses frères et sœurs. Dans le cas d’un des agresseurs, le frère du témoin a dénoncé les sévices et son agresseur a été accusé et reconnu coupable. Cependant, le témoin se souvient que le fait d’avoir tout dévoilé a causé des problèmes au sein de sa famille. La garde de son frère a été retirée à la famille et le garçon a été placé dans une famille d’accueil, ce qui a eu des effets négatifs sur le témoin et ses proches. Aujourd’hui, le témoin a très peu de contacts avec son frère de nos jours. Il a également indiqué que les relations dans la famille sont irrémédiablement tendues en raison des agressions sexuelles qui ont eu lieu et aux conséquences de leur dénonciation. Il a décrit cela comme étant « une rude épreuve ». Il a aussi expliqué qu’à cause de sévices subis quand il était en colonie de vacances, il a dû quitter cet endroit et les activités qu’il aimait afin d’échapper à son agresseur. Il s’agit là d’un autre exemple de perte dans sa vie.

Les agressions sexuelles subies ont eu de profondes répercussions sur la vie de cet homme : il estime avoir « perdu toute sa vie » à cause d’elles. Il a commencé à consommer de la drogue pour oublier la douleur des agressions et s’est mis à voler pour pouvoir payer sa drogue. Sa relation avec sa famille, autrefois très proche, s’est dégradée. Il a indiqué que sa mère, tout particulièrement, s’estime responsable des agressions, même si elle n’y a pas pris part et n’en savait rien à l’époque. L’homme a également expliqué qu’il se sent coupable de n’avoir parlé à personne des agressions au moment où elles se sont produites, car il aurait ainsi empêché les agresseurs de faire d’autres victimes.

L’homme a abandonné l’école en 9<sup>e</sup> année et a commencé à travailler pour survivre. Bien qu’il aimait son emploi, qu’il a gardé pendant plus de 10 ans, il était souvent accablé par ses souvenirs des agressions et par sa participation aux procès, car il devait continuellement raconter son histoire, ce qui le replongeait dans ses souvenirs. Ces moments difficiles l’ont poussé à augmenter sa consommation de drogue et l’ont mené à des périodes où il avait de la difficulté à fonctionner. Il reçoit actuellement une rente d’invalidité. Il a indiqué que lorsqu’il se sent accablé, il se renferme sur lui-même, dans sa tête, et se dissocie du monde qui l’entoure.

Chacun de ses agresseurs a été reconnu coupable des gestes, mais le fait de devoir témoigner lors des procès criminels a usé l’homme, surtout en raison de la longueur des procédures. Il a cependant souligné qu’il était content d’avoir été jusqu’au bout en cour, car il croit que cela empêchera ces hommes de faire du mal à d’autres enfants et mettra un terme au cycle d’agression. De plus, il estime que ses témoignages aideront d’autres victimes à révéler leurs propres cas, ce

qui, selon lui, contribuera à appuyer le processus de poursuites au criminel. Il s'est cependant dit déçu que certaines des peines soient courtes et craint que certains agresseurs ne récidivent. Il croit qu'on ne peut pas les laisser en compagnie d'enfants. Il s'est dit heureux que la commission des libérations conditionnelles le tienne informé des démarches pour qu'il puisse donner son avis.

L'homme a souligné qu'il vivait mal avec son passé de victime de sévices sexuels, mais qu'il a fait des progrès en suivant des services de counseling avec un conseiller qu'il apprécie et auquel il fait confiance. Il songe également à obtenir de l'aide pour traiter sa dépendance à la drogue ou suivre une cure de désintoxication dans l'avenir. Il a aussi indiqué qu'il se sentait blessé lorsque les gens disent de ceux qui entament des poursuites ou demandent une indemnisation auprès de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, qu'ils « ne font ça que pour l'argent ». Il proteste : « J'ai été blessé toute ma vie, et j'ai toujours mal. Vous savez, ce n'est qu'un peu d'argent pour m'aider à mieux vivre. »

Il a un problème de confiance : il ne fait confiance à personne. Il estime qu'il aurait eu une vie décente s'il n'avait pas été victime d'agressions sexuelles. Il a indiqué que ses parents étaient travailleurs et stricts et qu'ils avaient fait de leur mieux pour bien élever leurs enfants. Si les agressions n'avaient pas eu lieu, son parcours dans la vie aurait été différent. Désormais, il ne croit pas avoir un avenir devant lui : « Il n'y a pas d'avenir pour moi. » L'issue des procès de ses agresseurs et ses propres passages en cour le hantent. Il a toutefois tenu à dire : « J'ai une compagne extraordinaire, qui m'aide. Peut-être que je m'appuie un peu trop sur elle, mais elle et mon fils sont les aspects positifs de ma vie. » Il veut que la vie soit plus clémente pour son fils qu'elle ne l'a été pour lui-même et espère qu'une fois les procès terminés, il pourra se concentrer sur les changements positifs à apporter dans son existence.



**« Je veux que tout le monde sache ce qui m'est arrivé. Je veux que tout le monde sache ce qui est arrivé à d'autres. »**

Un homme d'une autre province vient déposer un témoignage officiel en compagnie de sa femme. Il évoque sa colère et ses combats à l'issue d'une longue série d'agressions sexuelles perpétrées contre lui par plusieurs hommes en situation de pouvoir, ainsi que des violences physiques et psychologiques que lui ont infligées les personnes à qui il avait été confié.

Issu d'une famille nombreuse, il est confié à des familles d'accueil en même temps que sa jeune sœur à l'âge de 2 ans. Il reste en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 16 ans. Les deux enfants vivent dans diverses familles d'accueil durant leur enfance. L'homme ne se souvient que d'une seule famille d'accueil où l'on se souciait du bien-être des enfants et où on ne s'intéressait pas seulement à l'argent qu'ils leur rapportent. Toutefois, autant avant qu'après son séjour dans cette famille, ses conditions de vie sont beaucoup plus difficiles et les mauvais traitements qu'il subit se poursuivent pendant plusieurs années.

Il signale ces mauvais traitements dès l'âge de 8 ans, mais personne n'y prête attention. Il multiplie les fugues jusqu'à l'âge de 16 ans, mais personne ne lui en demande jamais la raison. Pour toute réponse, on le menace de l'envoyer dans un centre de rééducation s'il persiste à les provoquer. Le témoin rapporte que les autres enfants se trouvaient dans la même situation que lui et que plusieurs d'entre eux vivaient dans des conditions encore plus difficiles que les siennes. L'un de ses frères a toutefois eu la chance de trouver une bonne famille d'accueil.

À 16 ans, il cesse d'être sous garde et se met à fréquenter le milieu du crime organisé. Il consomme des drogues. (Depuis, dit-il, il a cessé de consommer toute drogue et mène une vie « rangée » grâce à l'aide de Narcotiques Anonymes.) Durant ces années, il est à trois reprises victime d'une surdose. Il fait également de la prison pendant un certain temps. En prison, il entreprend des études en vue d'obtenir un diplôme universitaire, mais les abandonne après sa libération. Il suit plus tard une thérapie de gestion de la colère pour évacuer sa rage. Il boit toujours (pour « m'engourdir » et oublier, dit-il), mais il insiste sur le fait que, contrairement aux personnes qui l'ont maltraité et qui ont maltraité sa sœur, il n'a jamais fait de mal à un enfant.

Il décrit les relations difficiles qu'il entretient avec sa mère, qui vit toujours à Cornwall. Son père est aujourd'hui décédé. Il affirme qu'il a pardonné à ses parents de l'avoir abandonné à des foyers d'accueil, mais qu'il ne peut pas oublier ce qui s'y est passé ni ignorer que ces foyers d'accueil sont responsables des mauvais traitements qu'il a subis. Il rappelle que, pendant plusieurs années après avoir été placé, il n'a reçu aucune visite de ses parents. À 16 ans, il revient vivre chez eux et y reste jusqu'à son incarcération. Durant les années qui suivent, il n'a plus aucun contact avec son père. Il le revoit toutefois peu de temps avant

son décès, alors qu'il est lui-même encore en prison. L'homme, qui a une trentaine d'années, découvre alors que son père a été lui-même victime de mauvais traitements dans un centre de rééducation et encourage celui-ci à rapporter ces faits.

Avec le recul des années, dit l'homme, il lui semble qu'il ne s'intéressait à rien d'autre qu'à « faire la fête », boire et consommer de la drogue. Il ne se préoccupait pas de ses agissements et n'éprouvait aucun remords à se comporter comme il le faisait. Mais il regrette aujourd'hui d'avoir blessé certaines personnes qui ne lui voulaient aucun mal. Il explique qu'il ne respectait pas l'autorité, et qu'il ne la respecte toujours pas.

Tout récemment encore, il vivait loin de Cornwall, avec la femme qu'il a épousée il y a trois ans et avait un emploi stable et bien rémunéré. Il menait une vie paisible, entouré de sa femme et de ses amis, et se consacrait à son travail. Il y a quelque temps, toutefois, il a décidé de quitter son travail et de revenir à Cornwall pour faire face à son passé, renonçant du même coup à tout ce qu'il s'était efforcé de construire. Il trouve cette démarche très difficile, car il ne se sent pas du tout le même à Cornwall que chez lui. À Cornwall, dit-il, il ressent une immense colère et bouillonne de rage. On ne l'écoutait pas quand il était enfant et on ne l'écoute pas plus aujourd'hui, dit-il. « Je veux que tout le monde sache ce qui m'est arrivé, dit-il. Je veux que tout le monde sache ce qui est arrivé à d'autres. » Il ajoute que Cornwall réveille en lui d'anciens souvenirs et qu'il ne peut supporter que les personnes qu'il a connues prétendent ne plus se souvenir de rien. Il se dit aussi exaspéré par sa difficulté à se procurer ses dossiers de garde. Ses efforts pour obtenir de l'aide ou de l'information n'aboutissent à rien. « C'est comme lancer une balle qui vous revient toujours, dit-il. C'est comme jouer au tennis tout seul. »

L'homme exprime sa colère envers les gens qui lui conseillent de « passer à autre chose » et d'oublier « tout ça ». Il affirme qu'on lui a volé sa jeunesse. Il demande justice pour les mauvais traitements qu'il a subis, mais il n'est pas sûr de l'obtenir un jour. Malgré tout, il a commencé à s'engager sur la voie de la guérison. Il voit notamment un conseiller toutes les semaines. Il essaie de voir son avenir sous un meilleur jour. Il exorcise la tristesse que lui inspire son passé en conduisant sa motocyclette. « Quand je roule en moto, dit-il, je suis heureux. »

L'homme affirme qu'il persiste à assumer son passé difficile pour que d'autres enfants, comme son neveu, n'aient jamais à subir les sévices qu'il a connus. Selon lui, il faudrait améliorer le système de sélection des adultes en contact avec les enfants pour empêcher que ces derniers ne deviennent victimes de mauvais traitements.

**« Ceci est la vérité. Rien que la vérité. »**

Une femme d'une autre ville vient déposer un témoignage officieux en compagnie de membres de sa famille. « Je voulais désespérément avoir l'occasion de raconter mon histoire, dit-elle. J'ai vécu énormément d'émotions en l'écrivant. Il est très important pour moi de dire à haute voix tout ce que j'ai écrit. » Avant de déposer son témoignage officieux, elle tient à exprimer sa reconnaissance aux personnes qui sont venues l'appuyer :

*Sa sœur biologique* : « Nous pouvons compter l'une sur l'autre. J'espère qu'elle trouvera la force et le courage de raconter sa propre histoire. »

*La très chère amie qu'elle a connue au travail* : « Nous sommes restées proches l'une de l'autre. Nous avons pris tant de cafés ensemble! C'est une femme douce, aimante et aimable. Sa présence dans ma vie est une bénédiction. »

*Son fils* : « J'espère qu'il me comprendra mieux après ce témoignage... J'espère qu'il me verra sous un nouveau jour. J'aimerais qu'il retrouve ici sa mère, la vraie mère qu'il aurait dû avoir il y a plusieurs années. J'espère que ce témoignage allègera un peu sa souffrance. »

*Son époux* : « J'ai besoin qu'il m'épaule, qu'il m'encourage et qu'il me donne la force de raconter mon histoire. J'ai besoin d'avoir à mes côtés mon doux et tendre compagnon de vie. »

La femme qui dépose le témoignage officieux indique tout d'abord qu'elle est heureuse de pouvoir raconter son histoire, mais qu'elle se sent « un peu triste » de le faire de manière anonyme. « Le fait que cette histoire ne porte pas mon nom me donne en quelque sorte l'impression qu'elle n'est pas reconnue. Cette histoire n'a pas de visage. »

Elle entame son témoignage par ces mots de la narratrice Susanna dans *Une vie volée*. Des mots qu'elle s'est répétés maintes et maintes fois dans sa vie :

« Je sais ce que c'est, l'envie de mourir. Je sais combien il est douloureux de sourire. Combien on fait d'efforts pour entrer dans un moule qui vous rejette. Pourquoi on blesse son corps pour essayer de tuer la chose qui est en vous. »

Elle explique que sa souffrance intérieure était si forte qu'elle se blessait pour « sentir la douleur du corps, pour ne pas être engloutie par son monde intérieur ».

Elle déclare qu'elle aurait aimé affronter les personnes qui l'ont maltraitée et violentée. « Celles qui ont dénigré mes besoins, déformé ma vision des choses, saccagé mes rêves, étouffé mes sentiments, volé mon innocence et abusé de ma confiance », dit-elle.

La femme qui témoigne indique qu'elle a été retirée de sa famille biologique alors qu'elle était encore toute jeune. Dans un premier temps, elle est confiée à ses grands-parents biologiques, qui occupent le sous-sol d'un établissement de services de garde. Son grand-père l'agresse sexuellement, prétextant, dans l'une de ces situations, lui administrer un « traitement contre les vers ». Ce n'est qu'une fois adulte qu'en racontant cette histoire à des amis, elle prend conscience que ces agissements faisaient partie des sévices sexuels que lui faisait subir son grand-père. Quand elle a environ 5 ans, son grand-père lui promet une « jolie poupée, blonde et toute bouclée, avec la plus belle robe du monde » si elle le « touche » et le laisse « la toucher ». Dès qu'elle reçoit sa poupée, elle lui rase les cheveux. « J'ai traîné cette honte et cette culpabilité toute ma vie », dit-elle.

C'est à cet âge précoce qu'elle apprend à éviter la souffrance, « en laissant mes pensées vagabonder et en détournant mon attention de tout ce qui pouvait être désagréable, explique-t-elle. Je quittais littéralement mon corps pour échapper à la conscience de ce qui se passait. »

Peu après, sa sœur et elle sont confiées à des familles d'accueil. Les deux enfants sont séparées de leurs autres sœurs. Elle se souvient aujourd'hui de paroles humiliantes : « Personne ne veut de toi. Tu peux te considérer chanceuse si quelqu'un accepte de t'adopter. » Quand elle appelle ses parents et qu'elle demande pourquoi ils ne viennent pas la chercher, on lui répond cruellement que son père est un ivrogne qui ne veut plus entendre parler d'elle et que sa mère est morte. « On l'a trouvée morte toute nue dans un fossé, lui dit-on. Elle ne valait pas plus que toi ! » En réalité, sa mère n'est pas morte, mais elle ne l'apprendra que plusieurs années plus tard. Ces remarques blessantes la persuadent qu'elle est une « mauvaise graine », condamnée elle aussi à mourir dans un fossé sans que personne ne s'en soucie.

Sa première expérience en famille d'accueil a lieu en milieu rural. Elle y subit des sévices sexuels et de mauvais traitements (par exemple, on l'enferme dans un placard parce qu'elle n'a pas terminé son plat, ou on la force à s'agenouiller nez au mur pendant des heures). Le père de sa famille d'accueil l'entraîne dans une ferme, où il l'agresse. Quand elle veut rapporter cet événement, on lui rétorque que tout est dans son imagination et que personne ne lui fera du mal, « à moins qu'elle ne le mérite ». L'opinion qu'elle se forge alors d'elle-même est qu'elle est une « mauvaise enfant » et que « les mauvaises choses n'arrivent qu'aux mauvais enfants. »

À 9 ans, elle est séparée de sa sœur et adoptée par une famille qui vit à bonne distance de sa famille d'accueil. Elle croit qu'elle a trouvé une nouvelle famille. Oubliant les punitions qu'on lui avait infligées jusqu'alors, elle se met à rêver à une vie différente, à une vraie famille. Mais aussitôt qu'elle appelle son père adoptif « papa », il lui répond sèchement : « Je ne suis pas ton père. » Commence

alors une série d'actes de violence physique et psychologique. « Ce n'était pas une fessée ou des coups de règle sur les mains, mais des coups que je pouvais à peine supporter », dit-elle. Quand les gens remarquent les ecchymoses qu'elle a sur le corps, elle prétend qu'elle est tombée dans les escaliers. « Il est bizarre que personne n'ait trouvé ça curieux, car nous vivions dans un bungalow », dit-elle. Elle garde le souvenir particulier de l'une des nombreuses volées de coups qu'elle a reçues :

« J'avais 10 ans. Il a déchiré mes vêtements et il m'a traînée dans la pièce comme une vieille poupée en me projetant contre les meubles et les murs. Je me suis mise à courir en essayant d'éviter les coups autant que je le pouvais. Je suis tombée à genoux, j'ai essayé de me protéger la tête avec les mains, mais la ceinture s'abattait impitoyablement sur mon corps nu. Encore et encore... Je tremblais comme si on m'avait plongée dans un bain de glace et j'étais saisie de convulsions que je ne pouvais pas contrôler. Je me suis réfugiée dans un coin comme un chien battu, paralysée par la terreur. À ce moment, je me voyais plus comme un animal que comme un être humain. J'ai oublié la douleur que provoquaient les coups de ceinture sur mon corps, mais je n'ai pas oublié ce sentiment de honte et de déshumanisation. Je n'étais qu'un animal... Je n'ai jamais oublié ce sentiment. »

Elle se souvient d'autres sévices physiques et psychologiques. On ne s'adressait à elle qu'en criant. On lui répétait qu'elle était « nulle, stupide, laide et retardée » et qu'elle ne vaudrait jamais rien. Une nuit, on la tire de son lit et on l'oblige à voir un film où Susan Hayward incarne une condamnée à mort qui va être électrocutée. Leur intention est claire : ils veulent la convaincre qu'elle finira comme le personnage du film.

Elle se souvient aussi que sa mère adoptive la lavait elle-même et qu'elle frottait ses parties génitales jusqu'à ce qu'elles soient à vif. « Je détestais prendre des bains et me trouver nue devant elle, dit-elle, mais je détestais encore plus qu'elle me touche. Elle m'enlevait toute dignité. J'avais honte, je me sentais sale. »

Quand elle a 13 ans, son père adoptif meurt brusquement. Elle est soulagée, car elle a toujours craint que cet homme la hâisse au point de vouloir la tuer. Elle en parle à un conseiller scolaire, mais il n'y a pas de suivi.

Peu après, elle commence à faire des fugues. « La fugue était devenue pour moi une manière de vivre », dit-elle. Pour toute réponse, sa mère adoptive la fait admettre contre son gré dans un hôpital psychiatrique. Elle a 16 ans. À l'hôpital,

elle reçoit une certaine aide, mais se lie avec un homme de 30 ans, avec lequel elle noue la première des nombreuses relations de violence qu'elle aura par la suite.

Après une période d'errances et de voyages en auto-stop, elle se marie très jeune et a quatre enfants les uns à la suite des autres.

« Je voulais une maison à moi et des tas d'enfants. Je croyais que cela pouvait me guérir et remplir l'énorme vide que j'avais en moi. Mais cela n'a fait qu'empirer les choses, car je ne savais pas comment aimer ni comment élever mes enfants et en prendre soin. »

Incapable de gérer sa vie, elle divorce et abandonne ses quatre enfants pour essayer de « se reprendre en mains ». Elle n'y parvient pas et sombre au contraire dans une relation de violence qui dure de nombreuses années. Quand elle met fin à cette relation, ses enfants se sont déjà éloignés d'elle. « Ils en avaient assez que je me détruise, que je ne fasse rien pour changer ma situation », dit-elle. Elle se voit finir sa vie dans la rue, comme une sans-abri. « Je ne voyais aucun avenir devant moi, dit-elle. Je sentais que personne ne m'avait jamais aimée ni soutenue, pas même mes enfants. »

Alors qu'elle a touché le fond, elle puise pourtant en elle la force de changer. En quatre ans environ, elle réussit à trouver un bon emploi, noue de nouvelles amitiés et emménage dans son propre appartement. Elle a l'impression de revivre l'adolescence et la jeunesse qu'elle n'a pas eues. Elle est entourée d'amis et de collègues. Elle aime sa vie de célibataire. « Une partie de mon âme ressuscitait, rapporte-t-elle. Ma vie commençait à changer et je n'étais plus à la recherche de quelqu'un ou de quelque chose pour guérir mon mal. »

La femme qui dépose le témoignage poursuit :

« C'est alors qu'il m'est arrivé quelque chose de merveilleux, sans que je le cherche, sans même que je le désire... Un homme attentionné et généreux est entré dans ma vie. Au début, j'avais peur et je ne lui faisais pas confiance, mais j'ai vite compris qu'il était unique. C'était un homme ouvert et honnête. Un homme intègre, vrai, sincère, attentionné et aimant. Je ne pouvais que l'aimer. »

« Cet homme qui m'aime inconditionnellement m'a fait comprendre ce que la vie est censée être, ce que l'amour est vraiment. Il m'a appris que l'amour ne fait pas mal. Quoi que je ressente et quoi que j'aie fait, bonnes et mauvaises choses, je sens que je suis aimée et digne d'amour... C'est le pilier sur lequel je me repose. C'est l'unique personne que j'aie connue qui pense ce qu'il dit et fait ce qu'il dit. C'est

aussi la seule personne qui m'a aimée, qui continue de m'aimer et qui ne m'a jamais, au grand jamais, blessée ou malmenée. Il a gagné mon cœur et mon amour, et je lui suis éternellement reconnaissante d'avoir vu en moi, au-delà des apparences, la petite fille innocente qui ne demandait qu'à être aimée et à être heureuse. »

En plus de la relation épanouissante qu'elle vit avec son nouvel époux, elle exprime, à l'occasion de ce témoignage, sa joie de reprendre contact avec sa sœur d'adoption. « Des dizaines d'années se sont écoulées, dit-elle, mais je sens toujours que je suis sa grande sœur et qu'elle est ma petite sœur. Je l'ai toujours considérée ainsi. » Elle explique qu'elle n'est pas aussi proche de ses autres sœurs, dont elle a été séparée très tôt, mais qu'elle a eu l'occasion de communiquer avec elles au cours des 25 dernières années.

Elle cherche aussi à établir de meilleures relations avec ses enfants. « S'il y a une bonne chose que j'ai faite dans ma vie, c'est bien celle-là, dit-elle. J'ai eu des enfants merveilleux. » Elle espère les voir plus souvent : « J'aimerais tant que nous redevenions une famille, dit-elle. Nous retrouver tous ensemble, célébrer les anniversaires, fêter Noël, mener une vie normale, quoi! » Elle voit régulièrement ses enfants depuis cinq ans et en retire une immense joie. « Ils m'ouvrent grand les bras, ils me téléphonent, ils me taquent, ils me font rire et pleurer, et, par-dessus tout, ils me font sentir que je suis de nouveau leur mère, explique-t-elle. Oui, je crois qu'ils m'aiment! »

La femme qui dépose ce témoignage envisage aussi de suivre des séances de counseling : « Le moment est venu pour moi de le faire », dit-elle. L'un de ses objectifs est de vaincre l'anxiété qu'elle ressent souvent, surtout au travail. Elle voudrait également mettre fin à sa tendance à saper les choses quand tout va bien dans sa vie, attitude qu'elle attribue à la difficulté de se percevoir comme une personne « digne de bonheur et entourée de personnes aimantes ».

La créativité est également un exutoire. Bien qu'autodidacte, elle excelle dans l'art du croquis et a commencé plusieurs romans inspirés des épisodes marquants de sa vie, comme sa période d'auto-stop et ses multiples rencontres. L'un de ces romans débute à la manière d'un film, dit-elle. Elle estime qu'elle a retrouvé une partie de ses capacités, mais croit malgré tout que, sans les mauvais traitements qu'elle a subis, elle aurait pu devenir une artiste ou une romancière. Son potentiel existait, dit-elle, mais il a été étouffé par la violence. Son talent s'exprime dans un très beau poème qui fait suite à ce témoignage.

À propos des initiatives que nous pourrions prendre pour empêcher que d'autres enfants ne vivent des expériences comme les siennes, elle estime que les gens devraient être plus réceptifs aux situations. S'ils voient des marques de coups, ils doivent poser des questions et ne pas accepter des raisons improbables.

« Ce n'est pas quelque chose qui s'apprend dans les livres, dit-elle. Il faut que les gens arrêtent de voir la vie en rose et sachent qu'il se passe des choses atroces autour d'eux. » Elle ajoute que si des enfants éclatent en sanglots ou deviennent agressifs, il faut y voir le signe que quelque chose ne va pas. « Les enfants ne sont pas agressifs sans raison, dit-elle. À mon avis, les gens doivent essayer de comprendre ce que cache cette attitude. »

La femme qui dépose ce témoignage fait le point sur de nombreux aspects de sa vie. Elle a retrouvé ses parents et ses sœurs biologiques. Les sœurs se sont raconté leurs histoires. Victimes des failles du système, elles ont été violentées et ont toutes eu une vie difficile. Elles se sont adressées à un quotidien pour faire connaître leur histoire, mais celui-ci a refusé de publier leurs témoignages, prétextant qu'il allait « mettre la main dans un panier de crabes ». Son père est mort dans la destruction et la violence qui l'ont accompagné toute sa vie. Quant à sa mère, elle s'est remariée, a eu d'autres enfants et vit dans une autre province.

La femme a de nombreuses raisons de déposer ce témoignage officiel. Elle veut prendre un nouveau tournant et entamer un autre chapitre de sa vie. Mais elle a une autre raison :

« Le moment était venu de dévoiler enfin les mauvais traitements dont j'ai été victime et de faire entendre ma voix. Je veux que tous les gens qui m'ont jetée dans ces situations de violence sachent que leurs efforts ont échoué. Comme tous les enfants, j'aurais dû être protégée et aimée. Les gens à qui j'avais été confiée auraient dû être attentionnés, perspicaces et protecteurs. J'ai lutté toute ma vie contre un système qui aurait dû normalement me protéger, mais qui était en fait la source même des mauvais traitements et des souffrances que j'ai subis. J'ai vécu au bord du gouffre pendant de longues années. J'étais sûre que je deviendrais folle si mes souffrances ne disparaissaient pas un jour. »

« Ce n'est qu'à l'intervention divine et à l'armée d'anges gardiens qui veillaient sur moi que je dois de n'avoir jamais fait une tuerie dans un restaurant ou, bien plus étonnant, que je ne me sois pas suicidée. »

« Ceci est la vérité. Rien que la vérité. »



POÈME :

## *Cri d'enfant*

*Ancêtres à jamais disparus*

*Cordon ombilical noué au nouveau-né*

*Sang mêlé de stupre, voracité*

*Égoïsme et orgueil*

*Légué à l'enfant qui naît*

*Blessures des guerres qui ravagent l'âme*

*Espoir et désir*

*D'un autre lieu, d'un autre temps*

*Un début plus tendre, une fin plus douce*

*Pourquoi ce choix n'est-il pas celui de tous?*

### « Un effet d'entraînement »

Une femme dépose un témoignage officieux dans lequel elle relate qu'elle a été victime d'agressions sexuelles de la part de son frère aîné de l'âge de 8 ans à l'âge de 10 ans. La femme est l'une des plus jeunes enfants d'une famille nombreuse, qu'elle qualifie de très unie. Sa mère était une femme remarquable, dit-elle. La femme rapporte que les agressions se produisaient généralement quand elle dormait, mais elle se souvient de s'être réveillée au moins une fois pendant qu'elles se produisaient. La femme indique que dès qu'elle en a parlé à sa mère, les agressions ont cessé. Elle affirme que sa mère a cru en elle et qu'elle lui a apporté son soutien quand elle a pris connaissance des agressions. La femme et son frère ne se sont parlé de ces agressions que vingt ans plus tard. Le frère lui a alors demandé son pardon. Elle rappelle toutefois que son frère la rejetait constamment durant ses années d'adolescence, ce qu'elle vivait difficilement, car son père, qui était alcoolique et parfois violent avec sa mère, venait de mourir. Comme sa mère est également morte jeune, elle a « traîné ce fardeau et vécu ces tourments d'une petite fille de 10 ans dans la solitude ».

La femme et son frère sont restés proches au fil des ans. Pendant quelque temps, elle a cru qu'elle pouvait mettre une croix sur les agressions qu'elle avait subies et continuer à vivre normalement, mais la création de la Commission d'enquête a réveillé en elle des sentiments pénibles. Elle explique que ces agressions ont suscité en elle un sentiment de honte et de gêne et qu'elle n'en a jamais parlé à ses amis ou à ses collègues de peur que la réputation de sa famille, et surtout celle de ses parents, en soit ternie. Elle a fait part de ces agressions à son mari, qui s'est montré compatissant, mais elle n'en a pas parlé à ses enfants. Elle craint que, s'ils l'apprennent, ses enfants ne comprennent pas pourquoi elle continue à voir son frère. Elle ajoute qu'elle assume pleinement ses obligations de mère et qu'elle est très proche des membres de sa famille.

Le frère lui-même a été longtemps victime de sévices de la part d'une personne en position de pouvoir. Elle se sent trahie par son frère et nourrit beaucoup de colère à son égard du fait qu'il ne s'est intéressé qu'à son propre cas sans admettre publiquement qu'il l'a lui-même agressée et qu'elle en a été marquée tout autant que lui. Par exemple, il n'a jamais avoué à son épouse qu'il avait agressé sa sœur. C'est la femme elle-même qui en a parlé à son épouse, laquelle a répondu qu'elle n'en savait rien et s'est montrée profondément secouée. La femme qui dépose le témoignage officieux indique qu'elle s'est sentie à la fois blessée et coupable après cette discussion avec sa belle-sœur.

Les agressions ont également ébranlé sa confiance à l'égard des personnes de pouvoir. Elle relate que, quand son fils était encore à l'école secondaire, une personnalité religieuse l'avait invité à l'accompagner à son chalet. Elle ne lui avait pas permis d'y aller, sachant très bien que cette invitation était déplacée.

Malgré tout, elle est restée croyante et va régulièrement à l'église. Contrairement à son frère, elle ne rejette pas l'Église en bloc.

Elle rapporte également qu'elle a été harcelée par un ancien employeur. Elle indique que ce harcèlement a réveillé en elle le malaise et la vulnérabilité qu'elle ressentait quand elle était agressée par son frère. Ce harcèlement a eu « un effet d'entraînement », qui s'est répercuté sur sa vie professionnelle et privée. Selon elle, l'employeur avait jeté son dévolu sur elle parce qu'elle semblait passive ou vulnérable, bien que l'employeur ait harcelé aussi d'autres employées. Ce harcèlement lui a fait revivre l'expérience de la trahison et de l'abus de pouvoir qu'elle a connus dans son enfance.

Elle ajoute qu'elle a suivi des séances de counseling, mais qu'elle a cessé d'y assister parce que ces rencontres ne lui semblaient pas vraiment utiles. Elle manifeste toutefois une certaine ambivalence à cet égard et se demande s'il ne lui serait pas bénéfique de reprendre ces séances pour gérer les sentiments reliés aux agressions sexuelles qu'elle a subies. Les personnes qui ont eu l'honneur d'entendre son témoignage officieux l'invitent à renouer avec le counseling quand elle le jugera nécessaire, la remercient d'avoir parlé du problème de l'agressé devenu agresseur et de ses conséquences en chaîne, et la félicitent également pour sa résilience personnelle.

## « Un milliard de bombes atomiques qui explosent tout le temps »

Un groupe de proches s'est réuni pour entendre le témoignage officiel d'un homme dans la cinquantaine au passé difficile et complexe, marqué par une longue suite de mauvais traitements. Les personnes présentes expriment leur soutien pour l'homme qui dépose le témoignage officiel et se disent honorées d'avoir été invitées à y assister.

Remontant à sa petite enfance, l'homme explique que son père travaillait pour les forces armées et qu'il était très souvent absent. Sa mère était négligente. Elle quittait fréquemment la maison sans le nourrir et sans la confier à quiconque. Il garde de cette période l'image d'un « tout petit qui souffre de froid, de faim et de solitude. »

Sa mère adoptive, une voisine des parents qui avait été sa gardienne, lui a raconté comment elle l'a recueilli et finalement adopté. Cela s'était passé au milieu de la nuit. Ses parents l'avaient laissé seul, sans nourriture ni couverture, et il pleurait si fort qu'elle était venue le chercher pour le ramener chez elle. Tout ce dont il se souvient ensuite, c'est d'avoir passé la plupart du temps avec sa gardienne. Il se rappelle aussi vaguement qu'on lui demandait s'il voulait rester avec sa gardienne ou retourner avec ses parents. Un autre souvenir, celui de la gardienne répétant que sa mère naturelle ne « valait rien », lui revient en mémoire. Ces paroles l'avaient troublé, car malgré tout, dit-il, « j'aimais ma mère ». L'enfant avait finalement choisi de demeurer avec sa gardienne, ce qui était naturel, car elle le nourrissait et le tenait au chaud.

Si ses besoins élémentaires étaient comblés, ses besoins affectifs étaient loin de l'être. Il indique qu'il recevait peu d'affection et qu'il y avait « beaucoup de cris et de disputes » dans son foyer d'adoption. Il a des souvenirs fugitifs de cette période : la dernière visite de son père, les différentes maisons où d'autres membres de sa famille le recueillaient, les animaux d'Afrique qu'il avait comme jouets, une lettre de sa mère accompagnée d'argent...

Dans sa famille adoptive, où tous les enfants étaient adoptés, il avait un frère beaucoup plus âgé que lui. L'homme qui dépose ce témoignage explique qu'il était très timide et réservé quand il était enfant, et qu'il ne voulait parler qu'à sa mère adoptive. Il n'a pas encore 5 ans quand son frère adoptif commence à le déshabiller et à le caresser. Au fil des années, la situation empire. Elle se prolonge jusqu'à ce que le témoin atteigne l'âge de « 12, presque 13 ans ». À l'âge de 10 ans, il essaie d'échapper à ces agressions en prenant la fuite avec son cousin, qui est lui-même violent. Les agressions sexuelles de son frère impliquent souvent d'autres enfants, ainsi que d'autres adolescents agresseurs du quartier. La police retrouve les fugueurs, mais ceux-ci ont trop peur et trop honte de dire pourquoi ils se sont enfuis. Quand il revient chez lui, son père adoptif éclate en sanglots en lui disant à quel point il l'aime. « En fin de compte,

toute la responsabilité de la fugue retombait sur moi et je m'en sentais coupable », dit-il. À 11 ans, il est hospitalisé pour des problèmes abdominaux dus à une infection qu'il attribue aujourd'hui aux agressions sexuelles de son frère. Toutefois, personne ne lui pose de question ou ne cherche à comprendre les causes de l'infection. Il en résulte que les agressions se poursuivent plusieurs années encore. Les agressions, qui se produisent quand les parents sont absents ou même lorsqu'ils regardent la télévision, ne cesseront que lorsque son frère aura atteint la vingtaine et qu'il sera lui-même adolescent.

Le témoin est alors un enfant très pieux, voué à devenir un enfant de chœur. À l'école catholique qu'il fréquente, il ne subit pas d'agression, mais est témoin d'activités sexuelles entre religieux. Cette découverte ébranle sa foi et, selon lui, explique en partie pourquoi il commence à voler de l'argent à l'église, comportement qu'il attribue aussi à son sentiment d'être pris au piège des agressions que lui fait subir son frère. À l'école, il se fait remarquer par sa mauvaise conduite. On le punit physiquement et on décourage en lui toute tentative de poser des questions ou d'exprimer ce qu'il ressent. Animé par le ressentiment, la colère et la souffrance, il se met à voler et à consommer des drogues. Il finit en programme de probation juvénile. Il dévoile les agressions dont il est victime à son agent de probation, lequel essaie, semble-t-il, de le séduire. Un peu trop « chaleureux », il lui masse les épaules, le touche à l'excès, l'invite au cinéma, etc. L'homme qui dépose le témoignage explique qu'il a repoussé les avances sexuelles qui lui ont été faites durant cette période.

À l'adolescence, les drogues occupent une place de plus en plus importante dans sa vie. Il en fait le trafic et participe à leur fabrication. Ces agissements le mènent brièvement en prison, puis en programme de probation. Durant cette période, il est victime d'agressions de la part d'individus en position de pouvoir, qui l'invitent au restaurant et lui font boire de l'alcool en vue de « l'initier ». Vivant dans le milieu de la drogue et ayant uniquement des amis qui évoluent dans ce milieu, il sait qu'il ne peut se confier à personne. Toutes les personnes qu'il connaît redoutent les symboles d'autorité. Il se décide à s'ouvrir à son père, qui s'entretient alors avec l'agent de probation. L'entretien se déroule de telle manière que son père lui revient avec ces mots : « Tu devrais avoir honte de toi. Ne compte plus sur moi pour t'aider. » L'adolescent est bouleversé parce que son père et son frère cadet sont les personnes dont il se sent le plus proche à cette époque. Forcé de travailler à l'extérieur pour subvenir aux besoins de sa famille, son père adoptif était souvent absent, mais le témoin s'en souvient encore avec tendresse.

L'homme qui dépose le témoignage officiel est convaincu que sa libération conditionnelle ou sa probation ont été révoquées parce qu'il a refusé de se prêter aux actes sexuels qu'on attendait de lui. Il échoue dans un établissement correctionnel provincial. Il a peu de problèmes, jusqu'au jour où il est mêlé à une bagarre au cours de laquelle il est blessé et transporté, inconscient, à l'hôpital.

Ses blessures présentent tous les signes d'une agression sexuelle. On lui administre des médicaments et on le place en isolement dans un autre établissement. Sa cellule est obscure; des murmures lui parviennent en permanence de l'ouverture d'aération et il entend constamment le bruit d'une chasse d'eau qu'on tire. Le témoin explique qu'il a vécu une privation sensorielle combinée à des « exhortations répétées à se suicider ». Il se souvient d'avoir eu froid et de n'avoir eu ni vêtements chauds ni lit. Par la suite, dit-il, on le met sous contention et on lui administre des médicaments par voie intraveineuse. Psychologiquement, on le place dans des situations de « double contrainte » et on le soumet à des électrochocs. Le témoin qualifie d'« implacables » ces traitements, qui ressemblaient à un lavage de cerveau ou à une sorte de thérapie d'aversion. « Ils m'ont complètement détruit », dit-il. Il rapporte que ces traitements suscitaient constamment en lui des idées suicidaires, qui perdurent encore aujourd'hui.

À la suite de cette expérience, il revient à Cornwall. Il vit dans la peur. Le témoin rapporte que cet épisode de sa vie le hante encore aujourd'hui. Il explique qu'on a faussement diagnostiqué chez lui plusieurs problèmes de santé, et que tout ce qu'il en reste, c'est l'impression d'un « milliard de bombes atomiques qui explosent tout le temps ». Il ressent en lui la dévastation qui suit une explosion nucléaire.

Depuis de nombreuses années, l'homme qui dépose ce témoignage officieux essaie d'éviter les ennuis et de respecter les lois. Il n'a pas été en prison depuis longtemps et a déposé une demande de réhabilitation. L'homme se décrit comme un « amoureux de la paix » qui évite tout contact avec des personnes mêlées à des activités criminelles. Outre une première relation, il a eu pendant dix ans une conjointe de fait avec laquelle il a eu deux enfants. Il a signalé les agressions qu'il a subies dans son enfance à toutes les autorités possibles, mais ses démarches n'ont abouti à rien. Pour tout résultat, il a perdu la garde de ses enfants et a, dit-il, été menacé de toutes sortes de représailles s'il persistait à communiquer avec quelque institution que ce soit. Cette situation est extrêmement difficile à vivre, dit-il, car il accorde une énorme importance au bien-être de ses enfants. Il a toujours veillé à ce qu'ils ne soient pas victimes de mauvais traitements et qu'ils soient en sécurité. Il déplore que, malgré ses nombreux signalements, aucune mesure n'ait été prise contre les personnes responsables des sévices qu'il a subis et que les interventions des institutions officielles n'aient fait que l'éloigner de ses enfants, pour qui il a une profonde affection. Il craint que leur vie ne soit difficile et espère que leur situation s'arrangera pour le mieux, mais se sait impuissant à faire quoi que ce soit pour améliorer leur bien-être.

L'homme qui dépose le témoignage officieux décrit sa participation à certaines des activités de la Phase 2. Ses idées de services novateurs et d'activités commémoratives lui semblent à cet égard créatives. Toutefois, il a senti que

des personnes en position de pouvoir lui « barraient la route ». Il rapporte à ce propos plusieurs incidents anodins au cours desquels il a été arrêté par la police et relâché dans la nuit. Il ajoute qu'il a souffert de crises d'agoraphobie pendant plusieurs semaines et que ces crises l'ont paralysé au point où il ne sortait même pas pour jeter ses sacs à ordures ou acheter de la nourriture. Il rapporte que sa santé s'est détériorée, qu'il n'a plus de domicile et qu'il a été « banni de Cornwall ».

L'homme, qui fait l'objet d'une libération sous caution, vit actuellement chez une amie à l'extérieur de Cornwall. Il exprime sa reconnaissance envers l'amie qui l'a accueilli et toutes les personnes qui se préoccupent de son sort, mais il se dit menotté par les circonstances et se sent profondément découragé.

« J'ai appris à mes dépens que ceux qui disent la vérité sont toujours punis. Refusez de commettre des actes illégaux et immoraux, et vous serez punis. Commettez-les, et vous serez récompensés... Dites la vérité, faites valoir vos droits, et vous irez en prison. »

L'homme qui dépose le témoignage officieux souhaite que les gens soient « informés et sensibilisés » et qu'ils « se mettent au travail » pour réaliser certaines des initiatives de la Phase 2 qu'il défend. « Nous pouvons vivre dans un monde meilleur », dit-il. Il croit toutefois que les institutions n'ont pas « bougé d'un pouce » et n'a aucune confiance en leur capacité de changer, ce que montrent bien, selon lui, les événements, dont l'incarcération, dont il a fait récemment les frais.

Il se sent trahi du fait qu'on pourrait faire bien plus que ce qui a été fait. « Tant qu'on n'intègre pas aux solutions ceux qui sont au bas de la pyramide, il ne peut pas y avoir de solution », dit-il aux responsables des activités de la Phase 2.

En conclusion, l'homme déclare qu'il n'a plus d'espoir ni de foi en quoi que ce soit :

« Je préfère me faire euthanasier plutôt que de vivre dans une société injuste où les mensonges et les omissions passent pour des vérités et où les pouvoirs médicaux et policiers ignorent et minimisent les faits. Par leurs agissements, ils occasionnent plus de traumatismes encore et laissent les mauvaises expériences se répéter. Le système de signalement et les services d'aide sont déficients. »

Il y a toutefois un aspect positif dans la vie de cet homme : ses réalisations artistiques et musicales. Peintre et sculpteur accompli, il aime travailler entouré de plantes et d'animaux. On trouvera les paroles de deux chansons qu'il a écrites dans le recueil de témoignages officieux.

## Paroles : Cric-crac

*(Pour Yoko Ono et sa famille,  
en hommage à la vie de John Lennon - Espoir et amour)*

Toujours et partout  
 Les choses resteront  
 Aujourd'hui il y a du soleil  
 Et une autre journée à vivre  
 Ça va, Yoko, tu peux dormir, ça va, dors

Cric-crac sur les pavés, cric-crac  
 Pas d'importance, qui tu rencontres  
 Flip-flop au bord de l'eau, flip-flop  
 Pousse- toi, pousse- toi dans le rang  
 Les gens me parlent tout le temps  
 De ce qui me rend fou  
 C'est peut-être juste mon poids  
 Jésus voulait guérir les aveugles  
 Les êtres humains n'ont pas su s'arrêter  
 C'est peut-être quelque chose qu'ils ont mangé  
 Un peu de ci un peu de ça, était-il seulement là ?  
 Pas d'importance, ne montre pas que tu as peur  
 Tic-tac, tic-tac, regarde comme ils marchent  
 Cahin-caha, cahin-caha, entends comme ils reculent  
 Les gens parlent de long en large  
 De l'enfant transi de froid  
 Qui n'aurait jamais dû naître  
 De l'enfant en cage  
 Enfermé seul dans un zoo sauvage,  
 Nous serons tous lentement déchirés  
 Blablabla, blablabla dans les files d'attente  
 Pas d'importance, ça ramollit leur esprit  
 Les complications, c'est tout ce qui remplit leur tête  
 M'as-tu vu, m'as-tu pas vu, voilà ce qui les terrorise  
 Si la digue rompt, qu'est-ce tu vas faire?  
 Si les vagues te submergent,  
 Les marées du temps t'emporteront-elles au loin  
 Les gens n'ont pas l'air de savoir,  
 Tout le monde s'en moque  
 Nous avons tous perdu notre chemin



Qui va là, qui va là dans les souterrains,  
Vers qui se tendent ces mains brunes  
Snif, snif, snif, snif tout ça pue  
Tout ça est à jeter  
Viendra un temps,  
Du fond de l'éternelle urgence de l'amour  
Où nous ne pourrons plus succomber à la ruse  
Certaines gens pensent  
Qu'il faut réaliser ce rêve  
Mais dites-moi lequel choisir  
Le petit chien du prof ou le fou du village?  
C'est tout ce qu'on a appris à l'école,  
Oublier comment et pourquoi on doit pardonner  
C'est peut-être le bon moment  
Essayer de trouver un peu de bonheur  
Essayer de donner vraiment ce qu'on donne.

## « L'étoile du Nord\* »

Une femme vient déposer un témoignage officiel en compagnie de sa conseillère. La femme fait le récit d'une longue suite d'agressions sexuelles qu'elle a subies de la part de son père, de l'âge de 9 ans au début de la vingtaine, et de celle du propriétaire de la maison familiale, de l'âge de 11 ans à l'âge de 15 ans. Elle fait également état des sévices physiques et de l'extrême violence verbale dont elle a été victime de la part de sa mère. Elle ajoute que sa mère avait connaissance des agressions sexuelles perpétrées par son père, mais qu'elle n'a rien fait pour les faire cesser ou les signaler. Une tante était également au fait de la situation, mais n'est pas intervenue non plus sous prétexte qu'il s'agissait d'une « affaire de famille ».

Elle indique qu'elle a déposé une plainte pour agression sexuelle contre son père et que celui-ci a été inculpé et condamné à une peine de prison. Elle ajoute toutefois que des membres de sa famille n'ont pas appuyé sa décision de le dénoncer et qu'elle n'entretient plus de ce fait de relations étroites avec eux, ce qui lui fait vivre des moments difficiles.

De son enfance à ses années d'adolescence, dit-elle, elle ne faisait confiance à personne et avait une image très négative d'elle-même. Elle pratiquait « l'art de se contrôler » pour empêcher que les autres ne découvrent ce qu'elle vivait. Elle cherchait par tous les moyens à éviter la présence de son père, car elle savait que cette présence était synonyme d'agressions sexuelles. Elle se souvient que ses frères et sœurs étaient jaloux d'elle en raison de l'attention croissante que lui portait son père. Mais, comme elle le dit aujourd'hui, « ils n'avaient pas de quoi être jaloux ».

La femme se souvient d'avoir été retirée de la maison familiale avec ses frères et ses sœurs à la suite d'une altercation entre son père et sa mère, et d'avoir habité chez ses grands-parents pendant plusieurs jours. Après cet incident, toutefois, les enfants ont réintégré leur foyer sans qu'il y ait d'enquête plus poussée sur la situation familiale, alors que celle-ci était chaotique et que ses parents, qui buvaient à l'excès, se battaient constamment. Cette situation s'est reproduite régulièrement par la suite. De ce fait, les enfants se sentaient abandonnés par les institutions mêmes qui étaient censées les protéger. De plus, les soins dispensés aux enfants manquaient de suivi et les services, comme les services de counseling juvénile et parental, qui auraient pu améliorer la situation familiale ou aider les enfants à affronter leurs traumatismes, étaient déficients.

---

\* « L'étoile du Nord » est le titre choisi par la femme qui dépose le témoignage. L'étoile du Nord est l'étoile qui guide et nous indique notre chemin. C'est l'étoile qui pointe vers le « vrai Nord ».

Elle se souvient aussi d'avoir essayé de s'enfuir pour échapper aux agressions dont elle était victime, mais la présence des loups effrayants qui rôdaient dans la campagne où elle vivait et les énormes distances à parcourir l'avaient découragée. Elle s'était sentie extrêmement isolée. Qu'elle reste chez elle ou qu'elle s'évade, elle serait de toute façon une proie.

Ce n'est que chez ses grands-parents paternels qu'elle se sentait en sécurité. « Je me sentais vraiment libre, dit-elle. J'étais enfin une enfant comme les autres. »

Durant son enfance et sa jeune adolescence, elle observe que beaucoup trop d'adultes assistent passivement aux événements et ne signalent pas ce dont ils sont témoins. Par exemple, de nombreux responsables d'établissements scolaires et religieux sont au courant de ces actes de négligence et de violence physique, mais s'abstiennent d'intervenir.

Avant de dénoncer son père aux autorités, elle vit dans un état de grand désarroi. Il lui arrive souvent de rouler sans but pendant des heures et de dormir dans son véhicule. Des policiers la suivent dans tous ses déplacements, sans doute avec de bonnes intentions, mais leur présence constante lui donne l'impression d'être poursuivie par son père et elle en est terrifiée. Cette sensation d'être suivie exacerbe ses tendances suicidaires. Elle finit par être évaluée par un psychiatre, à qui elle dévoile pour la première fois de sa vie les agressions dont elle est victime. La femme qui dépose le témoignage indique qu'elle obéissait aux mêmes mécanismes d'évitement que ceux auxquels elle avait recours quand elle était enfant : elle essayait de se rendre invisible aux autres. Elle avait l'impression de ne pas exister comme être humain à part entière. « C'était comme si je n'existais pas, dit-elle, ou plutôt comme si je n'existais que pour le plaisir de quelqu'un d'autre, pour la consommation de quelqu'un d'autre. »

La femme décrit le combat intérieur qu'elle a dû mener du fait des agressions qu'elle subissait et explique comment celles-ci ont bouleversé sa vie. Elle se décrit aujourd'hui comme une personne qui avait une vision différente du monde et qui agissait par conséquent de manière différente des autres. C'était sa manière de composer avec les événements, mais les autres, surtout les policiers, trouvaient sa manière d'agir « bizarre ». Ils ne comprenaient pas ce qui la poussait à agir comme elle le faisait; ils ne savaient pas qu'elle cachait au fond d'elle-même « une petite fille qui appelait au secours ». Grâce à ses rencontres avec le psychiatre, elle peut enfin laisser parler l'enfant en elle et dévoiler les agressions dont elle a souffert. « C'était une expérience libératrice, dit-elle, mais aussi un déchirement de l'âme. » Parlant d'elle à la troisième personne, elle décrit ainsi son état d'esprit actuel :

« Elle parle; elle exprime ses opinions. Elle les exprime avec clarté, avec sagesse et avec courage pour réclamer la plus grande justice

possible. Elle les exprime non pas à son profit, mais au profit des personnes qui la suivront, des personnes à qui elle trace la voie, de ses enfants et des générations futures, et de tous ceux et celles qui l'entourent. »

Elle se décrit comme « une victime devenue survivante, et une survivante devenue guerrière qui ne tolère plus que de telles choses existent. »

La femme qui témoigne indique que son père a été inculpé pour agressions sexuelles à son endroit et condamné à une peine de détention. L'affaire a été divulguée dans les journaux sans mention de son identité. Après avoir lu ces articles, sa plus jeune sœur a été stupéfaite d'apprendre que des agressions aussi atroces aient pu se produire sans que personne ne semble s'en apercevoir ou ne les fasse cesser.

Depuis plusieurs années, elle consulte une conseillère avec laquelle elle entretient de bonnes relations. Elle occupe un poste de responsabilité au sein du gouvernement et aime son travail, malgré le stress et les exigences qu'il comporte. Elle intervient également à titre de bénévole auprès de personnes à qui elle essaie de transmettre son approche de survivante. Du fait qu'elle a réussi dans sa carrière et qu'elle est toujours impeccablement vêtue, les gens ne comprennent pas toujours qu'elle est une survivante. Il y a, selon elle, beaucoup de stéréotypes négatifs par rapport aux survivants et aux personnes qui souffrent de maladies mentales.

Elle mentionne que ses années de mariage ont été difficiles et qu'elle a quitté son mari parce qu'il avait battu ses enfants. Selon elle, elle avait épousé un homme qui était « tout à la fois son père et sa mère ». Malgré tout, elle est fière de l'aide qu'elle a apportée à ses enfants et se réjouit de leur avoir donné les moments de bonheur dont elle a manqué.

Elle explique que l'un des plus gros problèmes que pose l'agression sexuelle d'enfants est la contrainte du secret. Les enfants sont conditionnés de manière à taire les sévices qu'ils subissent et à en garder le secret. En fait, dit-elle, « le fait de garder le secret peut être un mécanisme de survie ». Elle a elle-même caché les agressions dont elle était victime à son entourage pendant trente-trois ans.

Elle juge aussi que les spécialistes n'interagissent pas de manière adéquate avec les personnes victimes de mauvais traitements. À son avis, les spécialistes doivent être plus sensibilisés aux raisons qui poussent les survivants à agir différemment des autres. Elle estime notamment que les policiers, qui sont souvent appelés à intervenir dans de telles situations, doivent être plus informés et mieux formés pour communiquer avec les personnes souffrant de maladies mentales.

Elle souhaite que notre société soit plus soucieuse du bien-être des enfants, et que les organismes responsables s'emploient à les suivre dès leur plus jeune

âge et à détecter les premiers signes d'abus dont ils seraient victimes. Elle propose que les spécialistes, comme les médecins et autres professionnels bien formés, s'attaquent très tôt à déceler les signes d'agression, tant physiques que psychologiques, chez les enfants. Ce genre de surveillance devrait être obligatoire, affirme-t-elle. Selon elle, il faudrait également suivre et guider les parents quand la situation l'exige, afin de les doter d'outils qui leur permettront de s'acquitter de leurs obligations parentales. Elle estime que tous les êtres humains (enfants et adultes) devraient recevoir une éducation axée sur la compassion, l'amour, le respect de soi et le respect des autres.

Elle rapporte que sa fille aînée a créé un groupe Facebook qui accueille aujourd'hui jusqu'à 70 personnes. Les membres du groupe peuvent s'informer et parler librement des mauvais traitements physiques, psychologiques et sexuels. C'est, selon elle, une initiative constructive qui permet d'envisager l'avenir avec plus d'espoir.

En ce qui concerne les procès, elle propose que les personnes appelées à témoigner en audience soient autorisées à se rendre à la barre avec un « ourson en peluche », qui les reconfortera, fera entendre leur voix et les aidera à surmonter les épreuves du procès.

La femme qui dépose le témoignage officiel souhaite que les personnes souffrant de troubles mentaux ne soient pas conduites dans des établissements correctionnels ou des centres de détention, où leur santé risque de se détériorer, mais dans des établissements où elles pourront recevoir un traitement approprié. Même si ces établissements doivent être sécurisés, ils doivent avoir pour but d'aider les individus et non de les punir.

Les personnes qui recueillent le témoignage officiel rendent hommage à sa résilience et la félicitent pour sa réussite professionnelle et ses accomplissements de mère. Toutes saluent en elle « sa force de caractère unique ».

En dépit des dures épreuves qu'elle a traversées, la femme qui dépose le témoignage se dit aujourd'hui en paix avec elle-même. « Je m'appartiens, dit-elle. Je n'ai plus d'autre maître que moi-même. Je sais qui je suis. » En conclusion, elle tient à remercier ses grands-parents, ses conseillers, ses amis et les policiers qui l'ont aidée et épaulée dans sa démarche de guérison.

### « Un énorme pas en avant »

Un homme vient déposer un témoignage officieux en compagnie de son conseiller. Il relate qu'il a été agressé sexuellement par un membre du clergé durant sa jeune adolescence. Il précise qu'il a été victime de ces agressions sexuelles durant une assez longue période et que son agresseur cherchait activement à poursuivre leurs relations, allant même jusqu'à lui rendre visite chez ses grands-parents, qui demeuraient dans une autre ville. Les agressions ont débuté par des questions d'ordre sexuel que lui posait le membre du clergé à l'occasion de confessions et ont été suivies d'entretiens privés organisés à la demande de l'agresseur. Il rapporte que les agressions se sont intensifiées avec le temps et qu'ils sont passés progressivement de masturbations auxquelles se livrait le membre du clergé en sa présence à des contacts physiques avec lui. L'homme qui dépose le témoignage était alors un jeune adolescent.

À l'époque, l'homme qui dépose aujourd'hui le témoignage n'a pas signalé les agressions dont il était victime. Dans les écoles d'alors, tous les enfants étaient convaincus qu'ils ne pouvaient que s'attirer des ennuis en s'adressant à la police. De plus, il savait que la police allait en informer ses parents et que ces agressions deviendraient de ce fait publiques et connues de ses amis. Il savait aussi qu'il ne pouvait en parler à ses parents parce que ceux-ci auraient pris le parti du membre du clergé et qu'il aurait été puni pour avoir « diffamé un prêtre ».

Le témoin indique qu'il a fini par dévoiler les agressions à un nouveau membre du clergé, mais que sa révélation n'a eu aucune suite. Le nouvel ecclésiastique auquel il s'ouvre lui conseille simplement de demander à son agresseur de mettre fin à ces agissements. Le témoin se souvient d'avoir été cruellement déçu par cette réponse. Il aurait voulu que quelqu'un affronte son agresseur, prenne son parti ou signale les faits à de plus hautes instances au lieu d'ignorer sa dénonciation et de la reléguer aux oubliettes. Il est convaincu aujourd'hui que si on avait pris sa dénonciation au sérieux et qu'on l'avait appuyée, sa vie aurait pris une tout autre tournure. Par exemple, il aurait pu finir ses études, ce qui lui aurait épargné bien des difficultés financières dans sa vie.

En réaction aux agressions dont il est victime, il se plonge dans les études. Il passe des heures entières à mémoriser des livres, ce qui l'aide entre autres à trouver le sommeil. Ces moments d'étude lui permettent aussi d'éviter les contacts avec son agresseur. Il évoque souvent le prétexte des études pour se dérober aux petits travaux qu'on lui demande de faire à l'église. Ses résultats scolaires s'améliorent, mais ses efforts finissent par l'épuiser. Il interrompt sa 13<sup>e</sup> année d'études pour cause d'épuisement. Par ailleurs, bien qu'attiré par certaines filles de son école, il fait rarement le premier pas de peur que les filles ne « lisent dans ses yeux » ce qui s'est passé.

L'homme qui dépose le témoignage indique qu'il a eu un problème d'alcoolisme pendant de nombreuses années, mais qu'il s'est arrêté de boire. Il rapporte aussi qu'il souffre d'insomnie depuis très longtemps et qu'il prend toujours des somnifères pour dormir. Il attribue ces problèmes d'alcoolisme et d'insomnie à l'anxiété due aux agressions qu'il a subies et au déni dont elles ont fait l'objet. Le déni que lui opposent les autres continue de le perturber, comme il perturbe aussi les personnes qui, comme son frère, se trouvent dans la même situation que lui. « Nous n'aimons pas être traités de menteurs, dit-il. Je suis ici pour vous dire ce qui s'est vraiment passé. »

L'homme indique que son passé d'enfant violenté a eu des répercussions négatives sur sa vie de couple. Bien qu'ils soient séparés depuis deux ans, sa conjointe et lui s'efforcent toujours de « réparer » leur relation, qu'il envisage désormais avec plus d'espoir. L'homme n'a dévoilé à sa compagne les agressions dont il a été victime que récemment et cette révélation a été en partie responsable de leur séparation, dit-il. Il ajoute qu'il ne lui a toujours pas raconté « toute l'histoire ».

L'homme rapporte que lorsque ses jeunes fils avaient décidé d'être enfants de chœur, il s'était inquiété des risques d'agressions auxquels ils pouvaient s'exposer et s'était montré très protecteur à leur égard. L'idée même d'enfant de chœur déclenchait une sonnette d'alarme chez lui. Il relate que ses enfants s'irritaient des questions qu'il leur posait quand ils revenaient de l'église. Ils l'accusaient d'être fouineur, alors qu'il voulait seulement s'assurer qu'ils n'étaient pas la proie d'agresseurs. À cette époque-là, ses fils ignoraient tout des agressions qu'il avait subies. L'homme ne leur en a parlé que récemment. Il indique que ses enfants se sont montrés extrêmement compréhensifs et qu'ils lui ont demandé pourquoi il n'en avait pas parlé plus tôt.

Les agressions qu'il a subies ont également terni ses relations avec l'Église. Avant qu'elles ne se produisent, l'homme était très actif au sein de l'Église et certains pensaient même qu'il deviendrait un jour prêtre. Bien qu'il ait gardé ses croyances spirituelles, l'homme affirme qu'il a perdu foi en l'Église et en sa hiérarchie et qu'il n'est plus un fidèle assidu. Selon lui, il faudrait davantage mettre en garde les jeunes gens qui se confessent. « Si cela ne m'était pas arrivé, dit-il, je ne serais pas où j'en suis. Je ne serais pas dans cette situation là. »

Le témoin explique qu'il a gardé le silence sur ces agressions pendant de nombreuses années. Il y a environ cinq ans, il s'en est ouvert à son frère lors d'une conversation sur leurs expériences de jeunesse. C'est à cette occasion qu'il a appris que son frère avait également été agressé par un prêtre. Comme il avait toujours enfoui ce secret en lui et que le poids de son passé lui pesait de plus en plus, il s'est senti immensément soulagé de partager son histoire avec son frère. Avec d'autres personnes, ils ont alors créé un groupe pour hommes

violentés dans leur enfance afin de s'épauler les uns les autres. Il relate ainsi cette expérience :

« Ces rencontres étaient agréables tout simplement parce que... nous n'étions pas obligés de cacher que nous étions des victimes. Nous savions tous que nous étions des victimes. C'était un endroit où nous nous sentions en sécurité, et c'est pourquoi nous étions bien. »

S'étant mis activement à la recherche de services de counseling, l'homme souligne que ses conseillers ont joué et jouent toujours un rôle important dans la démarche qu'il a entreprise pour mieux gérer sa vie. Il considère que le counseling fait partie intégrante du processus de guérison et espère que les services offerts aux survivants d'agressions continueront d'exister tant que le besoin s'en fera sentir. Il ajoute qu'il regrette de ne pas avoir suivi des séances de counseling plus jeune, car cela lui aurait permis de dévoiler les agressions plus tôt et d'en mieux gérer les effets.

L'homme estime qu'il est en train de « tourner la page » et se réjouit que la Commission expose ces problèmes au grand jour. « Tout peut-être dit, pense-t-il. Il faut que les gens en parlent. Tant qu'on en parle, il y aura toujours quelqu'un, quelque part, qui recevra le message. » En revanche, il lui semble que les témoignages qui ont accompagné la Commission ont « re-victimisé » certaines personnes et ont eu sur elles des répercussions négatives à long terme.

Parmi les changements que souhaite cet homme, figure la présence de lieux où les personnes victimes d'agression pourraient obtenir de l'aide, être orientées vers des services et être comprises. Il juge également que la sensibilisation est essentielle et que les personnes violentées doivent savoir qu'il existe des endroits où elles peuvent trouver de l'aide. Il souligne que les recommandations doivent être mises en œuvre et appliquées, et qu'elles doivent concerner autant les enfants que les survivants adultes. S'il devait donner des conseils à de jeunes gens, il leur dirait ceci :

« Évitez les situations où vous pouvez vous trouver dans un lieu isolé avec un adulte... Arrangez-vous pour ne jamais être seuls... Si quelqu'un vous touche de manière déplacée, réagissez immédiatement, mais assurez-vous que quelqu'un est là pour vous appuyer. »

Le groupe qui recueille le témoignage se dit honoré d'avoir été présent et tient à saluer l'humour et la sagesse dont a fait preuve le témoin.

En conclusion, l'homme qui dépose le témoignage exhorte les membres à analyser les faits dans leurs moindres détails et à le croire sur parole quand il



dit que « la plupart des gens qui sont venus témoigner ont dit la vérité ». Selon lui, les responsables d'institutions faciliteraient grandement le processus de guérison s'ils acceptaient le passé et changeaient leur manière de percevoir les victimes. « Ce serait un énorme pas en avant », dit-il.

## « Un fardeau lourd à porter »

Un homme vient déposer un témoignage officiel à titre de cadre supérieur dans un établissement de la région de Cornwall. Il indique qu'il a grandi dans la région de Cornwall, mais qu'il a suivi ses études universitaires et entamé sa carrière professionnelle ailleurs. Il a rencontré et épousé sa femme quand il travaillait à l'extérieur de sa région natale.

Il est revenu à Cornwall pour occuper un poste à plus grandes responsabilités dans son domaine de compétence. Il a convaincu sa femme de s'installer dans la vallée de l'Outaouais, où elle dirige avec succès sa propre entreprise, et ils vivent à Cornwall, où il poursuit sa fructueuse carrière.

Sur le plan personnel, il indique qu'il a dû assumer très jeune des responsabilités d'adulte, son père étant alcoolique et « faible de caractère ». Il estime qu'il a surmonté les épreuves inhérentes à cette situation familiale, mais précise toutefois qu'il lui a été difficile d'en gérer les répercussions qu'elle a eues sur sa vie. Proche de sa mère et fier des titres de guerre d'autres hommes de sa famille élargie, il a choisi d'honorer et de suivre leur exemple.

L'homme indique qu'il a appuyé les initiatives de la Phase 2, qu'il juge « bien conçue et bien mise en œuvre », mais que la Phase 1 lui a semblé « éprouvante » pour les personnes concernées. Il note que la longueur des enquêtes et la durée des audiences en « disent long sur la complexité des enjeux ou des séries d'enjeux soulevés ». Sensible aux défis et aux situations qu'ont récemment affrontés les responsables de l'Enquête et qui sont, dit-il, analogues à ceux qu'il a lui-même connus, il juge important que les gens prennent conscience des difficultés qu'ont dû surmonter pendant de longues années de nombreux professionnels de la région de Cornwall.

Replaçant les choses en perspective, il note que les problèmes d'agressions sexuelles passées et présentes se posent partout. Il souligne toutefois que les événements qui se sont produits dans la région de Cornwall ont quelque chose de particulier du fait que des personnes qui ont dû réagir à des allégations d'agressions aient été ensuite accusées de les avoir commises ou d'y avoir été mêlées à titre personnel, familial ou professionnel. Le fait que certains noms de famille anglais ou français soient communs dans la région a ajouté à la confusion et nourri une « théorie de la conspiration ».

L'homme qui dépose le témoignage officiel indique que les événements ont nui à la convivialité des rapports entre professionnels de la région. Certains des professionnels impliqués, y compris lui-même, constataient que les gens, parfois même leurs vieux camarades de classe, « prenaient des distances » avec eux. L'homme indique que certains de ses jeunes collègues ne pouvaient plus « supporter le climat ambiant » et qu'ils ont quitté la région. Lui-même a tenté d'apporter tout le soutien qu'il pouvait aux autres, mais n'a pas pu cacher sa

colère, puis son effarement dû à l'absence continue de soutien de la part des instances supérieures et au climat de suspicion qui régnait dans la communauté. Il tient toutefois à remercier les nombreux collègues et membres de sa famille qui lui ont apporté leur soutien en cette période très difficile. Il rapporte qu'il a traversé une période d'isolement et de « grande émotivité », mais qu'il a réussi à mettre les choses en perspective « grâce aux conseils objectifs de son épouse, de ses amis et de ses collègues ». Cette épreuve a été pénible, dit-il, mais la vie a repris son cours. Il se réjouit que, malgré l'adversité ambiante, ses collègues et lui-même aient agi avec « intégrité et sens des responsabilités » et qu'ils aient fait leur travail dans un territoire de compétence où le taux d'homicide par habitant est l'un des plus élevés du Canada et où la contrebande, le crime organisé, les problèmes sociaux et les délits financiers prolifèrent, comme le montrent les dossiers du tribunal de la jeunesse et du tribunal criminel. À l'issue de cette épreuve, dit-il, il faut « rendre hommage à toutes les personnes qui ont bravé la tempête ». Il souligne l'importance symbolique que revêt le soutien de personnes de haut rang, surtout dans une petite ville, et se félicite notamment des rencontres entre personnalités politiques et professionnels plus jeunes. Il espère que ces initiatives se poursuivront.

Revenant sur sa carrière, l'homme qui dépose le témoignage officiel fait état des cas où il a contribué à faire juger des responsables d'agressions sexuelles contre des enfants et des adolescents. Il se souvient tout particulièrement d'une jeune fille qui avait courageusement déposé une plainte contre son beau-père et qui avait été si soulagée d'apprendre que celui-ci allait vraiment être inculpé qu'elle avait éclaté en sanglots. Il se dit heureux d'avoir pu l'aider. Malheureusement, dit-il, il a appris plus tard que cette même jeune femme se débattait avec des problèmes financiers, avait des relations troubles et était mêlée à de petits délits. Il a observé ce genre de comportement chez de nombreux individus qui ont été violentés dans leur jeunesse, et il en est attristé, car ces personnes « n'ont rien et n'ont jamais rien eu dans leur vie ». Il leur manque tout ce qui l'a aidé à vivre, dit-il, tout ce qui a donné un sens à sa vie : « une mère compétente, une femme présente, des enfants merveilleux, de bons amis, des loisirs sains, un travail valorisant et des collègues compatissants et loyaux ».

En ce qui concerne les répercussions des événements, il constate qu'il existe encore un lourd climat de surveillance et de méfiance dans la région et que certaines croyances persistent, malgré toutes les informations qui viennent les démentir. Il indique aussi que les médias se font parfois l'écho de ce climat. Quand on fait l'effort d'être consciencieux et professionnel et qu'on refuse de « déposer les armes », dit-il, il est blessant d'être constamment aux prises avec ce climat de suspicion. « C'est un fardeau lourd à porter », dit-il. Il espère que la Phase 2 fera le jour sur les effets que cela a eu sur l'administration de la justice dans la région. Il estime aussi qu'il y a « des leçons à tirer » et qu'il faut

notamment communiquer rapidement et clairement l'information pour étouffer les rumeurs naissantes. Le silence qui était de mise a été mal compris et a peut-être induit le public en erreur. L'homme formule également les commentaires suivants :

« J'aimerais souligner une dernière chose : la perte de confiance de la communauté à l'égard des institutions. Dans la société où nous vivons, et je ne parle pas seulement de l'Ontario ou des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, mais de l'Amérique du Nord dans son ensemble et peut-être de tous les pays occidentaux, le respect de l'autorité est en train de s'éroder. Il y a un manque de respect et de confiance envers l'État. »

« Les jeunes gens qui se présentent devant les tribunaux s'adressent aux juges avec insolence. Les enfants n'ont pas encore 12 ans que les parents (pas tous, bien sûr) renoncent à les élever et à leur inculquer la discipline la plus élémentaire. À la première attaque, au premier vol à l'étalage, ils ne veulent plus s'en occuper; ils s'en remettent aux autres. »

Il ajoute qu'un grand nombre d'institutions non gouvernementales, dont la plupart des organismes chrétiens, ont été également « ébranlées ».

S'ensuit une discussion sur la difficulté d'être un professionnel en vue dans une petite ville. Les gens surveillent plus la vie privée des professionnels (et celle de leur famille) que dans les grandes villes. Les rumeurs s'y propagent rapidement à partir de quelques informations erronées. Par exemple, il relate que la rumeur de son suicide s'était propagée et que sa mère avait reçu avec stupéfaction l'appel d'un individu qui lui présentait ses condoléances. On a également fait courir le bruit qu'il avait été arrêté. Sa voiture a été délibérément endommagée et sa nièce, qui vit à Cornwall, a trouvé de fausses informations sur lui dans Internet.

L'homme qui dépose le témoignage officieux recommande aux gens de suivre la ligne directrice à laquelle il s'astreint : essayer d'établir des communications professionnelles saines et se concentrer sur son travail, qui le « motive profondément » et qu'il qualifie de respectable et de nécessaire. Il estime également que les choses ont évolué de manière favorable avec le temps, en ce sens qu'on communique désormais avec les victimes d'agression sur un plan « humain » et qu'on mobilise des ressources disposant des compétences et du temps nécessaires pour faire reconnaître et faire valoir les besoins des victimes du point de vue légal. Il note que, malgré les décisions difficiles qu'il lui a fallu prendre parfois, il a « toujours supposé » que les victimes disaient la vérité.

C'est pourquoi, et malgré les questions qui continuent à se poser, il croit et a toujours cru dans le système judiciaire. Il est convaincu que, si elles sont mises en application, certaines des initiatives de la Phase 2 pourraient être d'un grand secours, et exhorte les gens à envisager avec confiance le processus de guérison et de réconciliation. Il estime que la communauté est en « bien meilleure santé » qu'en 1996 et 1997, et compte personnellement s'engager, notamment en participant aux séances de formation, pour contribuer à l'élaboration d'une solution. Il souhaite que les gens prennent conscience des épreuves que les professionnels ont traversées. « Ces difficultés les ont touchés sur les plans professionnel et personnel », rappelle-t-il. Il estime que cette prise de conscience fait elle aussi du processus de guérison et de réconciliation.

Les personnes qui recueillent le témoignage officieux déclarent d'un commun accord qu'il était important d'avoir le point de vue d'un professionnel de la communauté. Ils se disent honorés d'avoir pu entendre son témoignage et l'assurent de leur soutien.

### « Plus jamais le même »

Un homme invité à déposer un témoignage officiel se présente en compagnie de sa femme, qui est venue lui apporter son soutien pour l'aider à relater certains événements de sa vie.

L'homme qui dépose le témoignage officiel était le sixième d'une famille de 17 enfants. Il n'a pas souvenir de beaucoup d'amour et de douceur dans sa famille. Son père travaillait et sa mère avait trop à faire avec tous ses enfants pour lui accorder beaucoup d'attention. Sa mère n'avait pas été réjouie par sa naissance, et elle le lui disait souvent. Elle usait de violence physique et ses enfants étaient souvent terrorisés et négligés.

L'homme qui dépose le témoignage officiel relate que le prêtre de sa localité avait demandé à sa mère si son fils pouvait faire quelques travaux pour lui dans son église. L'homme, qui n'avait alors que 7 ans, pensait alors que ces tâches extérieures au foyer étaient pour lui une bonne occasion d'obtenir un peu d'attention et de se faire un peu d'argent de poche. Sa mère lui avait permis d'aller chez le prêtre, qu'il avait aidé à nettoyer le presbytère et désherber le jardin. Une fois son travail terminé, le prêtre l'avait serré dans ses bras et lui avait témoigné l'attention dont il était avide et qui lui manquait tant chez lui. La situation se présentait bien, mais le prêtre n'essayait en fait que de « l'embobiner » pour gagner sa confiance.

Le témoin rapporte que le prêtre lui avait alors demandé de descendre avec lui au sous-sol. Une fois dans ce lieu isolé, le prêtre l'avait violé. Il était rentré chez et avait caché ses caleçons tâchés de sang. Il croit aujourd'hui que sa mère avait découvert les caleçons, mais qu'elle a gardé le silence. Après cela, chaque fois que sa mère lui demandait d'aller chez le prêtre, il sortait avec ses amis et disparaissait pour la journée.

À partir de cette expérience, dit le témoin, il n'a « plus jamais été le même ». Il éprouve des difficultés scolaires et ne peut plus se concentrer, si bien qu'il n'a jamais franchi le cap de la troisième année. Il a fini par avoir des démêlés avec la justice et a commencé à boire. L'alcool l'aidait à engourdir ses souffrances. Quand elle le voyait ivre, sa mère lui répétait qu'elle aurait aimé ne jamais l'avoir eu pour enfant. Les souvenirs du viol continuaient de le hanter.

Il a fini par commettre de petits délits et s'est fait connaître des « motards ». L'homme mentionne que l'un des membres de sa famille était mêlé au crime organisé. Selon lui, ces délits étaient « irréflichés », parce qu'ils résultaient plus de son alcoolisme que d'une intention criminelle ou une prédisposition à la criminalité. Il se dit fier de n'avoir jamais perdu un travail en raison de son alcoolisme, même s'il buvait délibérément devant ses patrons. « Ils savaient que je ferais correctement le travail qu'ils me demandaient », dit-il. Malgré ses incursions de jeunesse dans la petite criminalité, il a toujours été un bon

travailleur et a toujours réussi à trouver du travail en Ontario dans le domaine de la construction. Son travail est pour lui source de fierté.

Au prix de grands efforts, il s'est arrêté de boire avec l'aide du groupe Alcooliques Anonymes. Il avait déjà cessé de boire quand un conducteur ivre a embouti l'arrière de son véhicule. Le conducteur, qui se trouvait être une personne influente de la région, est sorti de sa voiture et lui a demandé s'il n'était pas blessé. L'homme a répondu qu'il ne « savait pas » s'il était blessé ou non, mais le conducteur a jugé rapidement que tout allait bien, a redémarré et il est parti. Le témoin indique qu'il avait appelé la police, mais que le conducteur n'avait jamais été inquiété. Depuis cet accident, dit-il, il a des problèmes de dos.

Le témoin indique qu'il a intenté une poursuite contre le conducteur ivre. Il se dit mécontent des suites de cette poursuite et du fait qu'un conducteur ivre qui l'a insulté et abandonné sans explications s'en soit sorti indemne. Le juge s'est contenté de le réprimander, indique-t-il.

Il y a quelque temps, la fille qu'il a eue avec sa deuxième épouse est morte dans un accident d'automobile. Cette tragédie a provoqué chez lui une dépression nerveuse, dont il s'est peu à peu guéri. Il remercie son épouse actuelle de l'avoir accompagné dans cette épreuve et d'avoir eu la force de les mener tous deux à bon port.

L'homme indique qu'il a eu un total de cinq enfants de deux précédentes épouses et d'une autre femme. Son épouse actuelle l'a encouragé à reprendre ses études et l'a épaulé à plusieurs autres égards. Cette femme forte l'a aidé à améliorer sa vie, dit-il.

L'homme indique que les relations qu'il entretient avec ses enfants sont tendues en raison de son alcoolisme passé, de ses ruptures conjugales et de la violence qui a marqué ses relations adultes. Il note que sa plus jeune fille a tendance à jouer avec les sentiments de son épouse. « Elle la manipule souvent », dit-il. Il n'ignore pas que sa fille nourrit une grande colère à son égard parce qu'il ne lui a jamais témoigné beaucoup d'affection. « Je ne l'ai jamais serrée dans mes bras ou eu d'autres gestes affectueux envers elle », dit-il. Il est convaincu que sa difficulté à exprimer ses sentiments est directement liée à sa rencontre avec le prêtre, qui n'avait exprimé son affection que pour l'exploiter. De plus, dit-il, il travaille comme bénévole auprès d'enfants handicapés et il sait que sa fille lui en veut de leur consacrer plus de temps qu'à elle. Les effets de l'agression qu'il a subie dans son enfance se sont ainsi répercutés sur la génération suivante.

Les personnes présentes saluent le témoin pour le courage dont il a fait preuve pour venir témoigner, les initiatives qu'il a prises pour améliorer sa vie et sa volonté de comprendre les effets de l'agression qu'il a subie sur sa vie famille. Elles remercient aussi son épouse pour l'attention et le soutien manifestes qu'elle lui apporte.

## « Une sagesse hors du commun »

Une jeune femme originaire de Cornwall âgée d'à peine 17 ans vient déposer un témoignage officieux en compagnie de plusieurs amis et membres de sa famille. Le témoignage débute par une prière dont voici un extrait :

### PRIÈRE D'OUVERTURE

*Nous te remercions, Créateur, pour cette journée. Nous te remercions pour le cercle que nous formons et nous te demandons de nous guider à travers lui pour nous aider à dire ce que nous devons dire et à nous défaire de ce dont nous voulons nous défaire. Aide-nous, Créateur, à nous souvenir, à nous écouter les uns les autres, à respecter ce que chacun dit, à partager ce que nous allons entendre et ce que nous devons dire, et à nous rendre à l'orée d'un nouveau voyage.*

*Nous te demandons, Créateur, de guider [la jeune femme qui dépose le témoignage] dans son voyage jusqu'à la fin de cette journée et de lui indiquer le chemin qu'il devrait être donné à tous les jeunes de suivre : un chemin rempli d'espoir et de bonheur.*

La jeune femme qui dépose le témoignage officieux relate plusieurs incidents d'agressions sexuelles survenus dans son enfance. Encore enfant, elle est agressée sexuellement par un cousin durant une assez longue période. Adolescente, elle est agressée sexuellement par un homme pendant qu'elle garde des enfants. Malgré ces expériences difficiles, elle manifeste une étonnante résilience et fait preuve d'une grande confiance en sa capacité de résoudre les problèmes.

La jeune femme qui dépose le témoignage indique qu'elle a généralement été bien traitée par les personnes en autorité auxquelles, étant enfant, elle a dévoilé les agressions perpétrées par son cousin. Elle a suivi une thérapie, dont elle dit avoir tiré profit, ainsi que des séances de counseling qui se poursuivent à ce jour. À la même période, elle a également bénéficié du soutien inestimable de sa meilleure amie, dont elle est encore très proche.

La jeune femme explique qu'elle a témoigné en justice à la suite d'accusations portées contre son cousin. Durant ces procédures, il lui a été très pénible de répéter son histoire personnelle à toutes sortes de personnes qui lui étaient étrangères. Elle est aussi très gênée de fournir les détails qu'on lui demandait, tels que les termes anatomiques précis correspondant aux diverses parties du corps. Elle aurait souhaité que ses entretiens avec les autorités se déroulent dans un endroit plus calme et plus chaleureux.

Après avoir dévoilé les agressions perpétrées par son cousin, l'adolescente qu'était alors la jeune femme ne peut plus supporter de voir ou de parler à son agresseur. Elle en est bouleversée, car elle était auparavant très attachée



à lui et le considérait comme un frère. Dès lors, elle commence à adopter des comportements négatifs. Elle se met à rencontrer des hommes par Internet, à multiplier les liaisons, à fumer et à faire des fugues. Elle a fait, dit-elle aujourd'hui, « toutes sortes de choses dangereuses qu'une adolescente de 13 ou 14 ans ne devrait jamais faire ».

Les agressions sexuelles qu'elle a subies ont notamment pour conséquence de la pousser à multiplier ses aventures sexuelles avec les garçons, alors qu'elle est encore relativement jeune. Elle ne comprend pas alors que l'agression sexuelle dont elle a souffert était une forme négative d'attention et elle se sert par conséquent de sa sexualité pour attirer la seule forme d'attention qu'elle connaisse. Il lui semble normal et nécessaire d'attirer l'attention de la sorte pour avoir des amis et se faire aimer.

Le deuxième épisode d'agression se produit quand elle est adolescente. Alors qu'elle garde des enfants, un ami adulte de la mère du foyer l'agresse sexuellement. Elle essaie de le repousser, mais il refuse de céder. Elle réussit à se réfugier dans la salle de bains, d'où elle appelle ses parents. Son père vient aussitôt la chercher et tous deux se rendent dans un commissariat de police pour signaler l'incident.

Au poste de police, elle a l'impression que les policiers ne sont pas bien munis pour gérer correctement ce genre de situation. Elle constate aussi qu'ils n'accordent pas d'attention particulière à ses raisons d'agir. Son agresseur est inculpé, mais il ne s'en tire qu'avec une peine de quelques mois.

À la suite de cette agression, l'adolescente ne se sent plus en sécurité. Elle avait appris que son agresseur est un individu dangereux, et il faut prendre certaines mesures pour assurer sa sécurité à l'école. Bien entendu, elle ne peut plus garder les enfants dont elle s'occupait au moment où l'agression a eu lieu, ce qu'elle regrette beaucoup, car elle aimait ces enfants « plus que tout ».

Aujourd'hui encore, dit-elle, elle a violemment horreur que des médecins la touchent, aversion qu'elle attribue aux agressions sexuelles qu'elle a subies. Elle demande toujours à un proche ou à un membre de la famille de l'accompagner dans la salle d'examen d'un docteur et de lui prendre la main pour la rassurer pendant toute la durée de l'examen ou de l'auscultation.

Malgré ces expériences, dit-elle, elle se dit satisfaite de sa vie actuelle et se sent forte. Voici ce qu'elle dit à ce sujet :

« Je vais vraiment bien maintenant. J'ai un amoureux qui m'aime. J'ai des parents merveilleux et je m'entends bien avec mes sœurs. Bien sûr, j'ai fait quelques erreurs, et j'en fais encore aujourd'hui, mais je me sens épaulée et puis, je ne fais plus les grosses bêtises que je faisais avant. Je fais seulement des petites bêtises, comme oublier trop longtemps les frites dans le four. »

Elle attribue en partie sa force et sa résilience à ses parents, qui lui ont manifesté un soutien indéfectible durant toute sa vie. Ils l'ont toujours défendue quand il le fallait, dit-elle. Elle constate également qu'elle sait désormais faire confiance aux gens. Contrairement à quand elle était plus jeune et qu'il lui était extrêmement difficile de faire confiance aux autres, elle donne toujours aux gens le bénéfice du doute.

Il lui est arrivé de regretter d'avoir dénoncé les agressions sexuelles dont elle a été victime, car cela lui aurait épargné les procédures du système judiciaire. Avec le recul, toutefois, elle est heureuse de l'avoir fait. Elle affirme que sa dénonciation a empêché ses agresseurs de s'en prendre à d'autres. Elle relate qu'elle a fait une présentation sur les agressions sexuelles dans son école. Elle espère que sa présentation a incité les victimes à s'exprimer ou qu'elle a aidé les parents et les proches à reconnaître les enfants violentés.

Elle souhaiterait que les enfants soient informés sur les risques d'agression quand ils sont encore jeunes, et que les enseignants soient plus attentifs aux signes qui leur permettraient de reconnaître un enfant violenté. Les enseignants doivent également être plus sensibles aux différences entre un garçon violenté et une fille violentée. Il serait profitable que les écoles prévoient des cours d'auto-défense, selon elle. Elle aimerait aussi que les responsables abandonnent leur approche bureaucratique ou légaliste et qu'ils adoptent une attitude plus conviviale. Malgré ses expériences, elle éprouve beaucoup de compassion envers les auteurs d'agression. Elle estime que les agresseurs doivent eux aussi suivre un programme de counseling et que la prison ne résoudra pas le problème de la violence faite aux enfants. « L'incarcération n'aide personne, dit-elle. Elle ne fait qu'empirer la situation des agresseurs quand ils sortent de prison. »

Le groupe discute aussi de la nécessité d'apporter un plus grand soutien aux familles. Les maris et les pères héritent souvent d'un lourd fardeau et ont peu de soutien de la part de la collectivité. Dans bien des cas, ils n'ont pas accès à des programmes de counseling abordables et ne peuvent pas non plus se libérer de leur travail pour se rendre au tribunal et apporter leur soutien à la victime.

Les personnes qui recueillent le témoignage louent la jeune femme pour son courage et la force dont elle fait preuve pour surmonter ses difficultés passées. « Vous faites montre d'une sagesse hors du commun », lui disent-elles. Les parents ajoutent qu'ils sont fiers de leur enfant et lui expriment tout leur amour.

Une grand-mère autochtone conclut ce témoignage par une prière émouvante :

*Nous te remercions, Créateur, pour ce moment. Nous te remercions de nous avoir donné l'occasion de nous rassembler, de nous libérer de nos fardeaux, de partager ce que nous devons partager, et de lâcher prise, et nous te remercions de permettre à cette famille d'entreprendre un nouveau voyage.*

*Dans notre chemin vers la guérison, nous mourons mille fois et cette mort-ci est une mort parmi d'autres. Demain, commence un autre, un nouveau voyage, et quel qu'il soit, où qu'il nous mène, nous l'entreprendrons sous un jour différent. Et je sais qu'il sera meilleur que celui que nous laissons derrière nous.*

*Remercions le Créateur pour les dons qu'il nous fait et les remèdes qu'il nous procure... Soyons solidaires les uns les autres, où que nous soyons. Parfois, il suffit de décrocher le téléphone et de dire : « Bonjour, pouvons-nous parler un peu? ».*

*Nous sommes heureux; je suis heureuse d'être ici aujourd'hui. Je suis honorée d'avoir été à vos côtés pour partager ce qui s'est passé aujourd'hui. Nous te remercions, Créateur, pour toutes les bonnes choses qui en sortiront.*

## « Esprit de la Femme-Érable\* »

Des personnes forment un cercle pour entendre le témoignage d'une femme de Cornwall. Le témoignage débute par une très belle prière prononcée par une grand-mère autochtone et une cérémonie de purification. Les participants se disent honorés de recueillir le témoignage de la femme et de l'accompagner dans cette étape importante de sa vie.

Quand la femme qui dépose le témoignage officiel est née, sa mère avait déjà deux enfants. La femme pense que sa mère a souffert d'une dépression post-partum et qu'elle l'a rejetée parce que c'était une fille et qu'elle souhaitait avoir un garçon. Sa mère l'abandonne à l'hôpital. Sa grand-mère la ramène à la maison en insistant pour que sa mère en prenne soin, même si elle doute que celle-ci puisse ou veuille le faire. Les premiers souvenirs de la femme remontent à l'époque où son père a quitté le foyer. Elle a 2 ans et elle se voit projetée contre un mur. Sa mère l'accusera plus tard d'avoir été responsable du départ de son père. À l'âge de 15 ans, elle retrouve son père, qu'elle a idéalisé avec le temps et qu'elle a cherché à revoir. Elle emménage chez lui, mais celui-ci lui inflige de mauvais traitements, envahit son intimité et finit par la violer. Honteuse d'avouer à sa mère qu'elle a commis une erreur, elle supporte cette situation pendant huit mois, puis revient chez sa mère, où elle « tient bon ».

Sa mère a toujours fait montre de violence verbale à son égard. La femme se souvient que sa mère la traitait d'« enfant de chienne » et lui répétait qu'elle ne l'avait jamais désirée. Elle rapporte que sa mère la battait régulièrement et plus souvent que les autres enfants, qui étaient plus dociles. « J'étais plutôt combative, et personne ne pouvait me donner des ordres, dit-elle. C'est ce qui m'attirait des ennuis. » Durant toute son enfance, elle a évacué de son esprit tout souvenir de ces coups et ce n'est qu'une fois adulte qu'elle s'est rendu compte qu'ils lui avaient brisé des côtes et laissé des cicatrices. « Quand j'ai retrouvé le souvenir de ces coups, j'ai revécu la douleur que je ressentais quand mes côtes se brisaient », dit-elle. Chaque fois qu'elle pleurait, les images et les sensations de ces coups lui revenaient en mémoire.

Elle a environ 4 ans quand sa mère rencontre l'homme qu'elle va épouser. Elle relate que sa mère l'a cachée chez sa grand-mère pendant six mois pour que son prétendant n'apprenne pas qu'elle avait un autre enfant. La femme qui dépose le témoignage se souvient avec plaisir des moments passés chez sa

---

\* Le témoignage a été suivi d'une cérémonie spéciale au cours de laquelle la femme qui dépose le témoignage a reçu le nom spirituel adulte de « Esprit de la Femme-Érable. Ce nom est symbole de leadership, de capacité de changer (comme les saisons) et représente la douceur de la féminité (le sirop). Ce baptême l'a aidée à se débarrasser de son passé douloureux et à continuer à vivre, dit-elle. C'est aussi la preuve que « personne ne peut tuer votre âme ».

grand-mère. Son seul souci était de savoir si le Père Noël avait sa nouvelle adresse, dit-elle. Sa grand-mère était une femme très douce, dit-elle, mais dès qu'elle témoignait à l'enfant la moindre gentillesse ou une quelconque marque d'affection, sa mère l'interrompait par des remarques blessantes (par exemple : « Elle ne sera jamais aussi intelligente que ses frères et sœurs! »). La femme qui dépose le témoignage sentait que sa mère décourageait tous ses efforts pour réussir ou être heureuse et qu'elle détestait que quiconque, et tout particulièrement sa grand-mère, lui manifeste de la gentillesse.

La femme relate qu'à l'âge de 5 ans, elle a été agressée sexuellement par un cousin. Elle éprouve de violentes douleurs. Elle essaie d'en parler à sa mère, mais celle-ci l'interrompt par des remarques brutales. À 12 ans, elle a déjà été violée par sept hommes différents. « J'avais fini par croire que c'était normal, dit-elle, que tel était mon destin. » Elle rapporte qu'elle a occulté le souvenir de ces agressions jusqu'à l'adolescence, mais qu'elle a tenté de se suicider, sachant au fond d'elle-même que « quelque chose n'allait pas ». À 18 ans, elle rencontre l'homme qu'elle va épouser. Elle est prête à établir une relation intime avec lui, mais elle souffre trop. Elle doit subir une intervention correctrice pour remédier aux séquelles des agressions sexuelles dont elle a été victime dans son enfance. Elle se demande comment elle va l'annoncer à son fiancé, mais elle se rend compte que cela n'a pas d'importance, car il l'aime « réellement ».

Voici ce qu'elle dit :

« Quand j'étais jeune, j'avais une idée précise de ce que je voulais être et je savais très bien ce que je voulais faire dans la vie : je voulais me marier et avoir mon premier enfant à 25 ans. C'est ce qui s'est passé : je me suis mariée et j'ai eu mon premier bébé à 24 ans. C'était fait; je savais que je pouvais avoir et que j'aurais une vie heureuse, malgré tout ce que j'avais vécu. »

Donner naissance à un enfant lui procure un sentiment d'amour « sans pareil ». Malheureusement, sa fille aînée ne réagit pas aux techniques habituelles de modification du comportement et elle doit mener un combat de tous les jours pour élever cette enfant affligée du « syndrome de l'enfant explosif ». Son deuxième enfant est en tous points conforme à ses attentes, mais elle continue de se débattre avec l'aînée et consulte de nombreux spécialistes pour obtenir de l'aide.

L'un de ces spécialistes lui explique que le problème est peut-être dû à ses aptitudes parentales, qui auraient été altérées par son enfance difficile. Après l'avoir mise en confiance et soumise à son influence, il lui dit qu'il se soucie vraiment de son bien-être et qu'il veut lui apprendre à faire l'amour. « Vous avez de la chance, lui dit-il, parce qu'il n'y a pas beaucoup de thérapeutes qui

accepteraient de faire cela. » Elle commence par refuser, mais le thérapeute lui dit que son mariage ne survivra pas à un tel problème et que si elle refuse son offre, elle peut toujours s'en aller. Elle prend un rendez-vous pour la première « leçon », mais le jour dit, elle ne peut pas s'y résoudre. Le thérapeute la calme et lui apporte un verre d'eau dans lequel il a dissous une drogue qui la paralyse. Le thérapeute la viole pendant que, dans la même pièce, sa fille pleure. « Aujourd'hui encore, je ne sais pas quel effet cela a eu sur elle », dit-elle.

Paralysée par la peur, elle laisse les agressions se poursuivre et subit même ce qu'elle appelle une torture sexuelle. Elle se sent atrocement coupable, et c'est avec un grand soulagement qu'elle apprend que son thérapeute a perdu son emploi et qu'il va quitter la ville. Il lui faut toutefois un certain temps pour prendre conscience qu'il a abusé d'elle et que son comportement n'était pas éthique. Elle intente une poursuite contre lui, mais elle est mécontente du montant qu'elle reçoit et surtout de la « consigne du silence » que lui impose le tribunal. La consigne du silence crée un fardeau supplémentaire et accentue son sentiment de cacher un « secret honteux ». Épuisés par les procédures, son mari et elle se contentent de bien moins que ce qu'elle estimait juste.

Après le départ de son thérapeute, elle obtient de bons services d'aide parentale et s'initie à ce qu'elle appelle « un type différent de maternité ».

Vers la trentaine, elle décide de tenir son cousin responsable des agressions qu'elle a subies dans son enfance. Elle indique que sa famille a été furieuse et que ses frères et sœurs ne l'ont pas approuvée. Malgré ce manque de soutien, elle est satisfaite des résultats qu'elle obtient :

« Cette décision a été très bénéfique. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle ait des effets aussi gigantesques. Le plus important a été de voir mon cousin éclater en sanglots, me regarder droit dans les yeux et me dire qu'il n'avait pas mesuré l'ampleur de son geste, qu'il ne savait pas qu'il m'avait fait tant de mal. Mais il n'est pas suffisant que je lui pardonne; il faut qu'il se pardonne lui-même. »

Alors qu'elle est plongée dans les procédures reliées aux agressions sexuelles qu'elle a subies, la police l'appelle pour l'informer que sa fille de 12 ans a elle-même été victime d'une agression sexuelle et que les services du bien-être de l'enfance se sont saisis de l'affaire. Elle est profondément ébranlée, mais ne peut obtenir la moindre information. On lui demande de s'adresser à un agent de protection de l'enfance. Il lui faut attendre trois jours pour découvrir enfin ce qui s'est passé : un neveu, qui a lui-même été violenté dans son enfance, agresse sexuellement sa fille depuis plusieurs années.

La femme indique que sa fille, qui avait un poids normal à 8 ans, était devenue obèse à 12 ans. « Pendant deux ans, elle a mangé son secret », dit-elle. Dans ce

cas aussi, les membres de sa famille réagissent avec hostilité. « Elle n'aurait pas pu se taire? », lui disent-ils. Ils ne comprennent pas le rôle que jouent la Société d'aide à l'enfance et la police dans cette affaire et supposent que c'est elle qui porte les accusations. La femme qui dépose le témoignage poursuit ainsi :

« Ma grand-mère avait toujours gardé le silence. Ma mère avait toujours gardé le silence. Moi, je l'avais rompu et voilà que la génération suivante voulait que ma fille (leur cousine) se taise à son tour. Or, si la vérité n'éclate pas au grand jour, la guérison ne peut pas avoir lieu et les agressions ne peuvent pas s'arrêter. »

Il lui semble que sa famille n'a pas compris à quel point il lui a été difficile d'intenter une action en justice contre ce neveu pour lequel elle avait une sincère affection. C'était un garçon dont la mère était tombée malade à la suite d'une enfance difficile et qui venait souvent se réfugier chez elle. En fin de compte, son neveu admet les faits, plaide coupable, s'inscrit à un programme de counseling et trouve un métier. Elle espère qu'il « ne touchera plus jamais un autre enfant ». Elle espère aussi que cela contribuera à rompre le cycle des agressions perpétrées par des hommes dans sa famille.

La femme indique qu'elle considère sa fille comme une « guerrière ». « Je me demande combien d'adultes pourraient avoir sa force après avoir traversé les épreuves qu'elle a traversées », dit-elle. Un souvenir de cette époque la trouble encore : un représentant des autorités lui avait demandé si sa fille n'avait pas dénoncé son agresseur pour attirer l'attention, étant donné que de sa mère avait mobilisé toute l'attention sur son propre cas. La femme qui dépose le témoignage avait trouvé cette remarque offensante. Elle trouve que le membre des autorités a fait preuve d'une grande insensibilité à son égard et celui de sa fille.

Après cette période difficile, la femme qui dépose le témoignage adhère à un groupe de femmes et apprend à nourrir son esprit. « J'avais trouvé ma voie », dit-elle. Ces rencontres entre femmes l'aident à cicatriser ses blessures et à atteindre un équilibre affectif, physique et spirituel. « J'ai appris à m'honorer en tant que femme, à être fière d'être femme, à renouer avec l'essence de la sexualité féminine, à retrouver tout ce que les agressions sexuelles m'avaient ôté », dit-elle. Elle apprend à affronter les situations de sa vie en puisant dans sa propre nature. En s'évadant mentalement dans la Nature, par exemple, elle renoue avec son « âme autochtone ». Grâce aux enseignements et au soutien qu'elle reçoit et aux échanges qu'elle a avec d'autres femmes, elle s'engage sur la voie de la guérison et se dote de ressources pour améliorer sa qualité de vie et retrouver l'équilibre.

Alors qu'elle entame ce processus de guérison, sa fille, qui a maintenant 15 ans, signale qu'un homme a tenté de l'agresser sexuellement. Après le premier épisode d'agressions, sa fille avait participé à des séances de counseling qui

l'ont aidée à se protéger. « Ma fille avait retenu ce qu'on lui avait appris et elle a réussi à échapper à son agresseur », dit-elle. Cette fois, la femme qui dépose le témoignage sait quels sont les droits de sa fille et exige les services d'un agent spécialisé en traitement des agressions sexuelles, qui s'avère excellent, et d'un conseiller. Elle tient à dire à quel point elle est fière de sa fille, qui a eu le courage de témoigner contre un homme connu pour ses nombreux antécédents en matière d'agressions et d'autres délits criminels, alors que d'autres avaient eu trop peur de l'affronter. Elle poursuit ainsi :

« D'un côté, cela me brise le cœur, mais d'un autre côté, je suis fière d'avoir donné naissance à une guerrière. Même s'il n'est pas facile d'être la mère d'une guerrière, parce que vous devez la voir combattre et trouver ses propres remèdes... Il est cruel pour une mère de vivre une telle épreuve. »

Durant les audiences, elle pressent que « le Créateur a un plan ». Et dans ce plan, son mari doit reprendre sa place comme protecteur de la famille en se tenant aux côtés de sa fille. Mais elle admet plus tard qu'en raison de sa propre histoire, elle a favorisé chez sa fille le syndrome de la « déresponsabilisation ». Elle demande par conséquent au Créateur de lui « redonner son pouvoir ». Cela se passe durant les audiences, au cours desquelles sa fille affronte son agresseur. La femme qui dépose le témoignage en tire une leçon difficile :

« ... La question n'était pas de savoir quel thérapeute allait guérir ma fille, mais de savoir si elle était prête à se guérir elle-même. Savoir qu'on ne peut rien faire et qu'on peut seulement prier pour que son enfant accepte de guérir et de mettre une croix sur sa condition de victime : rien ne peut être plus brutal pour une mère. »

La femme qui dépose le témoignage n'est pas satisfaite du déroulement de l'Enquête publique sur Cornwall Public et considère qu'elle aurait dû être autorisée à témoigner durant la Phase 1. Par contre, elle est enchantée d'avoir bénéficié de séances de counseling et du paiement des coûts pour se rendre dans un centre de guérison d'Ottawa par l'intermédiaire du programme de counseling. Elle estime qu'elle a évolué et qu'elle a appris à être patiente et à accepter ses qualités de leadership innées. Elle a noué des relations constructives avec sa conseillère et a dû littéralement apprendre à « être heureuse et habiter son corps » quand elle est heureuse. C'est l'un des aspects de sa vie qu'elle approfondit dans ses séances de counseling.

Il y a quelque temps, la femme a eu de graves problèmes de santé et a dû subir plus de 15 interventions chirurgicales. Elle pense que la colère et la



frustration dues aux agressions dont elle a été victime se sont traduites par des manifestations physiques, comme une obstruction de la gorge et des calculs rénaux. Elle note que ces problèmes de santé ont ralenti sa démarche de counseling. « En même temps, dit-elle, je n'ai jamais été aussi satisfaite de ma vie. » Elle explique que ce sentiment de satisfaction est dû en partie à ses contacts avec des personnes qui veillent sur elle et qui la « grand-maternent », comme le faisait sa grand-mère, à qui elle doit certains de ses souvenirs les plus heureux. Par ailleurs, sa conseillère l'aide à stabiliser sa vie et à mieux gérer son stress, y compris le stress dû à son état de santé. Cela dit, elle exprime certaines préoccupations :

« L'enquête publique touche à sa fin. Tous les responsables de l'enquête vont bientôt partir, et le financement va disparaître avec eux. Je dois me dépêcher de guérir tant qu'il y a encore des fonds. La période de financement est limitée et je suis pressée par le temps. Il ne devrait pas y avoir une telle pression... Il ne devrait pas y avoir d'obstacles à la guérison... Si je consommais du crack, je bénéficierais de toutes sortes d'aide financière. Étant ce que je suis et ayant vécu ce que j'ai vécu, je dois m'arranger pour guérir toute seule et je ne suis pas sûre d'avoir les moyens financiers de le faire. Je me demande tous les jours si je continuerai à avoir accès à des séances de counseling. Tout cela ralentit le processus de rétablissement et se répercute sur la famille tout entière. »

Parmi les initiatives que l'on pourrait prendre, la femme propose la création de groupes de soutien pour couples. Ces groupes permettraient aux conjoints de femmes qui ont été violentées de discuter entre eux et pourraient également aider les pères d'enfants victimes d'agressions. Il lui semble important qu'un tel soutien existe pour les conjoints, car la société attend d'eux qu'ils assument la protection des femmes et des filles. Quand ils cessent d'être protecteurs, dit-elle, ils perdent confiance en leur rôle d'homme.

La femme qui dépose le témoignage envisage l'avenir avec espoir et avec l'âme d'une « guerrière ». Elle sent qu'elle ne porte plus le fardeau des mauvaises actions des autres et exprime sa gratitude pour la tenue de ce témoignage officiel. « Je suis heureuse qu'on m'ait écoutée et qu'on m'ait laissé m'exprimer », dit-elle. Elle ajoute que ce témoignage a été une « expérience stimulante » et un « tournant » dans sa vie.

Les participants acceptent la plume qui circule dans le cercle, éloignant ainsi l'énergie négative de l'agression sexuelle. Ils se disent honorés d'avoir recueilli le témoignage officiel et déclarent en avoir tiré profit. Ils rendent hommage aux qualités de « leader naturel » de la femme et de sa fille et les incitent à utiliser ce

don pour faire le bien. Ils louent également le sens de l'humour de la femme. Tous les participants expriment le sentiment de fierté que leur inspire la femme à la suite de ce témoignage puissant et sont reconnaissants à celle-ci de leur avoir « ouvert les yeux ». Cette femme est dotée d'un « esprit combatif » qui l'aidera à devenir forte, éloigner la peur et traverser les épreuves avec « son esprit, son corps et son âme », disent-ils. Ses amis lui rappellent également qu'elle doit se donner le défi d'enseigner et de diriger .

Le témoignage s'achève par une prière où il est dit que cet événement n'était pas une fin, mais un commencement.

#### PRIÈRE DE LA GRAND-MÈRE

*Nous te remercions, Créateur, pour ces moments, pour cette journée.*

*Nous te remercions de nous avoir guidés dans ce cercle et nous te remercions pour tout ce qui a été dit.*

*Toutes les souffrances s'arrêtent ici. Laissons-les partir.*

*Nous te remercions d'avoir réuni ici les personnes uniques qui sont venues apporter leur soutien à [la femme] et nous te remercions, Créateur, de nous avoir laissés former ce cercle, qui nous a aidés ici et qui pourra aider d'autres personnes.*

*Une nouvelle période commence peut-être dans cette ville, une période que nous attendons tous. Espérons qu'il en soit ainsi.*

*Remercions le Créateur pour tous les dons qu'il nous fait. Meegwetch.*

## « Une profonde reconnaissance »

Un homme dans la quarantaine est venu d'Ottawa avec son conseiller et plusieurs personnes qui le soutiennent pour livrer un témoignage officiel. Il a d'abord expliqué qu'il lui avait fallu beaucoup réfléchir avant de venir parler de certains événements de sa vie et des difficultés qu'il avait dû affronter comme survivant d'agressions sexuelles. Il a précisé : « Je me suis aperçu que j'adoptais à répétition des comportements qui résultaient — je m'en rends compte aujourd'hui — de ma condition d'homme victime d'agressions sexuelles, et quelques-uns de ces comportements sont des schémas destructeurs que nous, les hommes survivants, pouvons entretenir. Les derniers temps ont été assez difficiles ».

Son conseiller a confirmé à l'homme qu'il n'était pas obligé d'entrer dans les détails pour livrer son témoignage officiel et qu'il pouvait consulter ses notes.

Parce qu'il était nerveux sur le plan physique aussi bien qu'émotif, le témoin était reconnaissant aux personnes venues le soutenir pendant son témoignage officiel. Son espoir par rapport à ce témoignage : « qu'il me libère des événements passés ».

L'homme a divisé son témoignage officiel en trois parties : la première concernait sa profonde gratitude envers les personnes qui partageaient aujourd'hui sa vie; la deuxième était concentrée sur sa petite enfance, ses problèmes de toxicomanie et les conséquences des agressions sexuelles sur les collectivités; la dernière couvrait ses expériences de rétablissement et d'épanouissement post-traumatiques. En ce qui concerne cette dernière partie, il a ajouté qu'il aborderait des « domaines qui demandent de plus amples précisions quant aux défis que pose l'agression sexuelle au masculin ».

L'homme a ensuite exprimé sa gratitude à ceux qui partagent aujourd'hui sa vie.

S'adressant à sa « compagne, conjointe et amie », il a déclaré :

« Ta foi et ta confiance à mon égard sont une nouvelle expérience pour moi. Je t'aime... Ta vivacité d'esprit, ton humour et ton ironie sont tellement agréables. Ton honnêteté et ton humilité en disent long sur ton caractère et ton esprit. Tu possèdes une merveilleuse sensibilité. Ton innocence est si rare. Tu es une âme magnifique. »

Une des principales caractéristiques de cette compagne est l'histoire de sa propre enfance, qui contraste beaucoup avec celle du témoin. L'homme a souligné qu'il était important de savoir que « certaines personnes ont grandi normalement, entourées d'amour et de soins attentifs ». Il a ajouté : « Ta famille et tes amis

sont merveilleux ». À son avis, l'éducation de sa partenaire a fait d'elle quelqu'un d'optimiste dans la vie.

Le témoin a aussi parlé de son meilleur ami, reconnaissant l'importance des amitiés de toujours. Cet ami qu'il respecte a été un modèle qui faisait montre de la « constance que j'ai fini par acquérir en tant que personne en voie de rétablissement ». Il considère que cet ami lui a donné la compréhension nécessaire pour prendre le chemin de la guérison. Décrivant cet ami comme étant humble et intelligent, le témoin a mis en évidence « sa capacité à affronter la réalité, à confirmer mes propres expériences et à les valider grâce à sa faculté de partage et d'empathie. Sa contribution à mettre en place des conditions et à jeter les bases d'une prise de conscience fut colossale, à un point tel que seul Dieu pourra en juger ».

Le témoin a également remercié un autre ami, qui fut son premier parrain aux Alcooliques Anonymes. Il a décrit ce premier parrain comme étant « un autre de ces hommes prêts à épauler un nouveau venu sans relâche pendant plus de 30 ans ». En remerciant ce grand ami qui « me fait rire quand les choses deviennent trop sérieuses », il a renchéri : « Sa faculté d'empathie et l'exemple de son appartenance à une association fondée sur la bienveillance, son humour, sa sympathie, sa présence d'esprit, sa capacité intellectuelle à discerner la vérité et à composer avec elle me rendent humble ».

Le témoin a aussi rendu hommage à un ami venu entendre son témoignage officiel, le remerciant de « croire en moi, de me faire confiance et de me donner des occasions de me valoriser ». S'adressant à cet ami, il a déclaré : « Merci de ta gentillesse et de ta générosité qui me rappellent l'importance de retenir ma langue. Ta solidarité, ton optimisme, tes encouragements et ton soutien sont précieux ».

Le témoin a par ailleurs salué le soutien d'un ami, conseiller d'un organisme d'Ottawa venant en aide aux gens qui s'affranchissent d'une dépendance, qu'il décrit comme un « gentil géant », « un homme de compassion et de professionnalisme » qui se « dévoue à sensibiliser le public de la région d'Ottawa à la cause des survivants d'agressions sexuelles et des ex-toxicomanes ».

L'homme a enchaîné en rendant hommage à son médecin de famille, dont « le respect des limites, l'honnêteté, la compassion et le professionnalisme m'enseignent à prendre soin de ma santé ». Il a remercié le « thérapeute stimulant » avec lequel il chemine actuellement, bénéficiant de son expertise spécialisée en thérapie pour hommes. Il a aussi manifesté sa reconnaissance à un spécialiste de l'hépatite C. Le témoin a souligné le fait que ce médecin avait montré du dévouement dans la recherche de solutions à l'épidémie d'hépatite, en plus de faire preuve d'objectivité et de sensibilité au moment de

discuter des questions relatives à la maladie, notamment les causes, qui sont liées à la toxicomanie.

Le témoin a parlé de trois membres de sa famille, qui ont « vécu des difficultés similaires ». En les remerciant, il a déclaré : « nos discussions m'ont permis d'éprouver de la compassion pour leur expérience et pour la mienne ».

Le témoin a également rendu hommage aux Autochtones des confédérations algonquine et iroquoise. Il les a remerciés pour « m'avoir enseigné la valeur d'un guerrier... l'importance du respect dans les relations, la nature, qu'elle soit physique, spirituelle ou humaine, l'histoire et le feu sacré ». Le témoin a poursuivi en exprimant sa gratitude pour « mon engagement continu dans leur culture, leurs croyances et leurs rituels, dont le pouvoir de guérison du tipi et du feu sacré » et pour « l'espoir, le courage et l'exemple des chefs et des Aînés ».

Le témoin s'est remémoré avec une reconnaissance particulière le moment où un aîné inuit l'a présenté et lui a donné le nom spirituel de Hémé Kusho (renard argenté).

L'homme accorde une grande importance à son propre développement spirituel. Il a dit : « J'aimerais remercier l'univers pour ma conscience du Christ et pour m'avoir enseigné l'importance de la prière et du pardon ».

Le témoin a par ailleurs exprimé sa gratitude relativement au soutien gouvernemental dans son éducation, son rétablissement et son « retour à la santé mentale ». Il a aussi remercié l'Enquête menée par le ministère du Procureur général « de l'accueillir ici et de chercher des solutions et des réponses quant à ce qui peut être fait — et ce, non seulement dans la collectivité de Cornwall — pour assurer la sécurité des enfants ».

L'homme a conclu cette partie de son témoignage officiel où il rendait hommage aux nombreuses personnes importantes dans sa vie par un passage affectueux au sujet de son fils :

« Et, surtout, j'aimerais remercier Dieu pour mon fils, qui a tellement besoin d'un papa pour briser le cycle générationnel des mauvais traitements. Son amour et sa candeur m'enseignent la foi, l'espoir et — ce qui est particulièrement important dans l'ordre de la Nature — le sens de la famille.

Le témoin a ensuite parlé des circonstances de sa propre enfance, passée en bordure de Cornwall. Il était le benjamin d'une famille nombreuse. Son père, alcoolique, travaillait dans la vente. Sa mère, femme au foyer, avait aussi été victime de mauvais traitements. Elle souffrait de troubles anxieux et dépressifs qui affectaient sérieusement ses aptitudes parentales. Le témoin a signalé

que, parmi les membres de sa fratrie, deux étaient atteints d'un handicap lié au développement et trois souffraient d'un trouble bipolaire. Il a rappelé qu'il était « né en plein drame ». Près d'un an avant sa naissance, sa mère avait fait une fausse couche. Au cours de la même période, elle avait également subi la perte d'un autre enfant, mort avant l'âge d'un an. Ajoutant à toute cette tragédie, l'une de ses sœurs les plus âgées était tombée enceinte et avait été expédiée au loin pour mettre au monde son bébé, qui a été donné en adoption.

Enfant, le témoin relate qu'il a dû « s'élever seul ». Le milieu familial était dominé par l'alcool et la conduite de parents alcooliques. Les parents agissaient souvent comme des enfants, et les enfants ont dû prendre trop tôt des responsabilités d'adulte. Les frères et sœurs plus âgés sont partis dès qu'ils ont pu. Ce qui signifie que l'homme, en tant que benjamin, fut laissé aux « soins » d'un père alcoolique et d'une mère épuisée et dépressive. Le foyer était négligé et le départ des frères et sœurs, combiné à l'indifférence et au rejet parentaux, renforça un profond sentiment d'abandon.

Il réagit à la situation notamment en se montrant « rebelle et insolent ». C'était une façon d'obtenir de l'attention, même par la négative. La confrontation est devenue un moyen de survie. Dans la dynamique familiale, il était le « bouc émissaire » qu'on blâmait pour de nombreuses choses hors de son contrôle.

À l'extérieur de la famille, il y avait peu de soutien émotif. Le témoin a fréquenté, dans son enfance, une école catholique où il recevait des punitions strictes. Ainsi, dès la maternelle et les deux premières années du primaire, on l'enfermait dans des armoires en réaction à ses comportements ou pour le contrôler. Au bout du compte, il a été placé avec plusieurs autres dans un « groupe d'enfants à problèmes ». Dans le milieu scolaire, il se souvient d'avoir été exclu des interactions de la classe normale et isolé des autres enfants, parce qu'il faisait partie d'un groupe que ses pairs percevaient négativement. Il s'est senti « étiqueté et ostracisé ». Les autorités scolaires ne se sont pas renseignées sur les circonstances familiales qui l'affectaient, mais ont plutôt attribué la situation à son « comportement ».

Avec le recul, le témoin a défini trois cas précis de mauvais traitements dont il conserve toujours le souvenir et qu'il jugeait important de citer comme exemples de divers contextes de mauvais traitements qui ont marqué son enfance.

Vers l'âge de 10 ans, il a été attaqué, battu et agressé sexuellement par des garçons et des filles plus vieux. Cette bande locale l'a humilié et agressé sexuellement alors qu'il revenait seul à la maison après être allé nager. Le témoin n'a fait l'objet d'aucun suivi après cet incident traumatisant.

À 12 ans, il travaillait dans une ferme des environs. Son premier employeur l'agressa sexuellement dans ce lieu retiré. De plus, comme le témoin était isolé

en raison de sa situation familiale, il n'avait personne à qui se confier ou auprès de qui obtenir de l'aide pour composer avec les conséquences de cette agression.

L'homme raconte que, peu de temps après, il a fait la connaissance de deux prêtres qui l'amadouèrent, ayant reconnu sa vulnérabilité et son besoin d'attention. Il relate que quelqu'un avait appelé sa mère pour lui demander s'il pourrait faire des « travaux divers » pour un prêtre. Alors que le témoin était à son service, ce prêtre se mit à « l'amadouer ». S'ensuivirent des attouchements par le prêtre. Après cette première agression, l'enfant fut considéré « prêt » ou « mûr pour le viol ». Encore une fois, il a été agressé sexuellement et n'avait nulle part où aller pour obtenir de l'aide.

Dès ses 13 ans, le témoin était devenu toxicomane, cherchant dans la drogue un moyen de surmonter ses difficultés. L'école présentait peu d'intérêt et, à l'âge de 16 ans, il a décroché et déménagé à Ottawa. Près d'un an plus tard, il était devenu dépendant des drogues injectables. La toxicomanie a pris le dessus jusqu'à ce qu'il s'en sorte, à l'âge de 24 ans. L'homme raconte toutefois qu'il a fréquenté des centres de traitement pendant des années et a dû séjourner dans des hôpitaux psychiatriques. Le témoin a fait remarquer que, parce que la toxicomanie peut entraîner des maladies telles que l'hépatite C, elle n'affecte pas que l'individu, mais bien la collectivité tout entière.

Après s'être affranchi de sa toxicomanie, l'homme a repris les études, pour finalement devenir travailleur social. Devenu membre des Alcooliques Anonymes en même temps que des Narcotiques Anonymes, il a aussi cessé de boire.

Grâce à ses études, le témoin a pu trouver la sagesse dans ses lectures d'auteurs dont les explications sur le développement de la personnalité « m'ont enseigné la voie du guerrier, l'intégrité humaine et la véritable nature de l'amour-propre et de l'estime de soi ».

Tout au long du rétablissement du témoin, l'un des enjeux consistait à poser un diagnostic juste. Les professionnels d'un établissement réputé d'Ottawa considéraient que « depuis le début » il avait reçu un « diagnostic faussé de trouble de stress post-traumatique ». Certains soulignèrent que les victimes d'agressions sexuelles pendant l'enfance recevaient souvent un mauvais diagnostic, comme cela avait été le cas pour le témoin.

Au cours de son propre rétablissement, l'homme a relevé des éléments déclencheurs associés aux traumatismes et aux dépendances de son enfance. Il a relaté la nécessité d'une vigilance constante. Une chose qui l'a aidé à mettre en perspective son enfance difficile fut de discuter avec quelques-uns des membres de sa famille. Lors de ces échanges, il a reçu la « confirmation très attendue » de l'alcoolisme qui est fréquent dans sa famille et de la solitude qui en a découlé pour plusieurs de ses proches. La confusion qu'il avait ressentie

pendant l'enfance provenait en partie du fait que personne ne confirmait ni ne reconnaissait ce qu'il vivait dans ce milieu familial alcoolique. Voici ce qu'il a dit de ces conversations :

« Ces conversations m'ont aidé à éprouver de la compassion à la fois pour leur expérience et pour la mienne. Ce n'est que depuis environ un an et demi que je ressens une certaine compassion pour moi-même. Auparavant, je n'arrivais qu'à me juger continuellement. »

Le fait de rompre l'isolement souvent associé à la violence faite aux enfants a permis à cet homme d'emprunter le chemin de la guérison. Il a déclaré : « le simple partage de l'expérience de deux victimes m'a apporté beaucoup ». De plus, il a trouvé une fraternité aux Narcotiques Anonymes, où les membres ont joué un rôle crucial pour lui permettre « d'acquérir un éventuel sens de la famille et de dissiper la confusion qui régnait dans mon esprit ». Il a également trouvé que les AA, par « leur esprit d'entraide », lui ont fourni des exemples précieux pour son cheminement.

Le témoin a désigné sa propre expérience d'enfant et d'adulte pour faire valoir le besoin de services de soutien spécialisés pour les hommes. Il a fait remarquer qu'il était reconnaissant à l'établissement d'Ottawa l'ayant soutenu dans son sevrage de toxicomane de l'avoir dirigé vers le Projet pour hommes. Il a le sentiment qu'un plaidoyer en faveur des hommes victimes d'agressions sexuelles durant leur enfance est capital, tout comme la sensibilisation du public à la prévalence et aux conséquences de ce phénomène. À son avis, il faut poursuivre dans cette voie.

En conclusion, le témoin a insisté sur l'importance du « lâcher-prise ». Il a aussi mentionné qu'il était impératif de mettre en place des mesures de protection pour détecter et faire face aux mauvais traitements subis par les enfants et les adolescents. Il a souligné la nécessité d'une vigilance des institutions et de modèles d'intervention novateurs. Surtout, le témoin a indiqué le besoin d'un « plaidoyer collectif en faveur d'un avenir plus sûr et plus sain pour nos enfants, d'un renouvellement de l'engagement à valider l'expérience des survivants d'abus ainsi que d'une meilleure évaluation des besoins de ces survivants et de leurs familles et d'une plus grande capacité à y répondre ». Il a mis l'accent sur le besoin de donner aux familles l'accès à ces services, de même que sur la nécessité d'offrir des services pour les hommes.

Lors de son témoignage officiel, l'homme a affiché son émotion et montré qu'il était capable de « fondre en larmes » ainsi que de ressentir et de formuler la compassion qu'il avait pour son propre parcours difficile. Il a été félicité pour le courage qu'il lui a fallu pour faire cela et pour prendre soin de lui-même. On



a par ailleurs souligné son éloquence et son intelligence, sa capacité à franchir les étapes de son propre parcours et son dévouement à l'égard de ses amis et de sa famille. Le Comité consultatif s'est déclaré honoré et reconnaissant du témoignage officieux livré par cet homme, qui a permis une meilleure compréhension de son cheminement spirituel. Il paraît pertinent de clore ce témoignage par une citation de cet homme :

« Si votre unique prière consiste à faire montre d'une profonde reconnaissance, cela vous suffira pour atteindre un autre niveau de conscience et un meilleur état d'esprit. »

## « La pression de la virilité »

Un homme est venu parler de ses expériences de mari et de père dévoué. Il a expliqué que son épouse et sa fille avaient subi des agressions sexuelles pendant l'enfance et que son épouse avait aussi été agressée sexuellement par un thérapeute qui était censé aider la famille à composer avec des problèmes liés à l'éducation des enfants et au mariage. Le tout a eu des répercussions graves sur lui-même et sur sa famille.

L'homme venu livrer un témoignage officieux a expliqué qu'il avait été mis au courant de certaines des expériences d'enfance de son épouse lorsqu'il a commencé à la fréquenter et au début de leur mariage. Toutefois, ce n'est que lorsque leur première-née commença à marcher que la famille sentit le besoin de consulter. La conjointe du témoin avait commencé à avoir diverses réactions reliées aux mauvais traitements de son enfance. La relation conjugale s'en ressentait. De plus, leur fille au caractère difficile avait besoin d'un soutien particulier. En fait, toute la famille était de plus en plus bouleversée et avait besoin d'aide : « On ne s'en sortait pas ».

L'homme a raconté que le conseiller qui collaborait avec la famille a progressivement « écarté » le témoin et sa fille des séances de thérapie pour se concentrer sur sa conjointe. Il prétendait qu'« elle était la source du problème » de la famille et qu'elle avait besoin d'une aide particulière. En fin de compte, l'épouse a été agressée sexuellement par le conseiller. Par la suite, la famille s'est extirpée des griffes de ce thérapeute et a recherché de l'aide juridique, mais les coûts étaient si élevés et la démarche si complexe qu'ils se sont contentés de moins que ce à quoi ils jugeaient avoir droit, après avoir réhypothéqué leur maison. Le témoin a déclaré qu'il ressentait « la pression d'un fardeau financier tel que je savais qu'en refusant l'offre, je perdrais tout ce pour quoi j'avais travaillé ». Il considère toujours injuste que l'établissement en cause ait dépensé autant d'argent pour défendre ses propres intérêts plutôt que d'aider sa famille à composer avec les conséquences des agressions. Il a indiqué qu'au cours de la poursuite contre l'établissement, d'autres plaignants s'étaient manifestés. La famille a dit espérer que son geste puisse au moins prévenir d'autres agressions de la part de ce thérapeute.

Le fait de découvrir que sa femme avait été agressée pendant leur mariage « a porté atteinte à sa virilité ». Selon les propres termes du témoin : « ça m'a arraché le cœur ». De plus, sa conjointe a cessé d'apprécier les contacts intimes, d'où la culpabilité du témoin à désirer des relations sexuelles et son sentiment d'être rejeté par sa femme. Malgré tout, le témoin est resté avec son épouse, avec laquelle il célébrera bientôt ses noces d'argent : « Je ne crois pas que beaucoup de personnes seraient capables de rester en couple aussi longtemps ».

tout en étant fidèles l'un à l'autre et en cherchant des solutions comme nous le faisons ».

Le témoin a raconté qu'il avait aussi eu des problèmes avec les membres de sa propre famille. Il sent qu'ils ne saisissent pas l'impact des agressions sur les victimes ni le genre d'abus dont sa femme a fait l'objet. En conséquence, ils ont tendance à la blâmer ainsi qu'à critiquer le témoin et sa fille de manière blessante. Cette attitude rend les choses encore plus difficiles pour sa femme et sa fille, même si le témoin s'efforce de maintenir ses liens avec ses frères et sœurs.

Le témoin a déclaré qu'il trouvait difficile de s'absenter du travail pour répondre aux besoins qui surgissent : assister à des séances de counseling ou aller en cour, ou encore aider sa famille autrement. Il se sent donc déchiré entre ses obligations familiales et professionnelles et constate qu'il n'y a pas de soutien continu. L'homme s'est montré inquiet à l'idée que le counseling offert aujourd'hui par l'entremise de l'Enquête ne prenne fin : pour permettre le rétablissement, il faut, à son avis, calmer cette inquiétude. Et, pour les personnes à faible revenu, la subvention au transport vers le lieu du counseling est primordiale.

L'homme pense que, même si sa fille vole maintenant de ses propres ailes, elle a perdu des pans de son enfance en raison des agressions qu'elle a subies. Par exemple, elle n'a pas terminé ses études parce qu'elle ressentait trop de pression à être en classe et à obéir aux consignes. Il croit que sa fille a besoin de soutien pour pouvoir reprendre les études. Pour être en mesure d'aller de l'avant après les agressions, elle a besoin que quelqu'un prenne sa défense. Même si c'est une adulte au sens strict du terme, le témoin juge qu'elle doit achever certaines tâches de son adolescence et qu'elle mérite davantage de soutien social pour le faire.

Lorsqu'il a découvert que sa fille avait été agressée sexuellement pendant l'enfance, le témoin en a été sidéré. L'agresseur était un parent de sa femme, mais le témoin n'a pas su tout de suite de qui il s'agissait et a spéculé, d'abord à tort, quant à son identité : « Les répercussions furent incroyables ». Plus tard, sa fille a aussi été victime d'une tentative d'agression sexuelle. Elle était alors au début de l'adolescence et l'assaillant dans la quarantaine.

Le témoin a déclaré qu'il trouvait le système scolaire insensible aux effets des agressions. Par exemple, sa fille avait des flashbacks qui la forçaient à quitter la classe, sans quoi elle s'effondrait devant les autres étudiants. Il ne lui était pas permis de sortir, et sa mère a en effet mentionné le fait que sa fille avait été menacée de suspension. Par ailleurs, le témoin a indiqué que les autorités scolaires n'avaient pas réagi correctement à l'intimidation, ce qui a accentué la peur, l'anxiété et le sentiment d'isolement de sa fille, d'où une baisse de son rendement scolaire. Il s'est dit frustré que sa fille n'ait pas bénéficié du soutien nécessaire à l'époque et qu'il n'y ait aujourd'hui aucun mécanisme pour l'aider à reprendre ses études.

Une difficulté supplémentaire que doit affronter la famille est l'absence de compensation pour le témoin, en tant que soutien de famille, pour les jours où il devait s'absenter du travail pour aller en cour avec sa fille. Vu la vulnérabilité de son enfant, il était impératif — à la fois pour lui-même et pour elle — qu'il soit présent pour la soutenir et la protéger. Mais il lui était difficile de prendre congé et il n'avait droit à aucune compensation pour la perte de revenu. Sur le plan pécuniaire, il a confié qu'il trouvait la pression « insupportable » et s'inquiétait constamment de la situation financière de sa famille. Cette pression s'accroît, mais il ne trouve pas d'aide concrète.

Le témoin est convaincu que le déni qui a cours au sein des familles et de la société doit cesser. Il déclare : « Tous les membres de la collectivité doivent connaître les effets de ces agressions — sur leur ville, leur canton ou leur village — et pouvoir y jouer un certain rôle ». Sa femme et lui pensent également qu'il devrait y avoir une meilleure sensibilisation en classe, y compris par des témoignages de survivants. Cela permettrait de prévenir les agressions.

Question de provoquer un changement social, le témoin s'est dit en faveur d'une sensibilisation du public par l'entremise de la télévision, mais croit qu'il faudrait une campagne-choc, du genre de celle contre l'alcool au volant. Ça pourrait faire en sorte, par exemple, que les milieux de travail se montrent plus sensibles aux besoins des familles dont l'un des membres a été victime d'agression. Pour le moment, il se sent isolé et ressent une pression constante pour être à la fois un bon travailleur et un bon père de famille.

Tous les gens de l'assistance ont assuré l'homme ayant déposé ce témoignage officiel qu'il n'avait jamais manqué à ses engagements envers son épouse, et ont loué sa fidélité en dépit de nombreuses difficultés. En homme remarquable, il continue de s'efforcer de jouer son rôle de père, malgré l'absence de soutien social.

## « Ne plus se contenter d'exister et vivre vraiment »

Une femme est venue accompagnée de personnes qui la soutiennent et a relaté son enfance marquée par des agressions sexuelles, physiques et psychologiques qui se sont déroulées dans la maison familiale, et ce, dans plusieurs provinces du Canada. Elle a également raconté de nombreux cas d'agressions sexuelles ayant eu lieu après qu'elle eut quitté la maison familiale, lesquelles n'avaient jamais été signalées aux autorités.

Née dans une famille de six enfants dont elle était l'aînée des filles, elle était responsable de la majeure partie des tâches domestiques et du soin des plus jeunes, parce que sa mère « se comportait elle-même comme une adolescente ». La femme a dépeint une enfance de mauvais traitements et de négligence qui ont affecté son estime d'elle-même et lui ont inspiré de la honte. En se remémorant la conduite de son père, elle croit aujourd'hui qu'il était atteint d'une maladie mentale non traitée, mais « personne n'a obtenu la moindre aide ». En conséquence, elle est devenue silencieuse et renfermée, ne parlant à personne et fuyant les regards, et ce, jusque dans la vingtaine. Elle quitta la maison parentale avant l'âge de 18 ans pour aller au collège et s'est mise à prendre conscience du fait que ce qu'elle avait vécu chez elle n'était pas normal : « Je pensais laisser tout ça derrière moi, mais on ne peut pas se défaire des mauvais traitements. Ils nous collent à la peau et affectent tout ce que l'on est comme une pellicule de douleur invisible ». Du fait de son rôle de mère de substitution, elle ressentait par ailleurs une énorme culpabilité d'avoir laissé ses frères et sœurs derrière elle.

Au collège, elle a demandé l'aide d'un conseiller pour régler son passé. Elle a raconté que ce conseiller l'avait agressée sexuellement. L'incident n'a jamais été signalé à la police. À l'époque, la femme s'était tenue responsable des agressions dont elle était victime. Cette épreuve avait eu pour résultat de lui faire perdre toute confiance envers les thérapeutes pendant des années et de lui faire abandonner ses études.

Elle a reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique. Elle a aussi évoqué des problèmes relatifs à la confiance et au contrôle, particulièrement en ce qui concerne la nourriture, ce qu'elle attribue au fait qu'elle ne mangeait pas à sa faim alors qu'elle était enfant. Elle a expliqué que son père se servait de la nourriture pour contrôler ses enfants.

Les mauvais traitements qu'elle a subis pendant l'enfance n'ont jamais été signalés aux autorités. Elle a déclaré que sa mère, infirmière autorisée, était au courant des mauvais traitements que le père infligeait à ses enfants, mais ne les a jamais signalés. Elle a aussi affirmé que certains professeurs de son école avaient fait des commentaires sur les ecchymoses qu'elle et ses frères et sœurs affichaient, mais, encore une fois, aucun signalement n'a jamais été fait.

La femme a épousé un homme violent, réalisant plus tard que : « J'avais épousé mon père ». Il la traitait à peu près de la même façon que son père. Elle a raconté de nombreux incidents de violence conjugale, dont certains en présence de ses enfants, qui en sont sortis traumatisés. Elle s'inquiète aujourd'hui du fait que son ex-mari puisse agresser et négliger un de leurs enfants, qui habite avec lui et se trouve de ce fait isolé de ses frères et sœurs. Elle a fait part de cette préoccupation aux autorités, mais en vain. Bien qu'elle soit maintenant divorcée, elle et ses enfants subissent quotidiennement les retombées psychologiques des mauvais traitements. Toutefois, elle s'est efforcée d'être une « bonne mère » et, grâce à son intervention, ses filles fréquentent une bonne école où elles ont de bons amis.

Malgré un passé de mauvais traitements, la femme a affirmé qu'elle est parvenue à s'épanouir et qu'elle gardait de bons souvenirs des programmes d'aide et des cadeaux de Noël offerts par des organismes communautaires lorsqu'elle en avait besoin. Revenue aux études après une absence de vingt ans, elle est devenue une professionnelle aidante. Elle affirme avoir toujours été très débrouillarde, occupant souvent deux ou trois emplois pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. À des lieues de l'enfant et de la jeune femme silencieuse qui étaient incapables de prendre la parole de manière constructive, elle a trouvé sa voix et se sent désormais en mesure de prendre sa propre défense et celle de ses proches. En outre, elle est aujourd'hui dans une union saine et aimante où elle se sent soutenue par une compagne qui travaille avec elle à améliorer leur relation.

Il y a plusieurs années, elle a commencé à consulter un thérapeute qui l'a aidée à régler son passé. Elle a déclaré que le fait d'être suivie par lui avait changé sa vie : « au lieu de me contenter d'exister, je vis vraiment ».

Elle considère injuste de n'avoir pu se tourner vers personne pendant son enfance pour signaler la situation de violence qu'elle vivait.

Elle aimerait que les enfants victimes de mauvais traitements soient mieux protégés. Elle souhaiterait que les lois relatives aux mauvais traitements soient uniformes dans tout le Canada, et que le système judiciaire soit plus sensible aux besoins des victimes de mauvais traitements. Elle a également souligné que davantage de possibilités d'instruction devraient être offertes aux personnes ayant subi de mauvais traitements. Elle a formulé des remarques positives à propos d'un atelier du D<sup>r</sup> Melrose commandité par l'Enquête et par le Collège St. Lawrence, qu'elle a cité comme exemple de séance de sensibilisation utile.

La femme venue déposer ce témoignage s'est dite frustrée de la fragmentation du système des services sociaux, où les organismes s'attaquent aux problèmes isolément plutôt que de voir les personnes dans leur ensemble. Elle a affirmé que les organismes devaient commencer à composer avec la totalité des difficultés que présentent les clients pour pouvoir les aider pleinement. Elle a aussi plaidé en

faveur d'une plus grande sensibilisation des professionnels quant aux répercussions des agressions et dit espérer que les survivants puissent s'adresser directement à eux. De plus, elle désire qu'il y ait des services pour les garçons aussi bien que pour les filles.

Toutes les personnes présentes ont reconnu la détermination de cette femme et l'ont admirée pour son engagement et son ouverture dans son union homosexuelle. Elles étaient heureuses d'entendre qu'elle envisageait le reste de sa vie avec optimisme.

## «C'est très divisé à Cornwall»

Un homme est venu, accompagné de plusieurs personnes qui le soutiennent, pour livrer un témoignage officieux au sujet de sa vie et des conséquences profondes que de mauvais traitements avaient eues sur lui et sur son parcours. Au début de son témoignage officieux, l'homme a indiqué qu'il s'attendait à ce que des changements soient apportés à l'enregistrement de son témoignage afin de minimiser la responsabilité des organismes. Il croit aussi que la mission de l'Enquête était de minimiser le rôle des organismes de Cornwall et de la région en ce qui a trait aux agressions sexuelles.

Le témoin est né à Cornwall dans les années 1960. Il était le benjamin d'une fratrie de quatre sœurs. Lorsqu'il était enfant, ses sœurs le traitaient « comme une poupée », jouant avec lui et s'occupant de lui. C'était un enfant actif, curieux et intelligent, et sa mère racontait qu'il fallait constamment le surveiller. À l'âge de 13 mois, il a été grièvement blessé par un conducteur ivre : une fracture du bassin et de la jambe, qui lui valurent un séjour prolongé à l'hôpital. Au cours de ces premières années, ses parents faisaient aussi office de famille d'accueil pour des enfants en situation d'urgence.

Lorsque le témoin avait environ 4 ans, ses parents vivaient dans un secteur qui n'était pas sûr pour les enfants. Ils n'avaient pas les moyens de s'offrir mieux, bien qu'ils travaillaient fort pour s'acheter une maison. Les enfants jouaient généralement dans un coin à proximité de l'eau. C'est là qu'un jeune d'une quinzaine d'années trouva l'enfant de 4 ans, l'agressa et l'abandonna dans un puits de fenêtre, où, en larmes et traumatisé, il fut finalement secouru par l'ami de sa sœur. L'homme fait remarquer avec ironie que son agresseur était le frère du chauffard ivre qui l'avait blessé auparavant. Il était trop jeune pour expliquer ce qui s'était passé. Moins d'un an plus tard, il faisait du traîneau à neige avec son meilleur ami sur un talus près du cours d'eau quand son jeune camarade glissa soudain dans l'eau et se noya tragiquement. Le témoin a, toute sa vie, éprouvé du chagrin et de la culpabilité pour la mort de son ami, et se rappelle avec une grande précision du moment où il a vu et embrassé le visage de l'enfant mort lors de ses funérailles. Peu de temps après, ses parents ont déménagé dans un meilleur quartier.

Entre-temps, ses parents avaient adopté une fille qui avait été victime de mauvais traitements graves et exposée à la drogue et à l'alcool *in utero*. Elle a reçu plus tard un diagnostic de syndrome d'alcoolisation fœtale, avec toutes les conséquences qui y sont liées. Il a fait remarquer que ses parents n'avaient jamais été informés de l'histoire de la fillette et n'avaient pas pu se préparer ni obtenir une aide ciblée. Le témoin a relaté que cette enfant avait affecté sa famille par ses problèmes de comportement et ajouté au stress d'une enfance déjà marquée par



de nombreuses autres expériences traumatisantes. Par exemple, sa sœur adoptive se faisait fréquemment arrêter pour vol à l'étalage, et la police venait souvent à la maison. Il trouvait cette situation humiliante. Jeune adolescente, cette sœur dut être placée à nouveau à cause de ses nombreuses difficultés, dont la violence. Cet épisode fut très traumatisant pour toute la famille, qui était « déjà dysfonctionnelle ». Il n'a eu, depuis qu'il est adulte, aucun contact avec cette sœur, dont il dit qu'elle est « connue de la police ».

En évoquant son enfance, l'homme a déclaré à la blague que, vu son entourage majoritairement féminin, il fallait s'attendre à ce qu'il soit homosexuel! Malheureusement, il était victime d'intimidation et de rejet à l'école à cause de son orientation sexuelle. Il a changé d'école, mais il était quand même cruellement injurié, même à 9 ans, et devait supporter des commentaires homophobes blessants. Il était exclu des activités scolaires et, malgré son intelligence, en vint à craindre l'école et la société.

La maison n'était guère davantage un havre de paix, et sa mère était souvent très malade. Il se rappelle que son père et certains de ses oncles buvaient et agressaient ses sœurs. Quelques-uns de ces hommes, a-t-il signalé, étaient des membres actifs de leur église – « des hypocrites ». La mère laissait souvent les enfants se garder mutuellement parce qu'elle avait besoin de se reposer et que les aînés étaient assez vieux pour faire du gardiennage. Il a relaté que sa sœur adoptive devenait parfois agressive et qu'il fallait appeler la police, ce qui engendrait honte et perturbation.

Alors qu'il entrait dans l'adolescence, le témoin a raconté qu'il était régulièrement accosté par des hommes lorsqu'il rentrait à la maison. Ces hommes lui accordaient de l'attention. Il les aimait bien, surtout qu'il devenait de plus en plus conscient de son attirance pour les hommes, mais il ne comprenait pas les brutalités et l'exploitation. Il ressentait une grande confusion relativement à sa sexualité – il était à la fois attiré par les hommes et effrayé en raison de son éducation religieuse. Il sentait qu'il ne pouvait pas en parler à sa famille, puisqu'il craignait que « les gens me tournent le dos à cause du rejet social ». Il s'est rappelé s'être présenté au poste de police pour signaler une agression sexuelle. Le père avait attendu dans le couloir pendant que son fils de 14 ans passait deux heures à décrire en détail ce qui s'était passé. Les policiers lui ont posé des questions sexuellement explicites, ce qu'il avait trouvé très embarrassant, étant donné qu'il était sous le choc de l'agression et encore innocent sur le plan sexuel. Au bout du compte, on lui avait fait sentir, et ce fut suggéré à sa mère, que c'était lui le responsable puisqu'il « accostait des hommes ».

Le témoin a indiqué que la transcription de sa déposition, soit n'avait pas été faite et conservée, soit avait été faite mais ensuite détruite. « L'assaillant a été acquitté », et le témoin n'en a jamais reparlé avec sa famille.

À un moment, il était dans une classe « d'éducation spécialisée », et ce, malgré son intelligence. Il croit que les traumatismes avaient eu un effet sur son fonctionnement émotif. Cette situation l'exposa encore davantage à l'intimidation, puisque le fait d'être dans une classe spéciale le rendait vulnérable.

À l'école secondaire, l'homme se trouva rejeté par plusieurs autres élèves, principalement par des garçons de familles riches de son voisinage. Le tout pour cause d'homophobie. Cependant, il avait quand même quelques bons amis qui exerçaient sur lui une influence positive, car ils étaient bien éduqués.

Lorsque le témoin avait 15 ans, son père est mort, et « ce fut comme si on me lâchait dans le vaste monde ». Il conserve néanmoins quelques bons souvenirs de son père – par exemple, lorsque celui-ci se dressa devant un prêtre qui l'avait blessé physiquement. Or, son père avait aussi agressé sexuellement ses sœurs. Aujourd'hui, en repensant à certains commentaires que son père avait faits au sujet de ses propres expériences à l'école confessionnelle, le témoin se demande s'il n'était pas lui-même un survivant de mauvais traitements.

À l'âge de 16 ans, le témoin avait déjà quitté l'école et déménagé dans l'Ouest. Dans la vingtaine, il est devenu bouddhiste. Il a expliqué qu'il avait besoin de vivre sa spiritualité, sans pour autant suivre les expériences religieuses de son éducation catholique.

À son retour à Cornwall, l'homme a tout mis en œuvre pour obtenir un emploi dans la fonction publique. Une fois au travail, il a été mis en présence d'un patron autocratique qui faisait peur aux autres employés. Il a signalé à son superviseur qu'il avait reçu des avances sexuelles et qu'on avait tenté de l'isoler dans des situations propices à des rapports sexuels. Le témoin, qui avait refusé d'obtempérer, voit dans ce refus la cause de sa perte d'emploi subséquente. Son avenir en a été compromis, puisqu'il a été privé d'un bon emploi de fonctionnaire, et le stress que la situation a provoqué a exacerbé ses graves problèmes de santé.

L'homme a raconté avoir rencontré un homme qui est resté dans sa vie pendant 18 ans : « Il m'a apporté beaucoup d'amour et d'estime de moi-même ». Il est fier que ses sœurs aient toujours accepté son orientation sexuelle et son compagnon. Cependant, il a l'impression qu'elles ont mieux réussi que lui dans la vie, à en juger par leur bonne instruction et leurs carrières bien établies.

Le témoin a fait état du fait que, lorsqu'il avait voulu s'attaquer aux répercussions des mauvais traitements de son enfance et aux incidents de brutalité qu'il avait signalés au travail, il a dû surmonter de nombreux problèmes. Il a constaté qu'il était difficile d'obtenir de la police et de la cour un compte rendu fidèle de ce qu'il prétendait. Ça lui donnait l'impression qu'on pensait qu'il exagérait ou que quelqu'un lui avait soufflé son texte. Il en a été bouleversé,

parce qu'il ne voulait pourtant que faire un récit honnête et qu'il n'avait été dirigé par personne. De plus, lorsqu'il s'est présenté à l'opération Vérité, on lui a recommandé une thérapie. Suivant ce conseil, il s'est adressé à l'organisme recommandé, mais fut rejeté sous prétexte qu'il était gai. L'homme raconte avoir eu vent de deux autres cas similaires. En raison de son histoire, il explique qu'il supporte mal le rejet. Ce refus l'a plongé dans la dépression pendant plusieurs mois et son affection cardiaque s'est aggravée. Sa dépression ne s'est améliorée qu'après qu'il eut trouvé son propre thérapeute. Le témoin a comparé les services de counseling qui lui ont causé des difficultés avec d'autres services, dont le sien, qui satisfont de nombreux clients.

Il considère, encore aujourd'hui, qu'il fait face à des préjugés à Cornwall. Par exemple, lorsqu'il cherchait un logement, on lui demandait : « Es-tu un gars ou une fille ? ». Il a aussi remarqué qu'en raison de son association avec l'Enquête, il était étiqueté comme un « fauteur de troubles », ce qu'il trouve blessant et injuste, parce qu'il se bat pour les victimes de Cornwall. Il a évoqué plusieurs incidents malencontreux survenus, et l'échec de relations auparavant agréables.

L'homme a indiqué qu'il était insatisfait aussi bien de la Phase 1 que de la Phase 2 de l'Enquête. Il a constaté une volonté insuffisante de défendre les victimes et les gens qui les soutiennent, ainsi que de régler les problèmes relatifs au service offert par certains organismes. Il veut que les gens, et le Commissaire, sachent qu'après avoir eu affaire à l'Enquête, « je me suis retrouvé en dépression suicidaire ». C'est l'une des raisons pour lesquelles il s'est retiré des activités de la Phase 2. Le témoin a eu l'impression qu'on ne lui avait pas permis de brosser un tableau complet de la vérité en ne lui donnant pas l'occasion de fournir certains détails des agressions sexuelles. Par ailleurs, il ne s'est pas senti traité avec respect par les avocats et a eu le sentiment que son histoire avait été traitée « à la légère », particulièrement le compte rendu de l'agression sexuelle criminelle dont il a été victime.

Au chapitre des recommandations, le témoin désire une plus grande exactitude dans la transcription que fait la police des dépositions. Il souhaite également des services inclusifs, surtout à l'égard des hommes gais.

Le témoin s'est dit déçu que les politiciens de la scène municipale ne s'intéressent pas à la Phase 2 de l'Enquête. Il a déclaré : « C'est très divisé, à Cornwall. On ne peut pas faire de recommandations à cause de cette division ». Il croit que beaucoup ont « abandonné » pour cette raison. Il regrette que de nombreuses bonnes idées ne soient pas mises en application de ce fait. Mais il concentre ses efforts à prendre les mesures qui s'imposent dans sa vie, notamment en vue de quitter Cornwall, parce que cette ville est associée à ses traumatismes.

Les gens de l'assistance ont reconnu la douleur et la déception immenses que le témoin a vécues. Ils ont aussi commenté ses caractéristiques positives : son talent pour la musique, sa capacité à maintenir des amitiés de longue date et ses relations avec ses sœurs naturelles, sa vivacité d'esprit et son intelligence. Ils se sont dits honorés d'avoir entendu son témoignage.

**« Vous savez, nous sommes nombreux »**

Un homme, accompagné de son thérapeute et de sa fille, a été accueilli pour livrer un témoignage officieux. Il a raconté avoir été agressé sexuellement par un cousin pendant des années alors qu'il était enfant. Lui et sa famille allaient chez ce cousin tous les week-ends, et c'est là que se produisaient les agressions. L'homme a déclaré que les agressions ont pris fin lorsqu'il avait environ 14 ans et qu'on l'avait jugé assez vieux pour rester à la maison avec sa grand-mère, à qui il attribue le mérite d'avoir fait cesser les mauvais traitements. Il n'est plus retourné chez son cousin par la suite. L'homme soupçonne que son cousin pourrait avoir agressé d'autres membres de la famille.

Le témoin raconte qu'à l'époque où il était victime de mauvais traitements, il a commencé à consommer de la drogue. Lorsque son cousin agresseur l'a appris, il s'est mis à lui en fournir. En conséquence, le témoin lutte contre sa toxicomanie depuis de longues années. Il a vécu plusieurs périodes « d'abstinence », entrecoupées de rechutes qui se produisent lorsque le ressentiment envers son agresseur et ses mauvais traitements prend le dessus. Le témoin s'est toujours demandé s'il aurait eu ces problèmes de dépendance n'eut été des agressions qu'il a subies et des drogues que lui fournissait son agresseur. Il a aussi raconté s'être infligé des coupures pour tenter d'atténuer la colère qu'il ressentait. À propos de ces coupures, il a fait observer qu'elles « apaisaient bel et bien sa souffrance, croyez-le ou non ». L'homme a été hospitalisé plusieurs fois au fil des années pour troubles psychiatriques et toxicomanie.

En raison des mauvais traitements, l'homme souffre de dissociation. Il a déclaré qu'il « disparaissait » de temps à autre et qu'il croyait que cela était relié au traumatisme dont il a souffert : « Je ne sais pas où je vais, mais je pars ». Il ne se décrit pas comme un « survivant » d'agressions sexuelles, puisqu'il n'a pas l'impression d'avoir « survécu ». Il relate avoir ressenti beaucoup de culpabilité et de honte, et avoir eu l'impression d'être un raté. Une grande part de la culpabilité et de la honte qu'il ressent vient de la réaction naturelle de son corps aux agressions. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas « s'en affranchir ». En tant qu'adulte, il a l'impression d'être « hanté » par ses expériences.

Son mariage a échoué à cause de sa toxicomanie, et il vit maintenant d'une prestation d'invalidité.

Il n'a signalé les mauvais traitements à personne lorsqu'il était jeune, mais il a récemment décidé de le faire. Il a indiqué que l'expérience avait été positive quant à la façon dont le policier avait réagi, et qu'il savait qu'il pourrait communiquer avec lui ultérieurement. Toutefois, après qu'il a communiqué avec les autorités pour faire une déposition, sa famille ne s'est pas montrée favorable à sa décision. Il n'a donc pas donné suite à sa déposition auprès des

autorités. Son père l'a blâmé pour les agressions et a eu des propos blessants. L'homme a déclaré qu'il était « fatigué de traîner tout ça », en parlant du fardeau de culpabilité qui aurait dû incomber à son agresseur.

Le témoin a mentionné le fait qu'il croyait que sa famille immédiate était au courant des agressions à l'époque, mais que – sauf sa grand-mère – personne n'en a rien dit ni n'a tenté d'y mettre un terme. Lorsqu'il s'est récemment adressé aux autorités pour dénoncer ces agressions, sa mère a admis qu'elle avait soupçonné que quelque chose se passait. Il lui demanda pourquoi elle n'avait alors rien fait, mais elle n'a pas répondu. Le témoin se souvient qu'il y avait divers « secrets » dans sa famille; peut-être est-ce pourquoi sa mère est restée muette. Il se demande encore s'il devrait mener à terme la plainte contre son cousin. Il considère que ça pourrait lui apporter un certain apaisement, mais il sait que ce serait aussi très douloureux et perturbant dans sa vie, surtout considérant sa relation difficile avec son père. L'homme exprime cependant de la compassion pour ce dernier, car il pense qu'il a sans doute souffert de mauvais traitements étant enfant, même s'il n'en a jamais parlé.

Le témoin a déclaré que, malgré les épreuves qu'il a traversées par suite des agressions dont il a été victime, il commençait à remettre sa vie sur les rails. Il a entrepris de participer aux réunions d'un groupe d'hommes, ce qui l'a beaucoup aidé à composer avec ses émotions et sa souffrance. Il se sent en outre moins isolé : « Vous savez, nous sommes nombreux ». Il a par ailleurs entamé une démarche auprès d'un thérapeute qui s'est révélé d'une aide précieuse. Sa dernière hospitalisation remonte à un bon moment, et il a cessé de consommer des drogues il y a des années. L'homme a manifesté une grande joie en parlant de ses enfants et petits-enfants. Il s'est dit très proche de sa fille.

Ce qu'il espère de l'avenir, c'est que les enfants soient en mesure de parler à quelqu'un des mauvais traitements qu'ils subissent et qu'ils aient une personne de confiance qui les croira et qui leur dira : « Ne garde pas ça pour toi ». Il souhaite aussi qu'on offre aux hommes plus de services tels que le counseling de groupe, de sorte qu'ils aient quelqu'un à qui faire part de leurs sentiments. Et il est en faveur d'une campagne télé et radio visant à sensibiliser la population à ce problème.

L'homme a été remercié pour son témoignage et son courage, et invité à se rappeler que la culpabilité qu'il ressent appartient en fait à son agresseur. Il a en outre été félicité pour les changements positifs qu'il a récemment apportés à sa vie.

## « Entre l'arbre et l'écorce »

Un homme de l'extérieur de Cornwall est venu livrer un témoignage officiel, accompagné de sa fiancée et d'un ami très proche. Le comité consultatif s'est dit honoré de recevoir ce témoignage.

L'homme offrant le témoignage officiel affirme avoir eu « des parents merveilleux et une famille merveilleuse. » Ils étaient très pauvres et, en tant que benjamin de la famille, il héritait des vêtements usagés de ses aînés. Enfant, il était timide et peu bavard, le filet de sa langue trop court provoquant chez lui le bégaiement. Tous ses facteurs, alliés à la pauvreté, faisaient de lui une victime de railleries à l'école. Aussi, son cercle se limitait-il à sa famille et à l'Église.

Son père avait commencé à travailler dur très tôt dans sa vie, mais des problèmes cardiaques ont fait en sorte qu'à la naissance du témoin, il vivait d'une rente d'invalidité. Le père du témoin n'avait qu'une instruction de troisième année. Sa mère n'avait pu aller plus loin que la septième année. Elle restait à la maison pour prendre soin des enfants et s'occuper des tâches ménagères.

La messe dominicale faisait partie de la vie familiale. La famille du témoin écoutait la prière du samedi à la radio, à genoux, chapelet à la main. Ses parents considéraient les prêtres comme des « représentants de Dieu » et, toute leur vie durant, ils se sont soumis au jugement des ecclésiastiques. Un de ses frères aînés souhaitait devenir prêtre et jouait même à servir la messe avec les autres enfants de la famille. Jusqu'à l'école secondaire, le témoin a fréquenté une école catholique, où il avait l'impression d'être « élevé par des religieuses. » Enfant, il envisageait aussi de devenir prêtre. « Avec le cœur que j'ai, se disait-il, c'est comme aider les gens. Je veux tendre la main à mes semblables et les aider de mon mieux. » Sa famille, très pieuse, appuyait totalement sa vocation.

À l'adolescence, dit-il, « la chance a frappé à ma porte » pour l'aider à réaliser sa vocation ecclésiastique. Un jeune prêtre est alors arrivé dans la paroisse. À la première messe, le nouveau prêtre a regardé intensément le témoin, qui était assis à son banc habituel, au fond de l'église. Le témoin a expliqué que dans la paroisse, « les pauvres s'asseyaient à l'arrière, et les riches à l'avant. » Il a été très surpris de voir le prêtre s'approcher de lui à la fin du service. Il lui avait parlé de l'organisation d'un groupe de jeunes. Le témoin avait donc amené ses amis à l'église et, quelques semaines plus tard, le groupe comptait plus de cinquante garçons et filles. Un des projets organisés par le groupe fut la production d'une comédie musicale – une activité très stimulante dans un milieu rural.

Le témoin a affirmé que, trois ou quatre semaines plus tard, le prêtre a commencé à l'inviter au presbytère, seul ou avec d'autres jeunes. On y buvait de l'alcool, ce qui a beaucoup étonné le témoin, mais étant donné que leur hôte était prêtre, il se disait : « Ce doit être correct, un truc que les jeunes prêtres font. » La consommation d'alcool et le contact constant ont mené à des

agressions sexuelles. Après quelques semaines, le témoin a senti que « ce n'était pas bien, » et en a parlé au prêtre, qui lui a promis d'y mettre fin. Le témoin était très angoissé, parce que « je ne voulais pas que mes amis apprennent ce qui se passait. » Il commença également à se demander s'il était homosexuel, et se sentir coupable et honteux.

Le témoin a déclaré qu'après un certain temps, sa consommation d'alcool s'est intensifiée. Il buvait tous les soirs et apportait même une bouteille de whisky à l'école. Le prêtre l'approvisionnait en alcool, lui donnait accès à sa voiture et le payait pour de menus travaux à l'église et au cimetière. Malgré les agressions sexuelles constantes (le prêtre n'ayant pas tenu sa promesse), le témoin affirme qu'il tirait de la satisfaction de son bon travail à l'église. « Je voulais être à l'église, dit-il, parce que je sentais que Dieu m'observait et que je faisais quelque chose de bien. » En même temps, il se demandait pourquoi Dieu permettait ces agressions.

Pendant le temps passé à l'église et au presbytère, il a remarqué la présence d'autres jeunes hommes, et a été témoin d'activités sexuelles entre le prêtre et des prêtres en visite, de même qu'entre le prêtre et des hommes adultes de la paroisse. Il n'en a cependant pas dit un mot.

Ses parents étaient heureux de l'attention que lui accordait le prêtre et espéraient que leur fils entrerait dans les ordres sous peu. Ignorant ce qu'il fallait faire pour devenir prêtre, ils ont confié l'éducation et l'organisation des activités récréatives de leur fils au prêtre. Le presbytère devint alors sa « seconde maison ». Le témoin fit ainsi plusieurs voyages avec le prêtre. Ils allaient dans d'autres églises et rendaient visite à d'autres prêtres et à des religieuses. Il se souvient de la bonté des religieuses : « C'était un côté positif ». Lors des déplacements à l'extérieur de la province, ils étaient accompagnés par un autre garçon victime lui-aussi d'agressions sexuelles. Pour ces garçons issus d'un milieu rural, découvrir New York, nager dans l'océan et manger au restaurant représentaient des expériences palpitantes, qui leur seraient demeurées inconnues autrement. Le témoin se souvient qu'il se « noyait dans l'alcool » avant « ce qui se produisait », afin de réduire le traumatisme de l'agression. « C'était comme si je quittais mon corps; dit-il, je ne voulais plus ressentir ça. »

Le témoin a déclaré s'être rendu à une église de Cornwall lors d'un congé scolaire, où le prêtre de sa paroisse l'a présenté à une personne plus âgée, qui lui avait posé des questions sur sa famille et la situation financière de celle-ci. À l'époque, il s'était demandé si cela avait un rapport avec son intérêt déclaré pour la prêtrise.

Le témoin s'est également souvenu d'une occasion où il avait été amené à un terrain de camping par le prêtre, qui le laissa dans la voiture après son refus de le suivre pour, selon les mots du prêtre, « recevoir le même traitement que



celui que je te donne chez nous. » Le témoin se rappelle d'avoir eu peur, et d'avoir vu d'autres adolescents avec des hommes plus âgés au terrain de camping. Il avait bu pour apaiser ses craintes, allant aux toilettes dans les buissons. Des agents de sécurité l'ont remarqué et il fut si effrayé qu'il est resté dans la voiture, tremblant, jusqu'au matin.

Le prêtre auteur des agressions a été transféré dans une paroisse voisine. Selon le témoin, comme ses parents avaient confié son éducation au prêtre dans l'espoir de le voir admis à la prêtrise, le prêtre l'a forcé à quitter un bon travail en mode coopératif et à changer d'école secondaire. Il était malheureux dans sa nouvelle école, buvait beaucoup et obtint des résultats médiocres. À cette époque, il ne souhaitait plus devenir prêtre, dégoûté par le comportement de son agresseur, mais, en même temps, dit-il « je tentais de ne déranger personne ». Ses parents avaient toujours confiance en ce prêtre, qui « prenait ses aises » chez eux. Les interrelations étaient nombreuses dans leur petite localité, et le témoin se sentait obligé de participer à la vie de la paroisse et à la construction d'une nouvelle maison de retraite. Ironiquement, ses parents croyaient que sa relation avec le prêtre le mettait à l'abri des « mauvais garçons » de la localité, qui consommaient de la drogue. Des années plus tard, certains habitants de la localité ont admis avoir « senti que quelque chose clochait » au vu du petit groupe de jeunes hommes dont le prêtre s'entourait. Toutefois, personne n'avait rien dit et le témoin a eu beaucoup de difficulté à se distancier de l'Église. « Je voulais être là, dit-il, parce que j'aimais l'Église. Je voulais participer à la production, mais une partie de moi ne voulait pas y être. » Aucun des jeunes hommes concernés ne s'est parlé. En mentionnant un autre garçon victime d'agressions, le témoin a affirmé : « Nous étions les plus grands amis, mais quand cette question venait sur le tapis, c'était comme si un mur se dressait entre nous ». Il sentait également qu'il ne pouvait pas se confier à son père : il craignait que son père « le tue » (le prêtre). Il se sentait, dit-il « pris entre l'arbre et l'écorce ».

Adolescent, le témoin fréquentait encore le presbytère, lorsqu'un incident perturbateur se produisit. Habituellement, le dimanche après la messe, un groupe de jeunes hommes venait boire, grignoter et regarder la télévision au presbytère. Ce soir-là, il but tellement qu'il y est resté à coucher. Il a raconté que, tard le soir, un autre homme est entré dans la pièce et, les mains gantées de blanc, il se masturba. La scène s'est produite environ trois autres fois. Le témoin en fut si bouleversé et effrayé qu'il mouillât son pantalon. Chaque fois que des agressions avaient lieu, il se cachait dans le sous-sol de l'église pour éviter les agresseurs.

Lorsque le prêtre agresseur quitta la région, le contact fut coupé. « Il ne fait plus partie de ma vie », affirme le témoin qui ajoute toutefois qu'il a célébré son premier mariage, à la demande de ses parents. Le prêtre a par la suite succombé à une maladie transmissible sexuellement. « Je n'ai rien dit pendant 32 ans »,

dit le témoin. Par exemple, il n'a rien dit à son mariage, pour ne pas perturber ses parents.

Le témoin a expliqué qu'il avait abandonné l'école, en raison du stress causé par les agressions et sa consommation d'alcool. « Mon esprit était comme celui d'un zombie », dit-il. Il trouva toutefois du travail, poursuivit son éducation dans le secteur des soins et loua un appartement. Bien qu'il buvait toujours beaucoup, le témoin se consacrait à son travail, à la poursuite de ses études et au bénévolat sportif. Avec le temps, il a réussi à « remettre sa vie à l'endroit ». Toutefois, son travail exigeant qu'il soulève des patients, il s'est finalement infligé une grave blessure au dos, qui exigea deux mois de réadaptation à l'hôpital. Il a touché des indemnités d'accident du travail, mais il a depuis trouvé un autre emploi convenant à ses capacités physiques. Avec le recul, il affirme : « Ma vie n'a pas été facile ».

Aujourd'hui, le témoin est heureux de dire qu'il a rencontré une femme compréhensive et qui « écoute mieux. » Ils comptent se marier en juin et profiter de la vie de famille, jardiner et faire du bénévolat. Il entretient une relation aimante avec son fils et ses deux petites-filles. Le témoin participe activement au soutien d'autres survivants. Il sent que son travail en ce sens lui a permis de mieux comprendre, ce qui lui a en retour permis de reprendre sa vie en main. Le counseling lui a été utile, tout comme l'a été l'apprentissage de la méditation. Bien qu'il soit resté croyant, il ne croit plus en une religion organisée et ressent un malaise lorsqu'il voit un col romain. « Cela déclenche le souvenir des agressions », dit-il.

En ce qui concerne ses recommandations, le témoin favorise fortement un centre de ressources pour adultes, où toute personne ayant été victime de mauvais traitements pourrait obtenir de l'aide. Il ne souhaite à personne de vivre ce qu'il a lui-même vécu. Il a l'impression que les gens font aujourd'hui preuve d'une plus grande ouverture et que, si un tel centre existait, les survivants y viendraient : « Ils ont une histoire à raconter, beaucoup d'histoires à raconter. » Il souhaite également que les autorités prennent les victimes au sérieux, tiennent de bons dossiers et améliorent les procédures. En outre, le public devrait connaître ces procédures, savoir à quoi s'attendre et être en mesure de déceler les cas où le processus habituel n'est pas respecté. Il croit également que les sentences devraient être plus sévères. « Les victimes ne veulent pas porter plainte, dit-il, parce que cela ne donne rien. » Selon lui, les juges devraient de plus recevoir une formation qui leur permettrait de comprendre les répercussions de mauvais traitements et, particulièrement, de mauvais traitements subis dans le passé.

En rétrospective, le témoin voit du bon et du mauvais dans ce qui s'est passé pendant l'Enquête publique sur Cornwall. « Au moins, affirme-t-il, nous avons pu raconter notre histoire. » Il espère que les victimes bénéficieront des

recommandations, particulièrement celles concernant un centre de ressources et le maintien de services de counseling, « pourvu que le commissaire puisse les inclure ». Il souligne que des gens auront besoin de counseling lorsque le rapport d'enquête sera publié, car il ravivera des émotions et des souvenirs douloureux.

Tous ceux qui accompagnent le témoin ont mentionné sa croissance et la maturité dont il a fait preuve. Il a appris à adopter un ton posé et à « passer son chemin, » même en réaction à une injustice dont il a été récemment victime. Elles ont affirmé qu'il garde le cap sur sa guérison et sur son engagement envers l'avenir : « C'est un homme bon ».

## Recevoir des témoignages officiels : l'expérience de l'écoute

Janet Handy est membre du comité consultatif de l'Enquête publique sur Cornwall. Elle a participé à la réception de témoignages officiels lors de 21 séances. Voici ce qu'elle retient de son expérience, après avoir entendu des témoignages officiels et avoir parlé directement avec les témoins :

« L'expérience consistant à écouter les victimes raconter les mauvais traitements qu'elles ont subis ressemblait davantage à un voyage spirituel très ardu qu'à un voyage intellectuel consistant à imaginer des traumatismes corporels ou une torture psychologique. C'était plutôt comme un plongeon en eau profonde et une remontée à la surface, encore et encore, alors que le témoin me laissait entrer dans un espace privé, où il, ou elle, prêtait une voix à ces horreurs. En effet, le fait de devoir articuler ces traumatismes semblait représenter une nouvelle dégradation, tout en étant à la fois le chemin malvenu pour se libérer du passé.

« Les voix des victimes de mauvais traitements parlent de l'agonie de l'âme et, bien que les mots semblent rationnels et factuels, ils masquent en fait un cri de douleur qui, si les mots manquaient, s'emparerait de l'essence même de l'être au centre du drame. Parfois, c'était la voix faible, fatiguée et craintive d'un enfant. Parfois, c'était l'adulte qui rassurait son enfant intérieur. Parfois, la voix était froide, glaciale, empreinte d'émotions brutes, enfouies profondément afin de survivre. Parfois, c'était le son victorieux d'une voix résiliente, venue de très loin, mais toujours présente pour dire la vérité.

« On me demande souvent : "Comment mesurez-vous la réussite dans le domaine de l'écoute des survivants d'agressions sexuelles dans

l'enfance et de la façon d'y réagir? ” Est-ce parce que quelqu'un n'est pas mort ce jour-là, il y a si longtemps, et qu'il est là aujourd'hui pour nous raconter ce qu'il a vécu, afin que nous puissions comprendre, pour d'autres, ce qu'il faut faire maintenant? Est-ce parce que quelqu'un ne s'est pas suicidé aujourd'hui, ayant plutôt choisi de grandir et de vieillir avec sa famille et ses amis? Ou est-ce parce que quelqu'un nous a laissé entrer? Je crois que c'est ce dernier point que je vivais comme une réussite, chaque fois que j'entendais une voix de Cornwall raconter de mauvais traitements vécus par le passé, pendant l'enfance ou la jeunesse.

« À la fin, j'étais épuisée, endeuillée, mais pleine d'espoir et de passion, sentiments que je partage avec ceux d'entre vous qui sont venus livrer leur témoignage officieux. J'ai dû gérer la grande difficulté que j'avais à m'éloigner de Cornwall, alors que je voulais y rester pour travailler davantage avec tous ceux que j'y ai appris à connaître. Malgré tout ce que vous avez vécu, vous avez été accueillants, courageux et tenaces. Le caractère de la petite ville était bien présent, mais on percevait aussi la détermination d'une grande ville de dire la vérité.

« Merci de nous avoir fait entendre votre voix... Votre courage honore l'histoire de cette ville. »

*Janet Handy*

---

## Résumé des recommandations

Dans le cadre des témoignages officiels, les personnes présentes ont eu l'occasion de faire des recommandations de politiques pour l'avenir. Le cas échéant, les recommandations ont été insérées dans le texte de chaque témoignage officiel individuel. J'ai tenu compte de ces recommandations dans la préparation de mon rapport de la Phase 2.

Un résumé définitif des recommandations a également été rédigé, regroupant les thèmes semblables. Dans certains cas, des recommandations émanant de personnes différentes étaient complémentaires ou très semblables : elles ont alors été fusionnées. Dans ce résumé, les recommandations faites par plusieurs personnes n'ont pas été répétées; elles sont identifiées par un astérisque. Certaines personnes ont fait des recommandations portant sur leur situation personnelle. Ces recommandations ne sont pas incluses dans ce résumé, mais elles peuvent être lues dans les témoignages individuels.

### **Counseling et traitement**

1. Le soutien en counseling approuvé par l'Enquête publique sur Cornwall, à la Phase 2, devrait être prolongé jusqu'à ce que la personne qui en bénéficie décide qu'elle n'en a plus besoin\*.
2. S'il est impossible de prolonger le soutien en counseling jusqu'à ce que la personne décide de l'arrêter, il devrait au moins l'être jusqu'à une certaine période après la publication du rapport de l'Enquête publique sur Cornwall, étant donné qu'elle aura des répercussions sur les gens\*.
3. Les allocations de transport pour le déplacement jusqu'au lieu du counseling devraient être maintenues\*.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne

4. Les agresseurs devraient avoir accès à des services de counseling et à des traitements.
5. Le traitement devrait être obligatoire pour les agresseurs\*.
6. Toutes les personnes victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance ou durant leur jeunesse, leurs parents et leurs conjoints, devraient avoir accès à des services de counseling abordable, partout en Ontario\*.
7. Des modèles de traitement novateurs destinés aux personnes victimes de mauvais traitements pendant leur enfance devraient être élaborés et mis en œuvre.
8. Des groupes de soutien devraient être créés pour les couples dont un conjoint, voire les deux, a été victime d'agressions sexuelles pendant son enfance ou sa jeunesse. Plus particulièrement, les maris et les pères ont besoin de soutien lorsque leur femme ou leur enfant a été victime de mauvais traitements.
9. Le counseling de groupe pour hommes devrait être élargi et rendu plus accessible\*.

## Services

10. La création de services pour les survivants de Cornwall doit inclure ces survivants, qui doivent faire partie de la solution\*.
11. Une « maison d'hébergement pour hommes » devrait être ouverte à Cornwall\*.
12. Un centre ou un lieu pour les survivants et dirigé par des survivants, devrait être créé à Cornwall et prévoir des services d'aiguillage, afin de diriger les survivants vers les services dont ils ont besoin (« Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes »)\*.
13. Les services pour hommes du Projet pour les hommes devraient être étendus à Cornwall et plus largement répandus partout en Ontario\*.
14. Plus de fonds devraient être consacrés aux services destinés aux hommes\*.
15. Des fonds devraient également être octroyés au Projet pour les hommes pour la promotion des services offerts aux hommes, dans un effort de sensibilisation aux mauvais traitements des garçons et des hommes et au besoin de services pour hommes.
16. Un milieu unique, « comme à la maison », devrait être créé à Cornwall : les autorités pertinentes pourraient y interroger les enfants ou les jeunes dans le cadre des dénonciations de mauvais traitements.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne

17. Un fonds ou une indemnité d'études devrait être créé pour les survivants adultes de mauvais traitements, de sorte que les victimes de mauvais traitement dans l'enfance puissent reprendre leurs études, afin de trouver de meilleurs emplois et de connaître la satisfaction que procure la réussite scolaire. Si une personne reçoit une rente d'invalidité, l'indemnité d'études ne devrait pas réduire le montant de ses prestations\*.
18. Les survivants d'agressions sexuelles devraient avoir accès à une formation de base en planification financière, en aptitudes à la vie quotidienne et en alphabétisation.
19. Les services nécessaires aux survivants de mauvais traitements et à leurs familles doivent être mieux définis. Les services devraient être étendus aux familles\*.
20. Les services doivent être mieux intégrés afin d'offrir une réponse plus globale à la clientèle.
21. Les services offerts aux survivants d'agressions sexuelles doivent être plus ouverts aux hommes gais.
22. Les survivants d'agressions sexuelles devraient bénéficier d'une aide au logement\*.

## **Réaction en milieu de travail**

23. Un comité ou un endroit désigné devraient être instaurés en milieu de travail afin de pouvoir discuter d'agressions sexuelles présumées sur un enfant ou un jeune, ou de cas d'accusation de mauvais traitements à l'encontre d'un collègue, avec des politiques de soutien visant à aider les personnes qui dénoncent ou qui sont concernées par le comportement d'un autre membre du personnel.
24. Les dirigeants d'organismes devraient recevoir de la formation visant à les aider à comprendre et à soutenir les employés profondément touchés par les agressions sexuelles subies par des enfants ou des jeunes dans leur milieu de travail; l'impact sur les collègues ne doit pas être sous-estimé.

## **Éducation, formation et sensibilisation**

25. Des activités de formation, comme celles parrainées par l'Enquête publique sur Cornwall dans sa Phase 2 devraient se poursuivre\*.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne



26. La formation destinée aux professionnels, comme les policiers ou les procureurs de la Couronne, à propos de l'impact de mauvais traitements, devrait inclure des rencontres avec des survivants\*.
27. La cause pour de meilleurs traitements pour les enfants devrait être défendue collectivement et un nouvel engagement devrait être pris envers la validation des expériences des survivants de mauvais traitements.
28. Des campagnes de sensibilisation devraient être diffusées à la télévision et à la radio. Elles devraient « frapper fort », comme celles visant à contrer l'alcool au volant\*.
29. Des efforts à grande échelle devraient être consacrés à la promotion des changements d'attitude par rapport aux survivants adultes, pour voir « l'enfant dans le survivant adulte ».
30. Une formation devrait être offerte aux enseignants, aux conseillers en orientation, aux travailleurs des hôpitaux et à toute personne qui occupe une fonction où elle a des interactions avec les enfants et les jeunes, afin qu'ils soient capables de déceler les symptômes de mauvais traitements, dans le but d'intervenir plus tôt et d'assurer un suivi, au besoin, ou en cas de constatation de blessures dénotant de mauvais traitements\*.
31. Les professionnels devraient recevoir une formation sur les différentes réactions des garçons et des filles aux mauvais traitements.
32. Des cours d'autodéfense devraient être donnés dans les écoles.
33. Les parents et les enfants devraient recevoir de la formation.
34. Le public devrait être sensibilisé au mal que l'on fait aux survivants lorsqu'on les critique, qu'on leur dit d'en « revenir » ou qu'on affirme qu'ils « ne font ça que pour l'argent »\*.
35. Les gens qui ont des interactions avec les enfants doivent « les écouter » avec confiance. Ils doivent écouter une dénonciation et ne pas penser ou supposer que les enfants et les jeunes mentent\*.
36. Le public doit être sensibilisé à l'impact de mauvais traitements du point de vue d'un enfant : des histoires, des poèmes, de l'art et de la sculpture peuvent être des modes de sensibilisation.
37. Toutes les procédures ou tous les protocoles d'une institution relativement aux dénonciations ou aux présomptions de mauvais traitements d'enfants ou de jeunes doivent être rendus publics, de sorte que le public sache s'ils sont bien respectés.
38. Une formation sur les agressions sexuelles doit être donnée en classe, et comprendre le témoignage de survivants\*.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne

39. Il devrait exister une formation sur les compétences parentales et la surveillance des enfants, toute leur vie, afin de déceler les problèmes causés par les carences parentales ou les mauvais traitements subis à la maison.
40. Une formation devrait être donnée aux professionnels afin de les sensibiliser aux réactions parfois différentes des survivants adultes et de les aider à mieux comprendre les maladies mentales.

### **Soins pour les familles et pour les enfants pris en charge**

41. En cas de négligence dans une maison où vivent des enfants, des efforts devraient être consacrés à soutenir les familles, afin qu'elles puissent garder leur enfant à la maison; les parents pourraient mieux apprendre à jouer leur rôle de parents et, avec une aide financière, les enfants pourraient être gardés à la maison plutôt qu'être placés.
42. Dans les cas d'adoption ou de placement en famille d'accueil, on devrait s'efforcer de ne pas séparer les frères et sœurs.
43. Si les frères et sœurs doivent être séparés, des efforts devraient être mis en œuvre pour leur permettre de se connaître et d'entretenir des rapports significatifs réguliers.
44. Les familles d'accueil devraient être soigneusement évaluées, en fonction de références indépendantes, et non pas de références familiales. Une enquête sur tout type d'allégation doit être effectuée en toute équité.
45. Une meilleure évaluation des parents de famille d'accueil ou des parents adoptifs doit être effectuée au moment de les jumeler à des enfants, afin de s'assurer que ces parents ne sont pas des agresseurs\*.
46. Les parents de famille d'accueil et les parents adoptifs devraient recevoir une formation portant sur le traitement adéquat des enfants et sur les mesures disciplinaires non corporelles appropriées.
47. Dans le cas d'enfants placés en famille d'accueil, des visites à l'improviste devraient avoir lieu périodiquement. De plus, les entrevues périodiques avec les enfants placés devraient être tenues hors de la présence des personnes en position d'autorité de la maison\*.
48. Les personnes qui côtoient des enfants devraient faire l'objet d'une évaluation plus rigoureuse\*.
49. Des dossiers améliorés et plus précis des enfants pris en charge devraient être maintenus\*.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne

50. La stabilité devrait primer dans le placement des enfants.
51. Les autorités devraient répondre plus rapidement aux signalements de mauvais traitements présumés.

## **Admission et reconnaissance**

52. Les institutions et les personnes qui y travaillent devraient reconnaître leurs erreurs et assumer leur responsabilité organisationnelle et personnelle.
53. Les institutions devraient modifier leur attitude vis-à-vis des victimes de mauvais traitements et devraient faire savoir publiquement ce qu'elles entendent changer.
54. Les institutions devraient se mettre au travail et montrer qu'elles sont réellement disposées à changer, en appuyant les initiatives dirigées et inspirées par les survivants.

## **Le système judiciaire**

55. Les sentences imposées à ceux qui agressent sexuellement des enfants et des jeunes devraient être plus longues et plus sévères\*.
56. La commission des libérations conditionnelles devrait continuer à informer les victimes de la demande de libération conditionnelle de leurs agresseurs, afin qu'elles puissent communiquer leurs inquiétudes.
57. Les témoins vulnérables devraient pouvoir apporter une « doudou » à la barre, afin de disposer d'un soutien émotif pendant leur témoignage.
58. On doit reconnaître que le système judiciaire de Cornwall a été atteint et que des mesures doivent être prises pour le réparer.
59. Les institutions doivent accroître leurs communications ou communiquer correctement afin de réagir aux rumeurs.
60. Tous les efforts doivent être mis en œuvre afin d'obtenir le plus de précision possible dans les déclarations des victimes.
61. Les parents qui assistent à des procès criminels au cours desquels leurs enfants témoignent de mauvais traitements devraient avoir le droit de prendre congé du travail pour y être et devraient être indemnisés pour la perte de revenus.
62. Les membres de l'appareil judiciaire devraient recevoir une formation sur les importantes répercussions de mauvais traitements et, particulièrement, de mauvais traitements subis dans le passé.

---

\* Recommandation faite par plus d'une personne

63. Les lois concernant la réponse aux mauvais traitements devraient être plus uniformes au Canada.
64. Les systèmes judiciaires devraient mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes victimes de mauvais traitements.
65. La compensation pour « souffrances et douleurs » octroyée par la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels devrait être bonifiée.
66. Les personnes souffrant de troubles mentaux ne devraient pas être conduites dans des établissements correctionnels ou des centres de détention, mais dans des établissements où elles pourront recevoir un traitement approprié, prodigué avec compassion.

### **Autres**

67. Il devrait y avoir une investigation sur l'Enquête publique sur Cornwall, son organisation et l'établissement de son mandat.
68. Un établissement local doit être remplacé et un nouveau personnel indépendant doit être engagé. À l'avenir, tous les établissements devraient compter sur un « agent de conformité » indépendant qui veillerait au respect de leurs propres politiques.



*L'artiste illustre l'isolement et la solitude de l'enfant victime de mauvais traitements, mais son regard vers l'extérieur traduit la recherche d'aide et l'espoir.*

---

## Conclusion : Les voix entendues

Je conclus ce volume spécial du rapport de l'Enquête publique sur Cornwall en me penchant sur certaines des principales recommandations que j'ai formulées dans le Volume 2 de mon rapport, qui porte sur la Phase 2. Plusieurs de ces recommandations concernent des points soulevés par les témoignages officiels. Je tiens à dire à ceux qui nous ont livré un témoignage officiel : « Vous avez été entendus. »

Un volet important de mon rapport sur la Phase 2 porte sur les services de counseling. J'ai fait une recommandation très précise sur la transition des services de counseling offerts dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall. J'ai également étudié la question de l'accessibilité, à l'échelle provinciale, des services pour les victimes de mauvais traitements, et je me suis attardé aux services qui s'adressent plus précisément aux hommes.

Dans le rapport sur la Phase 2, je me concentre aussi sur la formation et la sensibilisation : pour le public, les professionnels, dans le milieu du travail, à la maison et au jeu. Cette sensibilisation et cette formation comprennent des mesures destinées à accroître la sensibilité et la compréhension de l'impact et des conséquences des agressions sexuelles : pour les victimes, leurs familles, leurs collègues du milieu de travail où les mauvais traitements ont eu lieu, et pour ceux dont le travail consiste à interagir avec les victimes.

J'ai étudié les recommandations pouvant favoriser l'établissement de relations respectueuses et constructives entre les survivants et leur communauté. J'ai formulé des recommandations visant la création, dans le système judiciaire, d'approches plus empathiques envers les victimes, afin que les générations futures profitent des leçons tirées du passé. En voici des exemples précis : mes recommandations sur la création, à Cornwall, du Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes et d'un Centre de défense de la famille et des enfants.

Plusieurs témoins officieux ont parlé de la possibilité de faire la différence. Je crois que certains des changements que vous avez proposés *peuvent* faire une différence. Merci d'avoir livré votre témoignage officieux.

## Information fournie à propos des témoignages officieux

### **Témoignages officieux à caractère non probant à la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall**

Vous avez la possibilité de raconter votre histoire, en vos propres mots, dans un endroit privé.

La Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall, qui est consacrée à la guérison et à la réconciliation à Cornwall, a mis au point une démarche pour permettre aux personnes intéressées de faire un témoignage officieux, dans le cadre du processus de guérison.

Quiconque est touché par l'Enquête publique sur Cornwall peut s'inscrire pour donner un témoignage devant deux membres du comité consultatif de l'Enquête publique sur Cornwall. Les témoignages ont commencé à la mi-juin 2008 *et devaient initialement se terminer à la mi-novembre 2008, mais seront maintenant prolongés jusqu'au 18 décembre 2008.*

Vous aimeriez avoir quelques renseignements sur les membres du comité qui peuvent être choisis pour entendre les témoignages? Vous avez des questions? Vous voulez avoir une idée des choses auxquelles vous devriez penser avant les témoignages? Vous voulez passer en revue toutes les étapes du processus pour savoir ce qui vous attend?

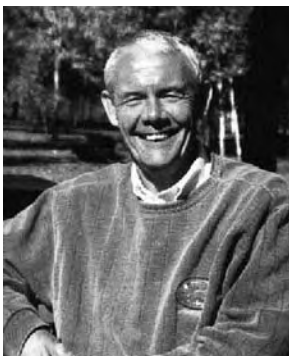
Veillez consulter les documents affichés sur le site (ci-dessous). Nous avons essayé de vous aider en vous fournissant des renseignements, mais c'est à vous de décider si vous devez participer. Nous respectons votre décision.

Vous voulez vous inscrire à une séance? Appelez Lori Loseth au 613 938-7102 ou envoyez-lui un courriel à [lori.loseth@ontario.ca](mailto:lori.loseth@ontario.ca). Elle fera le nécessaire pour que quelqu'un vous appelle.



Vous aimeriez profiter des services de soutien pour ces témoignages officiels ou simplement poser une question à ce sujet? Appelez Patrick Lechasseur au 613 938-6640 ou envoyez-lui un courriel à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

- Membres du comité disponibles pour écouter votre histoire dans le cadre de la Phase 2
- Questions et réponses
- Les témoignages officiels étape par étape
- Comment se préparer à donner un témoignage officiel



### **MICHAEL CHURCH (FREELTON)**

Mike est un bénévole actif, dévoué au service des hommes qui ont subi des agressions sexuelles. Il a lui-même été victime d'agressions sexuelles lorsqu'il était adolescent, mais n'a pu obtenir l'aide qu'il souhaite à chaque homme qu'à l'âge de 56 ans. Son travail consiste à fournir un soutien aux survivants en tant que mentor compétent et à parler de l'impact de mauvais traitements sexuels lors de réunions avec les membres des services de police et le personnel hospitalier, dans les écoles et les clubs de bienfaisance. Il a été conférencier ou participant dans le cadre d'ateliers ou de conférences réunissant des hommes survivants. Il a milité en faveur de réformes au nom de ceux qui ont été victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance ou leur adolescence. Il a constaté que les activités de sensibilisation aidaient les professionnels à reconnaître les symptômes de mauvais traitements chez les enfants et les survivants en leur montrant qu'ils n'étaient pas seuls. Mike a pris sa retraite en décembre 2005, après plus de 40 ans de travail à responsabilités progressives dans une grande banque canadienne et au gouvernement de l'Ontario. Il est fier de dire qu'il vient de célébrer son 41<sup>e</sup> anniversaire de mariage.



### **JAN HANDY (TORONTO)**

Jan est directrice générale de The Gatehouse<sup>®</sup>, un centre de soutien et d'enquête sur les mauvais traitements à l'endroit d'enfants. The Gatehouse<sup>®</sup> est un centre d'intervention bénévole, géré de façon indépendante et au sein de la collectivité, unique en son genre, qui est ouvert aux personnes dont la vie a été directement touchée par des mauvais traitements à l'endroit d'enfants. En tant que professionnelle spécialisée dans les besoins des survivants d'agressions sexuelles subies durant l'enfance, elle a suivi une formation dans le domaine de l'éducation des adultes et le développement communautaire. Ayant elle-même subi l'impact de mauvais traitements, elle est bien placée pour répondre aux problèmes de mauvais traitements à l'endroit d'enfants. Auteure principale d'*Enhancing Resilience in Adults*, elle a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du programme de formation The Gatehouse Adult Support Network<sup>™</sup>, un vaste réseau d'information et de soutien communautaire destiné aux adultes qui ont été victimes de mauvais traitements pendant leur enfance. Elle est titulaire d'une maîtrise en théologie et en éducation.

Elle a également occupé le poste de formatrice en perfectionnement professionnel dans plusieurs sociétés et organismes, dont l'Église anglicane du Canada et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi qu'auprès d'éducateurs de la petite enfance. Membre d'une fratrie de sept enfants, Jan est une artiste accomplie. Elle partage maintenant sa vie entre son partenaire, son chien Mikey et ses trois chats, Charlie, Angel et Moxy.



### **BENJAMIN HOFFMAN (EGANVILLE)**

Ben est un expert dans les domaines de la négociation, de la médiation et du rétablissement de la paix. Il a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en psychologie de l'Université Wilfrid-Laurier, une maîtrise en relations internationales de l'Université Tufts, et un doctorat de l'Université York (Angleterre). Il s'est également spécialisé dans le rétablissement de la paix internationale, dans le cadre du programme de négociations de la Harvard Law School. Ben a commencé à s'intéresser à la médiation dans les services correctionnels du Nord de l'Ontario. Au cours des 30 dernières années, il a démontré un profond intérêt pour les sujets de la guérison et de la justice restauratrice dans divers milieux nationaux et internationaux. Il a joué un rôle central dans la création d'une ligne d'urgence et d'un modèle de réconciliation entre hommes, qui ont été victimes d'agressions sexuelles et de violence physique, pendant leur enfance, dans les écoles St. Joseph's et St. John's Training Schools. Il a consigné les histoires de ceux qui ont été touchés par les sévices, dans un livre intitulé *The Search for Healing, Reconciliation and The Promise of Prevention*. À l'heure actuelle, Ben milite en faveur de la prévention de la violence et de la réconciliation à Cornwall, en Guinée-Bissau, en Afrique de l'Ouest et au Sri Lanka. De 2000 à 2003, il était directeur du programme de règlement des conflits au Carter Center, en qualité de représentant du président Jimmy Carter. À ce poste, il s'est efforcé de mettre un terme à la guerre qui sévit depuis dix-neuf ans au Soudan et à instaurer la réconciliation en Ouganda du Nord. Ben est appelé à offrir des services de médiation et des conseils en matière de rétablissement de la paix, et à prononcer des discours devant un vaste éventail de clients dans le monde entier.

**PETER JAFFE (LONDON)**

Peter est professeur à la faculté d'éducation de l'Université Western Ontario. Psychologue clinique, il possède une riche expérience du travail avec des survivants d'agressions sexuelles. Il a enseigné et fait des recherches dans ce domaine pendant de nombreuses années. Peter a également servi la collectivité en siégeant au Thames Valley District School Board, à titre de conseiller scolaire et d'ancien président. Il a grandi à Montréal, mais a perdu la capacité de parler le français après 38 ans de vie à London. Il est marié et père de quatre garçons.

**GAIL KANEB (CORNWALL)**

Gail est une femme d'affaires et une conseillère certifiée Shadow Work®. Elle travaille en grande partie avec la Young Presidents Organization et plusieurs organismes philanthropiques. Elle aide les gens et les organismes à atteindre leur plein potentiel en les dirigeant vers des zones qu'ils se sont bloqués. En qualité de présidente de Breakthrough Strategies, Gail présente des stratégies de leadership, de communication et de gestion des conflits, qu'elle utilise pour ses propres affaires ainsi que dans sa vie privée de femme et de mère de trois enfants. Gail a fondé plusieurs commissions communautaires et siégé à leurs conseils d'administration. Elle et son mari Tom ont coprésidé la campagne de souscription « Our Hospital, Our Future » et reçu des diplômes honoraires du St. Lawrence College en reconnaissance de leur travail au sein de la population de Cornwall.



### **PHILIP MURRAY (OTTAWA)**

Phil était commissaire de la GRC, de 1994 à 2000. Il a pris sa retraite en septembre 2000. Il détient un baccalauréat en administration d'affaires et un certificat en gestion du personnel de l'Université de Regina, en Saskatchewan. Il est diplômé du Collège canadien de police, programme d'études de police avancées, et de l'Institut exécutif national du FBI aux États-Unis. Phil a travaillé à la GRC pendant 38 ans, occupant divers postes opérationnels et de gestion à responsabilités diverses, grim pant les échelons, d'agent de police au poste le plus élevé de commissaire de la GRC. À titre de commissaire, Phil a fait de la justice réparatrice, des modes de règlement extrajudiciaire des différends et de la médiation ses chevaux de bataille, qu'il qualifie de concepts importants du système de justice et de la réponse de la GRC aux problèmes communautaires. Depuis son départ à la retraite, Phil a siégé au comité consultatif de recherche de l'Enquête publique sur Ipperwash. Il est également membre du conseil d'administration de l'hôpital d'Ottawa, du conseil de Garda World Security, du conseil du Pearson Peacekeeping Centre et membre honoraire du Centre du patrimoine de la GRC.



### **COLLEEN PARRISH (TORONTO)**

Colleen occupe le poste de directrice des politiques de l'Enquête publique sur Cornwall depuis deux ans. Elle possède 30 ans d'expérience en gestion supérieure dans les domaines des politiques, de la recherche et de la gestion des problèmes complexes.

En 1976, elle a commencé à travailler pour le gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'initiatives de réforme des politiques, dont la réforme du droit de la famille, les politiques relatives aux foyers de groupe, les réformes des lois concernant les institutions financières, les fonds d'indemnisation liés aux institutions financières en défaut, la réforme des régimes de retraite, la réglementation des loyers et le logement social. Une grande partie de son travail a permis d'apporter des changements positifs aux politiques publiques. Elle a supervisé des mandats de recherche importants pour des institutions financières et des politiques en matière de logement, en réunissant des experts de nombreux domaines et disciplines professionnelles, et en consultant le public.

Colleen a également acquis une riche expérience en opérations et gestion, en qualité de fiduciaire fondatrice de la Fiducie du régime de retraite du SEFPO et plus tard, en qualité de sa première présidente. La Fiducie du régime de retraite du SEFPO est l'un des plus vastes régimes de retraite du pays. Il compte plus de 10 milliards de dollars d'actif et représente plus de 74 000 participants et retraités. Colleen a quitté la Fiducie du régime de retraite du SEFPO en septembre 2005.

Colleen est mère de deux enfants dans la vingtaine.

## QUESTIONS ET RÉPONSES – RACONTER VOTRE HISTOIRE

### TÉMOIGNAGES OFFICIEUX À LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

**Q : Qui peut faire un témoignage officiel?**

R : Quiconque est touché par l'Enquête publique sur Cornwall ou par des questions soulevées dans le cadre de l'Enquête. Quiconque a été sexuellement maltraité pendant son enfance ou son adolescence dans la région de Cornwall et de Stormont, Dundas et Glengarry.

**Q : Ces témoignages sont-ils réservés aux personnes qui ont subi des agressions sexuelles quand elles étaient enfants ou adolescentes?**

R : Non. Quiconque estime être touché par l'Enquête ou par des questions soulevées dans le cadre de l'Enquête peut donner un témoignage officiel.

**Q : Pourquoi est-ce que je le ferais? Je veux dire, raconter mon histoire?**

R : Bon nombre de personnes trouvent thérapeutique le fait de raconter ce qu'elles ont vécu dans un environnement réconfortant. C'est une des étapes du processus d'affrontement du passé et de guérison. Le fait d'évoquer des événements passés peut alléger le fardeau de la colère, de la culpabilité, de la honte ou de la frustration en permettant aux survivants d'expliquer ce qui s'est passé et l'impact que ces événements ont eu sur leur vie ou leur parcours. Les gens se sentent souvent moins seuls et isolés après avoir parlé. Ils se sentent ainsi déchargés du poids du secret et de l'incompréhension. Pour certains, la possibilité de faire un témoignage officiel est un moyen de prendre du recul par rapport au passé et de se tourner vers l'avenir avec espoir.

**Q : Ce que je raconterai dans ces séances peut-il être invoqué au tribunal ou utilisé pour rendre un verdict contre quelqu'un?**

R : Non. Ce que vous racontez est officiel, c'est-à-dire que les séances ne font pas partie d'une procédure judiciaire au civil ou au pénal ou d'audiences judiciaires. Votre témoignage est important et nous lui accorderons la plus haute importance, mais à des fins de guérison et non de procédures judiciaires. Les mêmes principes s'appliquent aux membres du comité consultatif. Ce qu'ils disent ne peut pas être invoqué dans une procédure judiciaire.

**Q : À qui puis-je m'adresser pour poser des questions sur ces séances de témoignage, si je décide d'y participer?**

R : Vous pouvez vous adresser à Patrick Lechasseur, par téléphone au 613 938-6640 ou par courriel, à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

**Q : Je suis intéressé, mais pas encore convaincu. Est-ce que ces séances vont m'aider?**

R : C'est à vous de décider. Si vous aimeriez parler à quelqu'un qui l'a fait par le passé et qui siège à notre comité consultatif, nous pouvons organiser une conversation téléphonique ou une réunion en personne entre vous. Vous pourrez parler avec cette personne de ce qui vous préoccupe, à votre choix. Vous pouvez aussi parler à votre conseiller.

Si vous décidez de parler à quelqu'un qui a déjà évoqué son parcours, de la violence à la guérison, appelez Colleen Parrish, au 613 938-2127, ou envoyez-lui un courriel à l'adresse [colleen.parrish@ontario.ca](mailto:colleen.parrish@ontario.ca), pour lui demander d'organiser un appel téléphonique ou une réunion entre vous.

**Q : Si je décide de donner un témoignage officiel, combien de temps durent les séances?**

R : Deux heures au maximum. Pendant ces deux heures, nous comptons les présentations et un bref mot de clôture à la fin, mais la plus grande partie de la séance est consacrée au témoignage, à vous.

**Q : Quand ont lieu les séances? Je crains de ne pas pouvoir venir à certaines heures de la journée pour des raisons de contraintes professionnelles ou familiales.**

R : Si vous avez besoin d'une séance le soir ou la fin de semaine, faites-en la demande et nous ferons le nécessaire.

**Q : Quand ces séances de témoignage officiel sont-elles prévues?**

R : Les séances ont commencé en juin 2008 et devaient initialement se terminer le 18 novembre 2008. Elles ont été prolongées jusqu'au 18 décembre 2008.

**Q : Qui sera présent à ces séances pour écouter?**

R : Il y aura deux membres du comité consultatif. Vous recevrez une liste des noms des membres du comité avec leurs photos et une brève description biographique. S'il y a une personne que vous ne souhaitez pas voir présente, elle ne viendra pas. S'il y a une



personne que vous aimeriez tout particulièrement voir présente, nous essaierons de la faire assister à votre témoignage. Il y aura aussi deux ou trois autres personnes présentes pour vous soutenir ou consigner vos paroles si vous souhaitez qu'un résumé de votre témoignage soit préparé. Vous pouvez aussi vous faire accompagner par cinq personnes au maximum.

**Q : Si je n'aime aucun des membres du comité, ai-je le droit de choisir quelqu'un d'autre?**

R : Pas dans le cadre de ces témoignages.

**Q : Puis-je me faire accompagner par quelqu'un?**

R : Oui, vous pouvez amener cinq personnes au maximum : des amis ou des membres de votre famille, ou votre conseiller. Ils devraient être prêts à vous écouter, c'est vous seulement qui parlerez. Si vous le souhaitez, les personnes qui vous accompagnent peuvent rajouter quelques mots après votre témoignage, mais seulement si vous le souhaitez.

**Q : Puis-je inviter les médias?**

R : Non. Ces séances sont privées.

**Q : Puis-je amener mon conseiller?**

R : Oui. Il sera payé pour trois heures de présence au maximum, le jour du témoignage, pour vous soutenir, s'il possède les compétences et la formation pertinentes.

**Q : Si j'aime tout particulièrement un membre du comité qui écoute mon témoignage, puis-je lui demander d'être mon conseiller?**

R : Non. Les membres du comité ne peuvent pas jouer le rôle de conseillers pour ceux qui ont donné un témoignage officiel. Ils sont là pour écouter et soutenir, mais ne fournissent pas de conseils. Cependant, si vous voulez un conseiller, nous pouvons vous aider à en trouver un qui vous convient. Veuillez appeler Patrick Lechasseur, au 613 938-6640, ou lui envoyer un courriel à l'adresse [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca).

**Q : Puis-je amener mon avocat?**

R : Oui, mais votre avocat ne sera par rémunéré par l'Enquête, sauf s'il vous accompagne après avoir reçu l'approbation du personnel de

l'Enquête. Cette approbation doit être obtenue à l'avance. La présence de l'avocat peut être approuvée dans le cadre du programme de soutien aux témoins de l'Enquête.

**Q : Quelqu'un me posera-t-il des questions?**

R : Normalement pas. La séance vous est entièrement consacrée et vous pouvez dire ce que vous voulez. Il se peut qu'un membre du comité vienne à votre aide s'il sent que vous avez besoin d'encouragement ou de soutien pour raconter votre vécu. C'est votre histoire, et nous voulons vous aider, mais sans vous contre-interroger, vous bousculer ou vous défier.

**Q : Quelqu'un enregistrera-t-il ce que je dis?**

R : Seulement si vous demandez qu'un résumé soit préparé. Si vous refusez le résumé, il n'y aura pas d'enregistrement. Si vous acceptez le résumé, l'enregistrement sera détruit dès que le résumé aura été rédigé.

**Q : Verrai-je mon résumé avant qu'il ne soit finalisé?**

R : Oui. Vous pourrez voir l'ébauche et faire des commentaires.

**Q : Que faites-vous des résumés?**

R : Les résumés seront publiés dans le cadre du rapport de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall. Le commissaire passera en revue les résumés avant leur publication, mais après que la partie de son rapport consacrée à la Phase 1 ait été mise sous presse.

**Q : Mon résumé indiquera-t-il mon nom ou des renseignements qui permettraient de m'identifier?**

R : Non, votre résumé est anonyme. Si vous pensez que certains passages du résumé permettraient de vous identifier, nous pouvons les supprimer.

**Q : Le résumé contiendra-t-il le nom des gens qui m'ont maltraité?**

R : Non. Les résumés ne contiendront aucun nom.

**Q : Le résumé contiendra-t-il les noms de personnes que je veux remercier ou honorer?**

R : Aucun nom ne figurera dans les résumés. Toutefois, le résumé pourrait mentionner de façon générale une personne (par exemple, ma femme, mon fils, mon conseiller, etc.).

**Q : Y a-t-il d'autres soutiens à la disposition de ceux qui donnent un témoignage officiel?**

R : Oui. Nous offrons de l'assistance pour le transport, des séances d'orientation préalable, du soutien personnel et l'accompagnement, ainsi qu'un lien avec le programme de counseling. Vous pouvez demander un des services de soutien (p. ex., le remboursement des frais de transport pour vous ou un accompagnateur) ou toute la gamme des services. Vous pouvez vous renseigner auprès du coordonnateur du soutien aux témoins, Patrick Lechasseur, sur les services disponibles et sur ceux qui vous conviennent le mieux. Ces services de soutien sont semblables à ceux qui ont été offerts aux témoins pendant la Phase 1 de l'Enquête publique sur Cornwall (les audiences).

**Q : Qui fournit ce soutien?**

R : Un membre du personnel de l'Enquête publique sur Cornwall. En général, il s'agit de Patrick Lechasseur (613 938-6640 ou [patrick.lechasseur@ontario.ca](mailto:patrick.lechasseur@ontario.ca)), mais pas toujours.

**Q : Où les séances auront-elles lieu?**

R : Dans un endroit privé et confortable à Cornwall. La salle n'aura pas l'air d'une salle d'audience. Ce sera plutôt un salon, avec un bureau ou une table avec des chaises. Si vous décidez de donner un témoignage et que vous le souhaitez, nous vous ferons visiter cette salle avant le témoignage. Sur demande, nous pouvons également prendre des dispositions pour que le témoignage soit donné dans une autre ville.

**Q : Je n'habite pas à Cornwall et j'aimerais que des gens viennent écouter mon témoignage. Est-ce possible?**

R : Oui, nous pouvons organiser des séances à d'autres endroits en Ontario.

**Q : Y a-t-il d'autres détails que je devrais connaître?**

R : Oui. Si vous déclarez pendant votre témoignage que vous présentez de gros risques de vous faire du mal ou de faire du mal à autrui, nous serons obligés de le signaler.

De même, si vous révélez qu'un enfant est à risque, nous devons le mentionner à la Société d'aide à l'enfance de l'endroit où vit l'enfant. Nous serons alors obligés de révéler d'où nous tenons ces renseignements.

Ce sont des exigences légales.

## **LES TÉMOIGNAGES OFFICIEUX ÉTAPE PAR ÉTAPE – COMMENT VA SE PASSER VOTRE TÉMOIGNAGE OFFICIEUX À LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL**

### **PREMIÈRE ÉTAPE : Décider de donner un témoignage officieux**

Vous devriez poser des questions, consulter des amis ou des membres de votre famille avant de décider quoi que ce soit. Rien ne vous presse, c'est à vous de choisir. Vous pouvez vous entretenir avec quelqu'un qui a fait ce genre de témoignage par le passé et qui l'a trouvé très utile pour favoriser sa guérison. Si vous voulez fixer un rendez-vous, communiquez avec Lori Loseth, au 613 938-7102 ou à l'adresse lori.loseth@ontario.ca. Si vous êtes indécis et préférez ne parler que du processus ou si vous souhaitez parler à quelqu'un qui a eu une expérience semblable, contactez Patrick Lechasseur, au 613 938-6640 ou à l'adresse patrick.lechasseur@ontario.ca, ou Colleen Parrish, au 613 938-2127 ou à l'adresse colleen.parrish@ontario.ca.

### **DEUXIÈME ÉTAPE : Se préparer à raconter**

Vous pouvez demander à rencontrer un membre du personnel de l'Enquête publique sur Cornwall pour qu'il passe en revue, avec vous, les étapes du processus. Si vous le souhaitez, vous pouvez visiter l'endroit où le témoignage sera donné. Vous pouvez choisir la personne qui entendra votre témoignage officieux. Y a-t-il un membre du comité consultatif en particulier que vous préféreriez ou au contraire un que vous ne voulez pas sur place? Réfléchissez aussi aux personnes que vous aimeriez amener pour vous soutenir. Si vous avez un conseiller, vous pouvez lui demander de vous préparer émotionnellement. Vous pouvez prendre des notes des points les plus importants de votre témoignage pour ne pas les oublier. Décidez aussi si vous voulez qu'un résumé écrit de votre témoignage soit préparé ou non.

### **TROISIÈME ÉTAPE : Le jour du témoignage officieux**

Si vous avez demandé notre service d'accompagnement, quelqu'un viendra vous chercher ou un taxi vous sera envoyé. Si vous et les personnes qui vous accompagnent venez par vos propres moyens, vous serez accueillis à l'endroit où le témoignage sera donné. Vous serez informé à l'avance de l'adresse exacte.

### **QUATRIÈME ÉTAPE : Présentation aux personnes présentes**

Les membres du comité consultatif qui écoutent le témoignage officieux feront les présentations et vous mettront à l'aise. Un membre du comité expliquera à chacun en quoi consiste la séance de témoignage officieux et insistera sur le fait

que cette séance vous est consacrée. Les personnes présentes peuvent intervenir pour vous aider pendant le témoignage, mais personne ne vous contre-interrogera.

### **CINQUIÈME ÉTAPE : Vous parlez**

Vous pouvez parler comme vous voulez et dire ce que vous voulez. Vous pouvez aussi demander que des personnes présentes prennent la parole, si vous le souhaitez.

### **SIXIÈME ÉTAPE : Conclusion**

Environ 15 minutes avant la fin de la séance, nous vous rappellerons l'heure pour que vous puissiez clore les points principaux de votre témoignage. À la fin de la séance, nous vous remercierons.

### **SEPTIÈME ÉTAPE : Départ**

Si vous avez besoin d'être accompagné par quelqu'un ou raccompagné en taxi chez vous, ce service vous sera fourni. Si vous avez engagé des frais de transport, vous recevrez un formulaire de réclamation du remboursement des dépenses avec lequel vous réclamerez le remboursement des frais engagés. Si vous habitez loin, vous pouvez obtenir un logement à Cornwall pour la nuit.

### **HUITIÈME ÉTAPE : Après le témoignage officieux**

Si vous avez demandé qu'un résumé écrit soit préparé, nous vous le ferons parvenir en toute confidentialité pour que vous puissiez le lire. N'oubliez pas que le résumé est anonyme et qu'il ne peut contenir aucun nom. Pour des raisons juridiques, certains renseignements ne peuvent pas y figurer. Toutefois, oralement, vous pouvez dire ce que vous voulez. Une fois le résumé finalisé, après votre relecture, vous en recevrez une copie. Si vous avez demandé d'être mis en contact avec le service de counseling, quelqu'un vous appellera par la suite pour vous demander si vous souhaitez participer à une séance de counseling. S'il y a quelqu'un d'autre à qui vous aimeriez parler après le témoignage officieux, appelez Colleen Parrish ou Patrick Lechasseur à l'Enquête publique sur Cornwall.

Si vous avez opté pour le résumé, votre résumé sera publié dans le cadre du rapport de la Phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall. Le rapport sera rendu public et le public pourra lire votre résumé. Il sera bien entendu anonyme.

## **COMMENT SE PRÉPARER À DONNER UN TÉMOIGNAGE OFFICIEUX OU À RACONTER SON HISTOIRE DANS LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL**

**Le temps qui est consacré aux séances de témoignage officieux est entièrement destiné aux témoins. Vous pouvez parler de ce que vous voulez.**

**N'oubliez pas cependant que votre temps est limité. Réfléchissez à l'avance à ce que vous allez dire pour ne pas oublier des aspects importants.**

Voici quelques conseils qui pourraient vous être utiles pour vous préparer à raconter votre histoire.

### ***Réfléchissez aux personnes que vous voulez amener avec vous***

Vous pouvez vous faire accompagner par des amis, des membres de votre famille ou votre conseiller. Vous avez le droit d'amener jusqu'à cinq personnes.

- Voulez-vous amener quelqu'un qui connaît votre histoire et qui saura vous réconforter pendant le témoignage et après?
- Voulez-vous amener quelqu'un qui ne connaît pas votre histoire, ou toute l'histoire, mais à qui vous aimeriez la faire connaître?
- Voulez-vous amener un professionnel qui vous fournira du soutien, comme votre thérapeute, ou un autre professionnel qui exerce des activités qui sont importantes pour vous?
- Êtes-vous sûr que les personnes qui vous accompagneront respecteront votre vie privée et les règles des séances de témoignage officieux, et qu'elles écouteront et accepteront ce que vous allez raconter? Comprendront-elles que c'est vous qui allez parler et pas elles?

### ***Pensez à diviser le temps qui vous est imparti – Vous avez deux heures, y compris les présentations des personnes présentes***

Réfléchissez au temps dont vous aurez besoin pour parler des sujets suivants :

- Les faits relatifs aux mauvais traitements subis par vous ou un membre de votre famille (vous n'avez pas besoin de donner des détails, mais vous pouvez le faire si vous le trouvez utile).
- Des explications sur ce qui s'est passé, si vous n'évoquez pas de mauvais traitements, mais plutôt un impact sur votre vie personnelle ou professionnelle, qui se rapporte aux problèmes faisant l'objet de l'enquête.

N'oubliez pas de prévoir du temps pour parler de l'impact des événements sur votre vie, à différents niveaux :

- avec votre famille, en tant qu'enfant ou adolescent;
- à l'école;
- avec des amis;
- avec des petits amis ou petites amies, des maris, des femmes ou des partenaires;
- avec vos enfants;
- au travail;
- sur votre santé;
- par rapport aux autorités, par exemple la police, les fonctionnaires;
- par rapport à votre vie spirituelle.

Voulez-vous parler de ceux et celles qui ne vous *ont pas aidé*?

- Vous pouvez expliquer que vous avez cherché de l'aide ou espéré recevoir de l'aide, mais que vous n'en avez pas reçu, et décrire l'impact de ce manque d'assistance sur votre vie ou des moments de votre vie.

Voulez-vous parler de ceux et celles qui vous *ont aidé*?

- Vous pouvez en profiter pour remercier ceux et celles qui vous ont aidé et qui se sont occupés de vous pendant ces moments difficiles de votre passé.
- Vous pouvez remercier ceux et celles qui se trouvent présents avec vous ou qui vous soutiennent pendant le témoignage.

Voulez-vous parler de procédures juridiques auxquelles vous avez participé en ce qui concerne les mauvais traitements ou des faits que vous allez mentionner?

N'oubliez pas que vous pouvez donner des noms pendant votre témoignage, mais qu'ils ne figureront pas dans les résumés.

### ***Pensez à vos accomplissements***

Il est important de penser à ce que vous avez accompli dans votre vie. Par exemple :

- ce que vous avez fait en tant qu'ami ou parent pour aider ou prendre soin de quelqu'un;

- vos études, votre carrière ou votre travail;
- vos contributions à la collectivité ou à un groupe;
- vos intérêts personnels, passe-temps favoris ou aptitudes.

***Pensez à votre avenir***

Vous pouvez parler de plusieurs sujets, par exemple :

- des leçons de votre vie qui pourraient être utiles à d'autres;
- de vos espoirs pour l'avenir;
- de vos projets d'avenir et ce dont vous avez besoin pour réaliser ces projets.